

Signatura: EB 2020/131(R)/R.8/Rev.1
Tema: 5 a) ii) a.
Fecha: 9 de diciembre de 2020
Distribución: Pública
Original: Francés

S



Invertir en la población rural

Informe del Presidente

Propuesta de Préstamos y donaciones con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda Países del G5 del Sahel y la República del Senegal

Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático

Números de proyectos:
2000003358 (Senegal)
2000003359 (Burkina Faso)
2000003360 (Chad)
2000003361 (Níger)
2000003362 (Malí)
2000003370 (Mauritania)

Nota para los representantes en la Junta Ejecutiva

Funcionarios de contacto:

Preguntas técnicas:

Nadine Gbossa

Directora Regional Interina
División de África Occidental y Central
Tel.: (+39) 06 5459 2388
Correo electrónico: n.gbossa@ifad.org

Benoit Thierry

Director
Oficina Subregional de África Occidental y Director en el País para el Senegal (encargado de la formulación)
Tel.: (+221) 77 450 94 58
Correo electrónico: b.thierry@ifad.org

Ann Turinayo, Valantine Achancho, Jean Pascal Kabore, Haoua Sienta, Jacob Tuborgh

Directoras y Directores en los Países del G5 del Sahel (Burkina Faso, Chad, Malí, Mauritania y Níger)
Correos electrónicos: a.turinayo@ifad.org; v.achancho@ifad.org; p.kabore@ifad.org; h.sienta@ifad.org; j.tuborgh@ifad.org

Envío de documentación:

Deirdre Mc Grenra

Jefa
Oficina de Gobernanza Institucional y Relaciones con los Estados Miembros
Tel.: (+39) 06 5459 2374
Correo electrónico: gb@ifad.org

Junta Ejecutiva — 131.º período de sesiones
Roma, 7 a 9 de diciembre de 2020

Para aprobación

Índice

Mapa de la zona del programa	iv
Resumen de la financiación	v
I. Antecedentes	1
A. Contexto regional y justificación de la actuación del FIDA	1
B. Enseñanzas extraídas	5
II. Descripción del proyecto	6
A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo	6
B. Componentes, efectos directos y actividades	7
C. Teoría del cambio	8
D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones	9
E. Costos, beneficios y financiación	11
III. Riesgos	18
A. Riesgos y medidas de atenuación	18
B. Categoría ambiental y social	20
C. Clasificación del riesgo climático	21
D. Sostenibilidad de la deuda	21
IV. Ejecución del proyecto	22
A. Marco organizativo	22
B. Planificación, seguimiento y evaluación, y aprendizaje y gestión de los conocimientos	24
C. Planes para la ejecución	24
V. Instrumentos y facultades jurídicos	25
VI. Recomendación	25
Anexo	
I. Propuesta de donación con arreglo a la modalidad de donaciones a nivel regional para la Secretaría Ejecutiva del G5 del Sahel en apoyo del Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático	

Apéndices

I. Accords de financement négociés
II. Cadre logique
III. Théorie du changement
IV. Domaines d'intervention régionale et pays et organigrammes
V. Enseignements tirés
VI. Catégorie environnementale et sociale et classification du risque climatique par pays
VII. Soutenabilité de la dette dans les différents pays du programme
VIII. Matrice intégrée des risques du projet
IX. Stratégie détaillée de retrait

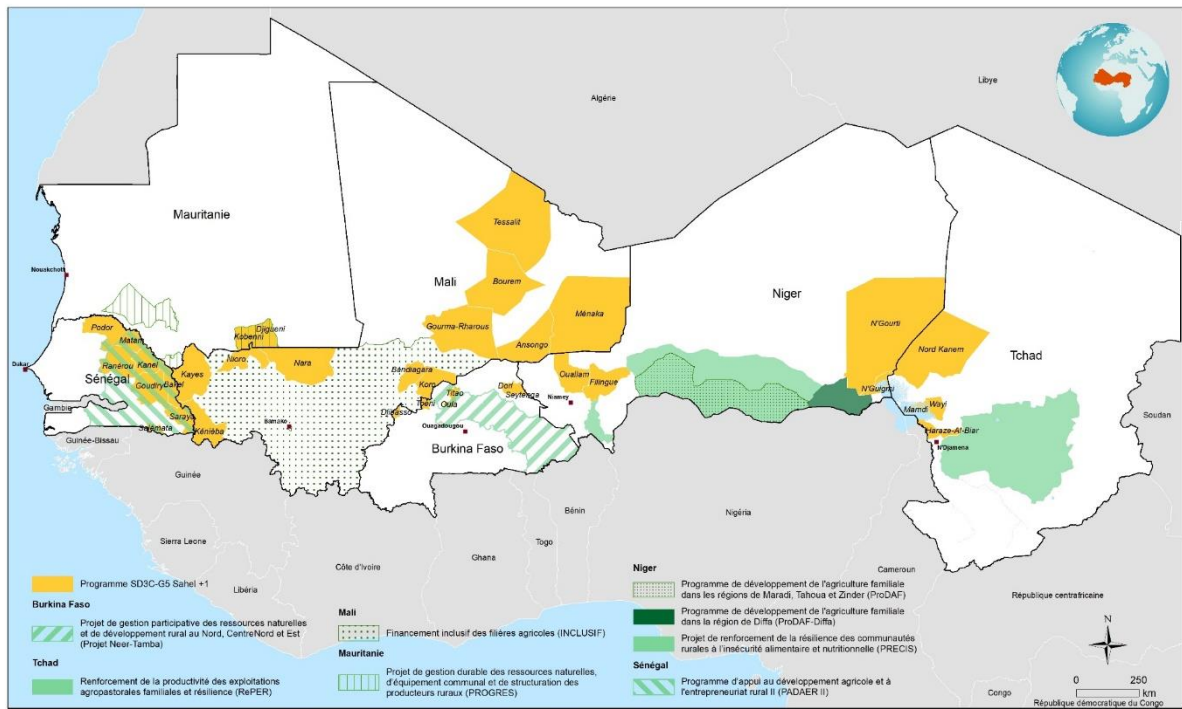
Equipo encargado de la ejecución del programa

Directores Regionales:	Lisandro Martin/Nadine Gbossa
Director Oficina Subregional de África Occidental y Director en el País para el Senegal (encargado de la formulación):	Benoit Thierry
Directora en el País para Burkina Faso:	Ann Turinayo
Director en el País para el Chad:	Valantine Achancho
Director en el País para Malí:	Jean Pascal Kabore
Directora en el País para Mauritania:	Haoua Sienta
Director en el País para el Níger:	Jakob Tuborgh
Técnica Principal del Programa:	Fanny Grandval
Oficial de Finanzas:	Damianov Radu
Especialista en Clima y Medio Ambiente:	Pathe Amath Sene
Oficial Jurídica:	Aspasia Tsekeri

Acrónimos y siglas

APESS	Asociación para la Promoción de la Ganadería en el Sahel y las Sabanas
CEDEAO	Comunidad Económica de los Estados de África Occidental
CILSS	Comité Interestatal Permanente de Lucha contra la Sequía en el Sahel
FAO	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
G5 del Sahel	Grupo de los Cinco del Sahel
G5 del Sahel+1	Grupo de los Cinco del Sahel y el Senegal
OCDE	Organización de Cooperación y Desarrollo Económicos
ODS	Objetivo de Desarrollo Sostenible
ONG	organización no gubernamental
OSR	organismos de las Naciones Unidas con sede en Roma
PMA	Programa Mundial de Alimentos
POA	plan operacional anual
PRAPS	Proyecto Regional de Apoyo al Pastoreo en el Sahel
RBM	Red Billital Maroobé
ROPPA	Red de Organizaciones Campesinas y Productores Agrícolas de África Occidental
UEMAO	Unión Económica y Monetaria de África Occidental
UNICEF	Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia

Mapa de la zona del programa



Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.
Fuente: FIDA; 14/09/2020

Resumen de la financiación

Institución iniciadora:	FIDA
Prestatarios/beneficiarios:	Burkina Faso y Repúblicas de: Malí Níger Senegal Chad Nota: Los datos relativos a Mauritania se presentarán en cuanto los fondos estén disponibles.
Organismos de ejecución:	Ministerios de Agricultura
Receptor de la donación regional:	Secretaría Ejecutiva del G5 del Sahel
Costo total del programa:	Alrededor de EUR 158,2 millones (equivalente a USD 180,4 millones, aproximadamente)
Monto de los préstamos del FIDA (FIDA11):	
Burkina Faso (100 % en condiciones muy favorables)	EUR 1,09 millones (equivalente a USD 1,24 millones, aproximadamente)
Malí (73 % en condiciones muy favorables)	EUR 15,15 millones (equivalente a USD 17,29 millones, aproximadamente)
Níger (73 % en condiciones muy favorables)	EUR 3,20 millones (equivalente a USD 3,65 millones, aproximadamente)
Senegal (100 % en condiciones muy favorables)	EUR 5,70 millones (equivalente a USD 6,50 millones, aproximadamente)
Chad (20 % en condiciones muy favorables)	EUR 0,88 millones (equivalente a USD 1 millón, aproximadamente)
Nota: Los datos relativos a Mauritania se presentarán en cuanto los fondos estén disponibles.	
Condiciones de los préstamos del FIDA:	Préstamo en condiciones muy favorables
Monto de las donaciones del FIDA con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda (FIDA11):	
Malí (27 %)	EUR 5,61 millones (equivalente a USD 6,40 millones, aproximadamente)
Níger (27 %)	EUR 1,19 millones (equivalente a USD 1,35 millones, aproximadamente)
Chad (80 %)	EUR 3,51 millones (equivalente a USD 4 millones, aproximadamente)
Nota: Los datos relativos a Mauritania se presentarán en cuanto los fondos estén disponibles.	
Monto de la donación regional en favor de la Secretaría Ejecutiva del G5 del Sahel:	EUR 1,71 millones (equivalente a USD 2 millones, aproximadamente)
Cofinanciador:	Fondo Verde para el Clima
Monto de la cofinanciación:	EUR 62,6 millones (equivalente a USD 71,37 millones, aproximadamente)
Condiciones de la cofinanciación:	Financiación paralela:
Contribución de los prestatarios/beneficiarios:	n. d. (véase el párrafo 50)
Contribución de los beneficiarios:	n. d.
Déficit de financiación:	EUR 57,5 millones (equivalente a USD 65,6 millones, aproximadamente)

Monto de la financiación del FIDA para el clima:

USD 15,53 millones procedentes de los fondos de la FIDA11 para los siguientes países:
Burkina Faso, Malí, Chad

Instituciones cooperantes:

FIDA
Organismos encargados de la ejecución del programa:
Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO), Programa Mundial de Alimentos (PMA)
Organismo encargado de la ejecución de la donación a nivel regional: Secretaría Ejecutiva del G5 del Sahel

Recomendación de aprobación

Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación que figura en el párrafo 89.

I. Antecedentes

A. Contexto regional y justificación de la actuación del FIDA

Contexto político, económico y social a nivel regional

1. A lo largo del último decenio, el Sahel ha experimentado una situación de gran inseguridad y diversos conflictos armados, sobre todo en las zonas transfronterizas (desde el lago Chad hasta el delta del Níger), además de padecer los ataques perpetrados por grupos extremistas asociados a Al-Qaida o al Dáesh, en la zona septentrional, y por Boko Haram, en las zonas oriental y meridional. Con objeto de hacer frente a la situación de inseguridad, en 2014 se estableció una fuerza militar del Grupo de los Cinco del Sahel ([G5 del Sahel](#)) para proteger a los países y a su población, restablecer los servicios públicos y promover la paz en aras del desarrollo.
2. Debido a los efectos del cambio climático y a la consiguiente variabilidad climática, cada vez es más habitual que surjan conflictos entre las comunidades de agricultores y ganaderos a causa de los recursos naturales, ya que se ven afectados los modos tradicionales de emplearlos y gestionarlos durante la trashumancia, así como el uso compartido de la tierra y la integración del ganado en las prácticas agrícolas.
3. La iniciativa militar emprendida para combatir la inseguridad en el Sahel se dotó con cuantiosos recursos humanos y financieros¹ a fin de proteger a la población, en especial a los residentes de las zonas transfronterizas. Debido a la situación imperante, Burkina Faso, Malí y el Níger se consideran Estados frágiles². El gasto militar de los países del Sahel es uno de los más elevados de África Subsahariana; los presupuestos nacionales destinados a esa partida abarcan desde un 1,9 % en el caso del Senegal, hasta un 3 % en Mauritania (Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD), Base de datos del Informe sobre Desarrollo Humano, 2019).
4. Desde marzo de 2020, la región del Sahel también se ha visto afectada por la pandemia de la COVID-19, lo que ha acarreado nuevos problemas que se han sumado a los ya existentes. Las medidas públicas restrictivas ya están incidiendo en la vida de los agricultores y de las comunidades pastorales y agropastorales, así como en las actividades ganaderas³. En un estudio llevado a cabo recientemente se prevé un aumento de entre el 1 % y el 2 % en el número de personas que viven en situación de extrema pobreza, así como una desaceleración de un 5 % en la economía mundial⁴. Según la misma fuente, África Subsahariana será una de las dos regiones más afectadas. Una eventual contracción del 10 % en la economía es suficiente para borrar todos los progresos logrados en estos últimos años.

¹ En 2010, la Iniciativa Transahariana de Lucha contra el Terrorismo, y en 2014, la Operación Barján ejecutada por Francia; Benin, el Camerún, el Chad, el Níger y Nigeria constituyen los cinco Estados miembros de la Fuerza Conjunta Multinacional.

² El Chad también es un Estado frágil debido a su gran inestabilidad a nivel institucional y social.

³ En efecto, cabe destacar la difícil preparación de la campaña agrícola, el cierre de los mercados, las restricciones en los intercambios transfronterizos y la entrega de los documentos de trashumancia, las dificultades en el suministro de piensos para el ganado o de semillas y fertilizantes y la menor disponibilidad de servicios agroveterinarios, entre otras cosas.

⁴ Sumner A., C. Hoy y E. Ortiz-Jaurez, en un documento expositivo, ponen de relieve los efectos de la pandemia de la COVID-19 en la tasa de pobreza a nivel mundial.

5. En 2020, en el Sahel, el número total de desplazados dentro de sus propios países⁵ asciende a aproximadamente 1,5 millones de personas⁶; en cabeza se encuentra Burkina Faso (56 %, con 838 548 personas), seguido por el Níger (15 %, con 226 000 personas), Malí (14,5%, con 218 536 personas) y el Chad (13,9 %, con 208 382 personas), esto es, los países más asolados por la inseguridad, la violencia y los conflictos armados. La inestabilidad política en Malí, tras el reciente golpe de Estado ocurrido el pasado mes de agosto de 2020, reafirma una vez más la necesidad de brindar una respuesta centrada en el desarrollo a las problemáticas locales.
6. La tasa de pobreza relacionada con el umbral de pobreza nacional es del 31 % en Mauritania, el 40,1 % en Burkina Faso, el 41,1 % en Malí, el 44,5 % en el Níger y el 46,7 % en el Senegal y el Chad. En cuanto al umbral de pobreza subsahariano (del 42,3 %, es decir, USD 1,90 en paridad de poder adquisitivo)⁷, únicamente Mauritania obtiene realmente mejores resultados. La extrema pobreza entraña graves riesgos para la seguridad de la región y la dinámica del desarrollo.
7. **Contexto del desarrollo agrícola y la agricultura en pequeña escala.** El sector agrícola constituye una de las principales actividades económicas de la región y, en 2019, daba trabajo a una gran parte de la mano de obra, a saber, el 28,7 % en Burkina Faso, el 32 % en el Senegal, el 55,4 % en Mauritania, el 65,3 % en Malí, el 75,9 % en el Níger y el 81,6 % en el Chad⁸. Por lo tanto, este sector no solo contribuye a la economía, sino también al empleo general, lo que lo convierte en un sector de vital importancia para establecer la paz y la seguridad en la región. No obstante, se enfrenta a los riesgos relacionados con el clima y a una escasa productividad debido a la degradación del capital natural.
8. **Políticas y estrategias a favor de la agricultura familiar, la reducción de la pobreza y la mejora de la seguridad alimentaria.** El Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático, promovido por el G5 del Sahel y el Senegal (G5 del Sahel+1) **en asociación con los otros dos organismos de las Naciones Unidas con sede en Roma (OSR), esto es, la Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO) y el Programa Mundial de Alimentos (PMA)**, tiene por objeto contribuir a los siete objetivos específicos de la Política Agrícola Común de la Comunidad Económica de los Estados de África Occidental (CEDEAO) y a los programas nacionales de inversión agrícola y, al mismo tiempo, favorecer la integración y la cooperación regionales en el Sahel.
9. Además, tiene el objetivo de ejecutar la estrategia del G5 del Sahel en materia de desarrollo y seguridad, a petición de los Gobiernos de los seis países (Burkina Faso, Chad, Malí, Mauritania, Níger y Senegal). El programa se inscribe en el tema "resiliencia y desarrollo humano" del Programa de Inversiones Prioritarias del G5 del Sahel y hace referencia al pilar "resiliencia" de la estrategia integrada de las Naciones Unidas para el Sahel, así como a los objetivos estratégicos 1 y 3 del FIDA que, respectivamente, guardan relación con el aumento de la producción y la resiliencia en los países del G5 del Sahel.
10. Por último, se ajusta a las operaciones del FIDA en los países, donde contribuirá a las distintas estrategias del Fondo. En los documentos relativos al diseño del programa en cada país también se brinda información detallada acerca de la armonización del programa con las estrategias nacionales ya existentes.

⁵ Número de personas obligadas a dejar su hogar o su lugar de residencia habitual —en particular, tras los conflictos armados, o para evitar sus efectos, así como para huir de situaciones de violencia generalizada, violaciones de los derechos humanos o catástrofes naturales o antropogénicas— y que no han atravesado ninguna frontera reconocida internacionalmente entre Estados (PNUD, 2019).

⁶ Véase <https://data2.unhcr.org/es/countries/>.

⁷ Banco Mundial, datos de la Organización de Cooperación y Desarrollo Económicos (OCDE).

⁸ Base de datos del Banco Mundial.

Aspectos especiales relativos a los temas transversales prioritarios para el FIDA

11. En consonancia con los compromisos transversales asumidos en la Undécima Reposición de los Recursos del FIDA (FIDA11), el programa ha sido clasificado como programa que tiene en cuenta lo siguiente:
 - la financiación para el clima;
 - una perspectiva transformadora de género;
 - la nutrición, y
 - los jóvenes.
12. **Género e inclusión social.** Si bien las mujeres de las zonas rurales representan más de la mitad de la mano de obra agrícola (53,3 %), apenas el 10 % poseen tierras cultivables. Asimismo, constituyen más de la mitad (50,53 %) de los 100 millones de habitantes que habitan la región abarcada por el programa en los seis países, además de contribuir de forma fundamental a la seguridad alimentaria y nutricional de los hogares. Las disparidades entre las mujeres y los hombres persisten en la región del Sahel, donde ellas siguen teniendo un acceso limitado a los servicios sociales básicos y a los recursos productivos, así como a los servicios financieros, las innovaciones técnicas y tecnológicas y los mercados. A pesar de esas limitaciones, las mujeres de las zonas rurales se esfuerzan por desempeñar un papel protagonista en el sector agrícola y agroalimentario: participan más en las cadenas de valor agrícolas; tienen una mayor visibilidad en los mercados fronterizos (corredores del Sahel) y están mucho más presentes en el sector agroalimentario puesto que dirigen pequeñas y medianas empresas.
13. Además de esos desafíos económicos, las mujeres son las principales víctimas de los retos relacionados con el clima y la situación de inseguridad. El tremendo impacto de los conflictos en las mujeres y las niñas ha llevado a los Gobiernos, a los asociados en el desarrollo (como la Oficina de las Naciones Unidas para África Occidental y el Sahel (UNOWAS), la Entidad de las Naciones Unidas para la Igualdad de Género y el Empoderamiento de las Mujeres (ONU-Mujeres) y el Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia (UNICEF), entre otros) y a la sociedad civil (Plataforma de Mujeres del G5) a establecer mecanismos para prevenir y combatir la violencia contra la mujer en las zonas sometidas a una gran tensión, protegerlas y velar por su seguridad en épocas de conflicto. La participación de las mujeres en los procesos de mediación y resolución de conflictos ha pasado a ser esencial.
14. **Jóvenes.** El Sahel es la región más joven del mundo, pues un 64,5 % de su población es menor de 25 años (Plan de Apoyo de las Naciones Unidas al Sahel de 2018). Según el Informe sobre el Estado de la Población Mundial 2018, publicado por el Fondo de Población de las Naciones Unidas (UNFPA), los jóvenes de entre 10 y 24 años representan el 52 % de la población de los países del Sahel, lo que supone unos 53 millones de jóvenes, y se espera que esa cifra aumente en los dos próximos decenios. En dicha región, este grupo demográfico se enfrenta a la perspectiva del paro y el subempleo. En Malí, la tasa de desempleo entre los jóvenes de entre 15 y 24 años asciende al 21,9 % (Instituto Nacional de Estadística de Malí). Por su parte, en el Senegal, la tasa de desempleo entre los jóvenes de 15 años o más se estima en torno al 14,3 % (Agencia Nacional de Estadística y Demografía, 2018).
15. En las zonas afectadas por los conflictos, los jóvenes son los más expuestos a las consecuencias, ya que constituyen una importante cantera de reclutamiento para los grupos terroristas, en vista de la falta de perspectivas viables en un entorno de gran inseguridad y vulnerabilidad. Los jóvenes representan el futuro del sector agrícola en la región, ya que la población activa que trabaja en dicho sector ha ido envejeciendo. Sin embargo, la escasa modernización del sector agrosilvopastoral hace que les resulte poco atractivo. Los jóvenes podrían contribuir de forma notable a promover las innovaciones tecnológicas (por ejemplo, en lo que respecta

a los sistemas de recogida de datos y al apoyo que podrían brindar a la recopilación de información sobre el terreno). El empleo de los jóvenes constituye un aspecto importante del problema conjunto de la economía y la seguridad, sobre todo en el sector del pastoreo, donde las estrategias encaminadas a sustentar los bienes domésticos de los pastores ya han demostrado ser una herramienta eficaz para brindar oportunidades de empleo a los jóvenes. Asimismo, las cuestiones relativas a los jóvenes también resultan pertinentes en el contexto de la política regional, ya que en 2019 la CEDEAO adoptó una estrategia regional para fomentar la empleabilidad de los jóvenes en los sectores agrosilvopastoral y pesquero.

16. **Cambio climático.** Puesto que su economía se sustenta esencialmente en la agricultura de secano en pequeña escala y en el pastoreo de trashumancia, la región del Sahel es muy vulnerable al cambio climático y a la variabilidad conexas. En el último informe del Grupo Intergubernamental de Expertos sobre el Cambio Climático (IPCC)⁹, la región del Sahel se clasificó como una "zona crítica en materia de cambio climático". En el Chad, por ejemplo, las inundaciones ocurridas en octubre de 2019 obligaron a miles de personas a desplazarse¹⁰. El cambio climático repercutirá de forma considerable en la productividad agrícola y ganadera. Asimismo, las consecuencias serán todavía más graves para los grupos vulnerables, como las mujeres, los jóvenes y las personas con discapacidad, que tienen un acceso reducido a los medios de subsistencia. Según los modelos de predicción climática (RCP 4.5 y 8.5) y las hipótesis relativas al aumento de 1°C de la temperatura y la disminución de las precipitaciones, la región podría registrar un descenso en la producción de más del 20 % en los principales cultivos (Níger, Chad) y en la producción ganadera (carne, leche y sus derivados).
17. **Nutrición.** La malnutrición es un problema que urge combatir. Según el UNICEF, en los seis países del Sahel residen más de 1,3 millones de niños que precisan de cuidados contra la malnutrición grave y crónica¹¹. El empeoramiento de la situación en materia de nutrición obedece a diversos factores, en especial a la degradación de las tierras y los cultivos, las sequías periódicas y los fenómenos climáticos, la pobreza, el acceso limitado a los productos alimentarios básicos y los servicios esenciales, y el crecimiento demográfico. La pandemia de la COVID-19 ha agravado el problema en contextos ya de por sí frágiles en la región del Sahel, y ha colocado a los países en una situación apremiante en lo que respecta a la malnutrición. Los casos de malnutrición en los seis países han ascendido a cerca de 5,4 millones, en comparación con los 4,5 millones estimados antes de que se produjera la pandemia de la COVID-19¹².

Justificación de la actuación del FIDA

18. Los retos ligados al desarrollo sostenible en el Sahel hacen que más de 90 millones de habitantes queden expuestos a una situación de inseguridad alimentaria, así como a episodios de conflictos y crisis frecuentes que: i) debilitan los medios de subsistencia, sobre todo en el contexto de las pequeñas explotaciones familiares y las categorías socioprofesionales de bajos ingresos; ii) ponen en peligro la soberanía y la estabilidad de los Estados, y iii) erosionan la paz social, sin la cual se ven amenazados los procesos de inversión y creación de riqueza. En el Sahel,

⁹ IPCC (2019). Calentamiento global de 1,5 °C: Informe especial del Grupo Intergubernamental de Expertos sobre el Cambio Climático, Ginebra, https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_es.pdf.

¹⁰ McOmber, C. (2020). "Women and Climate Change in the Sahel", West African Papers, núm. 27, Publicaciones de la OCDE, París. Disponible en: <https://doi.org/10.1787/e31c77ad-en>.

¹¹ UNICEF (2018), Number of children suffering from severe acute malnutrition across the Sahel reaches 10-year high. Disponible en: <https://www.unicef.org/press-releases/number-children-suffering-severe-acute-malnutrition-across-sahel-reaches-10-year>.

¹² UNICEF (2020), Afrique de l'Ouest et du Centre: Plus de 15 millions de cas de malnutrition aiguë attendus en 2020. Disponible en: <https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/afrique-de-louest-et-du-centre-plus-de-15-millions-de-cas-de-malnutrition>.

donde los efectos del cambio climático inciden con dureza en la población, la pandemia de la COVID-19 ha ralentizado el rendimiento de todos los sistemas de producción, así como su contribución a la economía, al crecimiento y a la mejora de las condiciones de vida.

19. El carácter regional del Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático se justifica por la naturaleza común y transfronteriza de los problemas que afrontan los seis países del Sahel involucrados, que se han visto afectados de manera desmedida por la inseguridad, el impacto perjudicial del cambio climático y la reciente crisis sanitaria de la COVID-19. Siguiendo una dinámica de cooperación multilateral, el programa aporta soluciones coordinadas y pragmáticas ligadas a los aspectos técnicos y políticos, que se aplicarán a través de: i) la focalización geográfica específica centrada en las zonas transfronterizas; ii) la dimensión transfronteriza de las actividades y la resolución de los conflictos entre agricultores y ganaderos, y iii) una asociación sólida con las principales instituciones regionales (la Secretaría del G5 del Sahel y las organizaciones regionales de productores), que cuentan con miembros o comités que las representan a nivel nacional.
20. **La ventaja comparativa del FIDA** radica en su presencia en la región desde 1979, así como en la buena reputación que ha ido forjando gracias a su larga trayectoria en lo que respecta al desarrollo de la agricultura en pequeña escala y la capacidad de resiliencia de las comunidades rurales ante las perturbaciones externas (especialmente las ligadas al clima). Asimismo, el FIDA cuenta con una amplia experiencia en el diseño y el apoyo a la adopción de medidas específicas relacionadas con la fertilidad del suelo y la gestión de los recursos naturales (rehabilitación de las tierras, gestión de los recursos hídricos), las técnicas de adaptación al cambio climático, la inclusión financiera, el aumento de la producción y la productividad agrosilvopastorales, el acceso a los mercados, la estructuración y organización de los pequeños productores para su inserción en las cadenas de valor, los servicios de desarrollo empresarial, la creación de la capacidad y el diálogo sobre políticas.
21. Además de la atención prestada a las poblaciones rurales más vulnerables, el Fondo ha demostrado su capacidad para integrar las cuestiones relativas a la igualdad de género, los jóvenes y el clima.
22. **La ventaja comparativa del FIDA, el PMA y la FAO.** Los tres organismos colaboran de manera regular y a nivel nacional con miras a reforzar las iniciativas operacionales y estratégicas comunes encaminadas a apoyar los programas nacionales de resiliencia. En el Níger, desde 2017 el PMA, la FAO y el FIDA trabajan para aumentar la resiliencia de los medios de subsistencia en las situaciones de crisis prolongadas. En el Chad, la FAO y el PMA están ejecutando un proyecto conjunto centrado en la resiliencia, que tiene por objeto reforzar los medios de vida de las comunidades que se dedican al pastoreo. A partir de esas experiencias, y a través de este programa se consigue llevar a la práctica en el Sahel la idea de una iniciativa regional puesta en marcha conjuntamente por los tres OSR. Las sinergias de los tres OSR, los seis Gobiernos involucrados y el G5 del Sahel+1 permitirán diseñar actividades de gran envergadura que tengan un impacto significativo a nivel local, además de mejorar las asociaciones en el Sahel.

B. Enseñanzas extraídas

23. El Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático se sustentará en las diferentes enseñanzas que se han ido extrayendo de la experiencia del FIDA en los países y en la región, las cuales se enumeran a continuación y se explican con mayor detalle en el apéndice.

24. **Diseño de operaciones regionales.** En 2020, el FIDA ha iniciado el proceso de diseño de sus dos primeras¹³ operaciones regionales y, por lo tanto, aún no dispone de experiencia en la materia. Entre las enseñanzas que pueden extraerse de otros asociados para el desarrollo que cuentan con una vasta experiencia en materia de operaciones regionales, como el Banco Mundial o el Banco Africano de Desarrollo, se pueden citar las siguientes: i) los diálogos sobre políticas inclusivos son esenciales para garantizar el sentido de apropiación común del programa por parte de todos los interesados; ii) dadas las diferencias entre los marcos jurídicos, financieros y de adquisiciones y contrataciones, la armonización de los procedimientos constituye una de las cuestiones fundamentales para garantizar la correcta ejecución de los proyectos y la consecución de los resultados deseados, y iii) las operaciones regionales cofinanciadas y las asociaciones establecidas entre las instituciones financieras internacionales son la mejor manera de lograr el objetivo de desarrollo de un programa.
25. **Enfoque comunitario adoptado por la FAO, el FIDA, el PMA y el UNICEF para trabajar con las poblaciones vulnerables, los municipios y el Gobierno a fin de tener un impacto transformador a nivel local y de base en el Níger.** En el marco de la Iniciativa 3N del Gobierno del Níger y la iniciativa integrada en pro de la resiliencia, la FAO, el FIDA, el PMA y el UNICEF han adoptado de forma conjunta un enfoque geográfico comunitario, orientado a determinar “municipios de convergencia” y centrarse en esos municipios para trabajar de consuno con las poblaciones vulnerables, el Gobierno nacional y los ayuntamientos. Por ejemplo, en las operaciones orientadas a mejorar la resiliencia integrada de Wacha (en la región de Zinder), se ha preparado un conjunto de actividades encaminadas a aumentar la resiliencia que guardan relación con la limpieza y la rehabilitación de los estanques de agua, la producción, la enseñanza, la nutrición y las intervenciones relativas a los medios de subsistencia.

II. Descripción del proyecto

A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo

26. El programa tiene por objeto consolidar los medios de vida de los pequeños productores, en particular las mujeres y los jóvenes que residen en las zonas transfronterizas. Se espera que el programa ayude a reducir en un 10 % la pobreza en la zona de intervención y, de ese modo, aporte dinamismo a los espacios socioeconómicos y comerciales afectados por la inseguridad, la variabilidad y los efectos del cambio climático que menoscaban la resiliencia de los pequeños productores. Asimismo, el programa contribuirá a eliminar los obstáculos que intensifican los conflictos de origen antropógeno en lo que respecta a los recursos naturales, así como las dificultades para acceder a los recursos productivos. Una vez concluya el programa, el 75 % de los beneficiarios habrán experimentado una mejora en sus medios de subsistencia. De ellos, el 80 % adoptarán prácticas y tecnologías sostenibles desde el punto de vista ecológico y resilientes al cambio climático, al tiempo que los intercambios comerciales en los planos nacional y regional aumentarán en un 10 %.
27. El programa también repercutirá en la capacidad institucional del G5 del Sahel de mantener un diálogo político y social inclusivo, que abogue por la paz y la seguridad, a través de las organizaciones de productores, que desempeñarán una función protagonista en materia de: i) prevención y gestión de los conflictos entre agricultores y ganaderos en los corredores de trashumancia; ii) censo y gestión de las infraestructuras económicas transfronterizas; iii) promoción de buenas prácticas o medidas de prevención contra la COVID-19 y las infecciones con una alta propensión endémica, y iv) aplicación de medidas aduaneras proteccionistas

¹³ La segunda es el Programa Regional Integrado de los Mercados Agrícolas, ejecutado en Togo y Benin.

encaminadas a promover el consumo de los productos locales. Finalmente, la ejecución del programa contribuirá a desarrollar y a promover el uso de servicios financieros digitales con miras a velar por que las transacciones en las fronteras sean seguras.

28. **Focalización geográfica.** La elección de la zona geográfica se ha determinado a partir de dos escalas. La primera de ellas abarca cuatro ejes geográficos que conforman puentes económicos naturales para el tránsito de personas, bienes, capitales y servicios transfronterizos: i) el eje Chad-Níger, en el que el lago Chad cumple una función de integración económica con el Níger, gracias a una modalidad de explotación intensiva basada en los desplazamientos humanos, la pluriactividad y la integración de la agricultura de decrecida, la ganadería nómada y la pesca; ii) el eje Burkina Faso-Malí, en la región de Liptako-Gourma, caracterizado por una economía dominada por el pastoreo nómada, que presenta una cierta diversificación con la agricultura sedentaria, el agropastoreo y la pesca; iii) los ejes Senegal-Malí y Senegal-Mauritania, en la cuenca del río Senegal, que constituyen rutas de integración con flujos de intercambios caracterizados por la movilidad económica de los usuarios provenientes de estos tres países; iv) el eje Mauritania Oriental-Malí, caracterizado por el pastoreo transfronterizo, la producción agropastoral y una gran movilidad humana y animal. Los seis países comprenden un total de 21 regiones administrativas. La segunda escala está dirigida a las zonas de concentración ubicadas en el interior de los espacios transfronterizos. Las intervenciones repercutirán en una cantidad limitada de zonas de base operacional y de concentración, la mayoría de las cuales son municipios. La definición de esas zonas de base se concretará cuando se ponga en marcha el programa, que tendrá por objeto reproducir en otros municipios de la región caracterizados por ecosistemas, retos y oportunidades similares las prácticas y tecnologías que hayan demostrado ser eficaces.
29. **Grupo objetivo.** Se estima un grupo objetivo de 123 000 hogares rurales, esto es, 854 750 personas, de las cuales 427 375 son mujeres (50 %) y 341 900 (40 %), jóvenes. En la primera fase, el programa beneficiará a 73 000 hogares, lo que supone un total de 500 700 personas, entre las que se cuentan 250 350 mujeres y 200 280 jóvenes. El grupo objetivo abarca: i) las explotaciones agrícolas familiares, los pequeños productores y ganaderos de bajos ingresos, vulnerables y expuestos a los riesgos de descapitalización y las crisis (climáticas, económicas, sanitarias y vinculadas a los conflictos); ii) las organizaciones de productores, agroganaderos y pastores, así como sus redes regionales; iii) los grupos socioprofesionales con escasa representación en los sistemas productivos que, con frecuencia, quedan marginados, en particular las mujeres, los jóvenes y también las personas con discapacidad¹⁴.

B. Componentes, efectos directos y actividades

30. El programa abarcará los siguientes componentes: i) aumento de la productividad y la producción; ii) integración económica, y iii) diálogo sobre políticas, coordinación y gestión.
31. **Componente 1. Aumento de la productividad y la producción.** Efecto esperado: mejorar la producción y la productividad agrosilvopastorales y pesqueras utilizando prácticas y tecnologías agrícolas resilientes al cambio climático, al tiempo que se garantiza una gestión sostenible de los recursos hídricos y terrestres. Ese efecto se medirá a través de una evolución de un 30% en el índice de activos productivos en los sistemas de producción respaldados por el programa, así como

¹⁴ Las cuestiones relativas a las personas con discapacidad se examinarán en el marco del estudio de referencia (como se hizo en el caso de Liberia), a fin de comprender mejor la situación de la discapacidad en las zonas del programa y, posteriormente, afinar la estrategia de focalización en consecuencia. Por consiguiente, el enfoque empleado para dirigirse a las personas con discapacidad se adaptará a cada país, lo que resultará útil para comparar y evaluar los distintos enfoques. A continuación, se fijarán objetivos específicos para brindarles apoyo directo y aumentar la comprensión de sus necesidades con vistas a que superen la estigmatización.

por la adopción de tecnologías y prácticas ecológicamente sostenibles y resilientes al cambio climático por parte del 80 % de los beneficiarios. Las actividades se centrarán en mejorar el capital productivo y la resiliencia, por un lado, y en fomentar la capacidad y consolidar la paz, por otro. Este componente complementará el programa regional financiado¹⁵ por el Fondo Verde para el Clima, valorado en USD 71,3 millones, cuyo objetivo principal radica en aumentar la resiliencia y los medios de subsistencia, así como la seguridad alimentaria de los pequeños productores y comunidades rurales, a través de una gestión integrada de los recursos naturales (hídricos, forestales, etc.) que tenga en cuenta los riesgos ligados al clima. Gracias a ese programa, los países podrán mejorar sus sistemas de información climática a fin de adoptar decisiones fundamentadas en materia de agricultura, escoger las opciones de adaptación y mitigación más apropiadas y respaldar el mecanismo de transferencia del riesgo gracias a la creación de seguros agrícolas.

32. **Componente 2. Integración económica.** Efecto esperado: facilitar la integración económica en los planos nacional y regional. Tras la conclusión del programa, los intercambios comerciales a nivel nacional y regional aumentarán un 10 % gracias a las intervenciones destinadas a reforzar los mercados transfronterizos y asegurar las transacciones en las fronteras. Las inversiones se centrarán, principalmente, en las infraestructuras, las plataformas locales de gestión, los espacios comunitarios de mediación social y gestión de conflictos, el acceso de los productores a los mercados y la promoción de los servicios financieros digitales.
33. **Componente 3. Diálogo sobre políticas, coordinación y gestión.** Servirá como firme apoyo institucional a la puesta en marcha del programa siguiendo un enfoque regional. Las medidas se inscribirán en **el mecanismo de coordinación del G5 del Sahel, sufragado con los fondos de la donación a nivel regional en respuesta a los desafíos de la COVID-19, los conflictos y el cambio climático, que se presentará a la Junta Ejecutiva del FIDA junto el programa en sí**, cuyo liderazgo operacional se reforzará a fin de ayudar a los países a aplicar las orientaciones estratégicas regionales encaminadas a consolidar las bases de desarrollo y paz sostenible en los espacios transfronterizos. De conformidad con el razonamiento a nivel regional y nacional, este componente reforzará también la legitimidad institucional del órgano ejecutivo del G5 del Sahel en lo que respecta a la coordinación de los proyectos, la gestión de los conocimientos y la ampliación de escala de las soluciones adaptadas a los problemas de inseguridad alimentaria, los efectos del cambio climático y las distintas crisis y conflictos.

C. Teoría del cambio

34. Actualmente, la región adolece de una limitada productividad agrícola (debida, entre otras cosas, a la escasez y la gestión ineficiente de los recursos hídricos, la falta de insumos y el acceso limitado al mercado). La inseguridad alimentaria y la malnutrición en el Sahel se ven exacerbadas por el cambio climático, los conflictos prolongados, la violencia y las crisis. Las comunidades más afectadas se encuentran en la región del lago Chad, el Este y el Oeste del Níger, el Norte y el Este de Burkina Faso y el Norte y el Centro de Malí (FIDA, PMA y FAO, 2019)¹⁶. Si bien existe un esfuerzo coordinado de tipo militar, se han puesto en marcha muy pocas intervenciones coordinadas para mejorar la resiliencia y la seguridad alimentaria y nutricional en el Sahel. Las iniciativas conocidas son las de la FAO, el PMA y el UNICEF. Ante los crecientes desafíos afrontados por el Sahel, es más

¹⁵ Se está tramitando la obtención de USD 71,3 millones por concepto de financiación concedida por el Fondo Verde para el Clima. El proceso de confirmación de dichos fondos está en una fase muy avanzada.

¹⁶ Disponible en: <https://docs.wfp.org/api/documents/9631db802cc645e0a69cb9629fb2fbb1/download/>.

necesario que nunca invertir a nivel regional en actividades que aumenten la resiliencia con vistas a mejorar la seguridad alimentaria y nutricional y reducir los conflictos ligados a los recursos naturales y a la tenencia de la tierra.

35. La lógica de intervención de este programa regional se basa en un enfoque que vincula el desarrollo con la paz, y aúna la experiencia y los conocimientos de la FAO, el PMA, el FIDA y otros organismos (UNICEF, Oficina del Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados (ACNUR), etc.), así como los conocimientos de las asociaciones locales de agricultores y ganaderos, reagrupadas en los planos nacional y regional, que a su vez participan en la aplicación de las estrategias relativas a la resiliencia y en el diálogo político regional a nivel de la CEDEAO. A partir de un enfoque territorial de desarrollo socioeconómico, local y descentralizado, el programa reforzará las capacidades de producción, en especial en las regiones transfronterizas, así como el desempeño (fluidez, seguridad, gestión sostenible e inclusiva) de los mercados transfronterizos de insumos y productos agrícolas. Asimismo, favorecerá la seguridad de las transacciones, lo que alentará a una mayor actividad económica en condiciones difíciles de seguridad. Por último, propiciará un espacio sanitario más seguro para las transacciones rurales de productos agrícolas y ganaderos, así como para los agentes del mercado, con infraestructuras adaptadas y un comportamiento apropiado.

D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones

36. **Armonización con las prioridades mundiales y regionales.** En cuanto a la intervención regional, el programa contribuirá directamente a la Agenda 2063 de la Unión Africana, al Programa General para el Desarrollo de la Agricultura en África (CAADP) de la Nueva Alianza para el Desarrollo de África (NEPAD) (un programa de integración regional, infraestructuras y comercio) y a las políticas y programas de la CEDEAO y la Unión Económica y Monetaria de África Occidental (UEMAO), además de a los siguientes Objetivos de Desarrollo Sostenible (ODS) de las Naciones Unidas: ODS 1 (fin de la pobreza); ODS 2 (hambre cero); ODS 5 (igualdad de género); ODS 8 (trabajo decente y crecimiento económico); ODS 13 (acción por el clima), y ODS 15 (vida de ecosistemas terrestres). El programa brindará a la Secretaría del G5 del Sahel+1 una nueva forma de intensificar la cooperación eficaz entre los Estados Miembros, más allá de la cooperación en materia de seguridad.
37. **Armonización con las prioridades nacionales y sentido de apropiación por parte de los países.** A nivel nacional, a través de seis proyectos de referencia de la cartera del FIDA (a saber, en Mauritania, el Proyecto de Desarrollo de Cadenas de Valor Inclusivas y el Proyecto para la Gestión Sostenible de los Recursos Naturales, el Equipamiento Municipal y la Estructuración de los Productores Rurales; en Malí, Proyecto de Financiación Inclusiva en las Cadenas de Valor Agrícolas; en el Níger, el Proyecto para Fortalecer la Resiliencia de las Comunidades Rurales ante la Inseguridad Alimentaria y Nutricional; en Burkina Faso, el Proyecto de Ordenación Participativa de los Recursos Naturales y Desarrollo Rural en las Regiones Norte, Centro-Norte y Este; en el Chad, el Proyecto de Fortalecimiento de la Productividad y Resiliencia de las Explotaciones Agropastorales Familiares; en el Senegal, el Programa de Apoyo al Desarrollo Agrícola y la Capacidad Empresarial en las Zonas Rurales - Fase II), el programa respalda el plan de desarrollo de cada Gobierno, que sienta las bases para la transformación rural en diferentes proyectos integrados ligados a la mejora de los ingresos y de las condiciones de vida de las poblaciones rurales. El programa se ajusta a los distintos documentos estratégicos bilaterales acordados entre cada uno de los seis Gobiernos, respectivamente, y el FIDA.
38. **Armonización con las políticas y prioridades del FIDA.** El programa se sustenta en una sólida integración de las enseñanzas extraídas en el marco de otros proyectos ejecutados por los tres OSR. En efecto, a nivel regional, el programa contribuye a la estrategia de los OSR para el Sahel, que constituye la

aportación de estos organismos al Plan de Apoyo de las Naciones Unidas al Sahel (2018-2030). Además, en 2020, con sujeción a la aprobación de las demás partes interesadas, el FIDA firmará un nuevo acuerdo con el PMA, la FAO y la Secretaría del G5 del Sahel para consolidar el programa como primera operación emprendida por los OSR en la región. En los seis países, el programa aborda las prioridades de la FIDA11 de la siguiente manera.

39. **Género.** Todas las actividades del programa están dirigidas a un 50 % de mujeres. El desarrollo de una estrategia de género, gracias a las organizaciones profesionales regionales, la formación y el liderazgo femenino reforzará la capacidad de las mujeres en lo que respecta a la toma de decisiones, así como su autonomía. El programa pondrá en entredicho las normas de género discriminatorias de diversas formas. Por ejemplo, fomentará la participación de las mujeres en los foros de adopción de decisiones de los comités mixtos a nivel comunitario; combatirá la violencia de género a través de la educación cívica, y utilizará el Sistema de Aprendizaje Activo de Género (GALS) para abordar las distintas dimensiones del poder a nivel de los hogares.
40. **Jóvenes.** La ayuda destinada a los jóvenes tendrá por objeto estimular el empleo en la agricultura, el pastoreo y las actividades empresariales. Todas las actividades del programa están dirigidas sistemáticamente a un 40 % de jóvenes. Puesto que desempeñan un papel fundamental a la hora de combatir las distintas crisis, el programa respaldará su adopción precoz de las nuevas tecnologías y enfoques que pueden impulsar una agricultura más sostenible, crear oportunidades de empleo, garantizar que se escuche su opinión y concederles autonomía como agentes de cambio.
41. **Nutrición.** El objetivo nutricional del programa consiste en “lograr una mejor alimentación, con la debida calidad y en la cantidad adecuada, que haga referencia a recomendaciones alimentarias adaptadas a la situación imperante y se sustente lo máximo posible en la producción propia y en los mercados locales, en un contexto de actividades eficaces para modificar las costumbres y sensibilizar en materia nutricional”. Para alcanzar la seguridad alimentaria y nutricional, el programa se centrará en: i) la producción; ii) los ingresos; iii) el mercado, y iv) la concienciación. Además, hará hincapié en el empoderamiento de las mujeres para lograr un impacto nutricional.
42. **Cambio climático.** El programa contribuirá directamente a reforzar la resiliencia al cambio climático de las poblaciones rurales en las zonas de intervención frágiles seleccionadas, gracias a la distribución de material adaptado y la difusión de prácticas y competencias en materia de resiliencia al cambio climático a través de las escuelas de campo agropastorales.
43. **Armonización y asociaciones.** El programa se fundamenta en asociaciones sólidas encaminadas a establecer sinergias con los asociados nacionales e internacionales que ya participan en los ámbitos de intervención seleccionados. Se establecerá una asociación muy sólida entre los tres OSR en lo que respecta a la ejecución del programa, que se basará en su experiencia en este ámbito. Además de estas asociaciones básicas, el programa alentará a los principales asociados en la ejecución a que movilicen sus respectivas redes de asociados locales en las zonas abarcadas por el programa, (organizaciones de la sociedad civil, organizaciones no gubernamentales (ONG), asociaciones y agrupaciones de jóvenes y mujeres, organizaciones de productores y asociaciones de migrantes, entre otros). Además, tanto a nivel nacional como regional, el programa se ejecutará en estrecha colaboración con las organizaciones de ganaderos y productores, en concreto, la Red Billital Maroobé (RBM)¹⁷ y la Asociación para la Promoción de la Ganadería en el Sahel y las Sabanas (APESS), en la esfera del

¹⁷ La RBM ya ha firmado numerosos convenios de financiación con diversos asociados financieros, los cuales se recopilarán en una lista que se proporcionará durante la fase de diseño. Véase <https://www.maroobe.com>.

pastoreo, y la Red de Organizaciones Campesinas y Productores Agrícolas de África Occidental (ROPPA)¹⁸, en el caso de la agricultura. Esas redes de agricultores y ganaderos participan, desde hace casi 10 años, en los diálogos sobre política regional y los grupos de trabajo de la Política Agrícola Común de la CEDEAO.

44. Otras asociaciones pueden contribuir a facilitar los diálogos sobre políticas aportando documentación o datos de seguimiento y redactando notas informativas, entre otras cosas. A ese respecto, el programa tendrá por objeto potenciar el valor de los diferentes grupos de estudio y redes de expertos regionales, como: i) la red regional de laboratorios de ideas de la UEMAO; ii) la red regional de expertos en materia de pastoreo; iii) el Comité Interestatal Permanente de Lucha contra la Sequía en el Sahel (CILSS)¹⁹, que trabaja en el ámbito del comercio regional de productos agrícolas y animales, y iv) el Club del Sahel de la OCDE relativo a las políticas de apoyo a la integración regional del Sahel. La coordinación con los demás asociados financieros y técnicos se examinará durante la fase de ejecución, en concreto, la segunda fase del Proyecto Regional de Apoyo al Pastoreo en el Sahel (PRAPS 2), financiado por el Banco Mundial²⁰, el Programa para la Resiliencia del Sistema Alimentario (FSRP), en vías de elaboración, ejecutado también por el Banco Mundial en apoyo de la CEDEAO, el Banco Africano de Desarrollo, el UNICEF y la CEDEAO.

E. Costos, beneficios y financiación

45. Tres de los seis proyectos nacionales del Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático están en parte relacionados con la acción por el clima. De conformidad con las metodologías que emplean los bancos multilaterales de desarrollo para el seguimiento de la financiación dirigida a la mitigación y la adaptación al cambio climático, se estima que el monto total asignado por el FIDA al programa en el ciclo de la FIDA11 en concepto de financiación para el clima ascienda a USD 15 527 000. Las sumas asignadas a cada país en concepto de financiación para el clima son las siguientes: Burkina Faso, USD 894 000; Chad: USD 2 500 000; Malí, USD 12 133 000. Si bien los proyectos ejecutados en el Senegal, Mauritania y el Níger también abarcan actividades relacionadas en parte con la acción para el clima, dichas actividades no se financiarán antes de la FIDA12, momento en el que se determinará la financiación correspondiente a cada país.

Costos del programa

46. El costo total del programa durante un período de seis años, incluidas las provisiones para imprevistos de orden físico y por alza de precios, la financiación por valor de USD 2 millones de la donación regional mencionada anteriormente y la financiación paralela del Fondo Verde para el Clima, asciende a alrededor de EUR 158,2 millones, equivalente a USD 180,4 millones, aproximadamente.
47. A continuación, se desglosan los costos derivados de cada componente:
- componente 1: Aumento de la productividad y la producción: EUR 62,1 millones, equivalente a USD 70,8 millones, aproximadamente, es decir, el 39,2 % del costo total;
 - componente 2: Integración económica: EUR 22,8 millones, equivalente a USD 26,0 millones, aproximadamente, es decir, el 14,4 % del costo total;
 - componente 3: Diálogo sobre políticas, coordinación y gestión: EUR 10,7 millones, equivalente a USD 12,2 millones, aproximadamente, es decir,

¹⁸ La ROPPA es una de los asociados al FIDA, especialmente en el marco del programa de subvenciones transcontinentales de las Organizaciones de Agricultores de África, el Caribe y el Pacífico (FO4ACP). Véase: <http://roppa-afrique.org>.

¹⁹ Véase <https://www.cilss.int>. Cabe destacar que el CILSS forma parte del consorcio encargado de ejecutar el proyecto regional para la Agricultura Familiar, los Mercados Regionales y los Corredores de Comercio Transfronterizo en el Sahel, financiado por el FIDA.

²⁰ Véase <https://praps.cilss.int>. Cabe destacar que el CILSS acoge la unidad de coordinación regional del PRAPS.

el 6,8 % del costo total. La financiación paralela del Fondo Verde para el Clima ascenderá a EUR 62,6 millones, equivalente a USD 71,4 millones, aproximadamente, esto es, el 39,6 % del costo total.

48. Está previsto que las actividades financiadas por el FIDA en cada país se ejecuten en dos fases trienales, de modo que el costo total estimado de la primera fase ascenderá a EUR 48,8 millones, equivalente a USD 55,7 millones, aproximadamente, y el de la segunda fase, a EUR 46,7 millones, equivalentes a USD 53,3 millones, aproximadamente. Asimismo, los fondos y el déficit de financiación podrán repartirse de la siguiente manera:

	Fase 1				Fase 2				Total		
	FIDA11		DÉFICIT	Total	FIDA11		DÉFICIT	Total	FIDA11	DÉFICIT	Total
	Monto MSD	Monto del préstamo	Monto	Monto	Monto MSD	Monto del préstamo	Monto	Monto	Monto Préstamo y donación	Monto	Monto
Burkina Faso	-	1 085	4 176	5 261	-	-	7 011	7 011	1 085	11 188	12 273
Malí	5 605	15 155	-	20 760	-	-	7 287	7 287	20 760	7 287	28 047
Mauritania	-	-	5 259	5 259	-	-	5 259	5 259	0	10 517	10 517
Níger	1 185	3 200	876	5 261	-	-	12 270	12 270	4 385	13 146	17 531
Senegal	-	5 700	-	5 700	-	-	8 326	8 326	5 700	8 326	14 026
Chad	3 505	875	438	4 818	-	-	6 573	6 573	4 380	7 011	11 391
Secretaría del G5 del Sahel	1 710	-	-	1 710	-	-	-	-	1 710	-	1 710
Total	12 005	26 015	10 749	48 769	-	-	46 727	46 727	38 020	57 476	95 496

Las sumas están indicadas en miles de EUR USD.

49. En consecuencia, el déficit total de financiación, que asciende a EUR 57,5 millones, equivalente a unos USD 65,6 millones, aproximadamente, eventualmente podrá saldarse en el marco de ciclos posteriores del Sistema de Asignación de Recursos basado en los Resultados (PBAS) (con arreglo a las condiciones de financiación que se determinen y con sujeción a los procedimientos internos y a la aprobación posterior de la Junta Ejecutiva) o con fondos de cofinanciación que se obtengan durante la ejecución..

Cuadro 1
Costo sufragado por el FIDA, desglosado por componente y por país, incluidas las donaciones regionales y la financiación paralela del Fondo Verde para el Clima
(en miles de euros)

<i>Componente/subcomponente</i>	Burkina Faso		Malí		Mauritania		Níger		Senegal		Chad		Donación regional de la Secretaría del G5 del Sahel		Total	
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%
1. Aumento de la productividad y la producción																
Mejora del capital productivo y de la resiliencia	6 048,3	26,7	18 115,5	46,9	5 060,4	24,4	3 786,1	13,5	8 126,5	33,2	6 451,1	29,5	–	–	47 587,9	30,1
Fomento de la capacidad y consolidación de la paz	1 766,8	7,8	4 233,6	11,0	2 128,6	10,3	3 916,3	14,0	1 608,5	6,6	820,3	3,7	–	–	14 474,1	9,2
Subtotal	7 815,1	34,5	22 349,0	57,8	7 188,9	34,6	7 702,4	27,5	9 735,0	39,7	7 271,3	33,2	–	–	62 061,9	39,2
2 Integración económica																
Fortalecimiento de los mercados transfronterizos	3 059,1	13,5	3 237,9	8,4	2 215,9	10,7	7 104,0	25,4	2 880,7	11,8	2 836,4	13,0	–	–	21 334,0	13,5
Aumento de la seguridad en las transacciones en las fronteras	337,9	1,5	123,2	0,3	187,3	0,9	344,9	1,2	291,9	1,2	215,6	1,0	–	–	1 500,7	0,9
Subtotal	3 397,0	15,0	3 361,1	8,7	2 403,2	11,6	7 448,9	26,6	3 172,5	12,9	3 052,0	13,9	–	–	22 834,7	14,4
3 Diálogo sobre políticas, coordinación y gestión																
Diálogo sobre políticas y coordinación regional	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 754,0	–	1 754,0	–
Coordinación y gestión a nivel nacional	1 065,9	4,7	2 353,8	6,1	931,7	4,5	2 388,7	8,5	1 124,5	4,6	1 077,7	4,9	–	–	8 942,3	5,7
Subtotal	1 065,9	4,7	2 353,8	6,1	931,7	4,5	2 388,7	8,5	1 124,5	4,6	1 077,7	4,9	1 754,0	100,0	10 696,3	6,8
Financiación paralela del Fondo Verde para el Clima	10 378,4	45,8	10 569,0	27,4	10 232,2	49,3	10 441,0	37,3	10 479,1	42,8	10 493,9	47,9	–	–	62 593,7	39,6
TOTAL	22 656,4	100,0	38 633,0	100,0	20 756,2	100,0	27 980,9	100,0	24 511,1	100,0	21 894,9	100,0	1 754,0	100,0	158 186,6	100,0

Cuadro 2

Costo sufragado por el FIDA, desglosado por categoría de gastos y por país, incluidas las donaciones regionales y excluida la financiación paralela del Fondo Verde para el Clima

(en miles de euros)

Categoría de gasto	Burkina Faso		Mali		Mauritania		Níger		Senegal		Chad		Secretaría del G5 del Sahel		Total	
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%
I. Costos de inversión																
A. Obras de ingeniería rural	984,3	8,0	1 497,9	5,3	480,7	4,6	4 301,9	24,5	866,2	6,2	2 397,7	21,0	–	–	10 528,8	11,0
B. Vehículos	–	–	186,9	0,7	–	–	138,5	0,8	–	–	–	–	–	–	325,3	0,3
C. Equipo y materiales	979,0	8,0	6 580,7	23,4	237,9	2,3	1 315,4	7,5	2 058,0	14,7	401,3	3,5	29,2	1,7	11 601,5	12,1
D. Capacitación y talleres	1 408,6	11,5	3 913,6	13,9	2 225,8	21,2	971,1	5,5	2 068,8	14,7	814,4	7,1	1 241,9	70,8	12 644,3	13,2
E. Consultorías	589,3	4,8	518,3	1,8	678,4	6,4	1 946,5	11,1	626,4	4,5	858,1	7,5	52,4	3,0	5 269,5	5,5
F. Bienes, servicios e insumos	2 273,1	18,5	566,2	2,0	537,7	5,1	718,1	4,1	1 847,2	13,2	2 042,2	17,9	46,7	2,7	8 031,1	8,4
G. Donaciones y subsidios	4 450,5	36,2	11 146,6	39,7	5 295,2	50,3	6 214,7	35,4	4 599,5	32,8	3 030,0	26,6	–	–	34 736,7	36,3
Total costos de inversión	10 684,9	87,0	24 410,2	87,0	9 455,7	89,8	15 606,1	89,0	12 066,2	86,0	9 543,8	83,7	1 370,1	78,1	83 137,1	87,0
II. Gastos recurrentes																
A. Sueldos y prestaciones	220,1	1,8	1 207,2	4,3	188,9	1,8	1 694,3	9,7	232,2	1,7	222,9	2,0	376,7	21,5	4 142,3	4,3
B. Costos de funcionamiento	1 372,9	11,2	2 446,7	8,7	879,4	8,4	239,5	1,4	1 733,6	12,4	1 634,3	14,3	7,2	0,4	8 313,6	8,7
Total gastos recurrentes	1 593,1	13,0	3 653,8	13,0	1 068,3	10,2	1 933,8	11,0	1 965,8	14,0	1 857,3	16,3	383,9	21,9	12 455,9	13,0
Total costos del programa	12 278,0	100,0	28 064,0	100,0	10 524,0	100,0	17 540,0	100,0	14 032,0	100,0	11 401,0	100,0	1 754,0	100,0	95 593,0	100,0

Cuadro 3

Costo del programa, desglosado por componente y subcomponente y por año, excluida la financiación paralela del Fondo Verde para el clima (que deberá actualizarse tras las negociaciones)

(en miles de euros)

<i>Componente/subcomponente</i>	<i>Primer año</i>		<i>Segundo año</i>		<i>Tercer año</i>		<i>Cuarto año</i>		<i>Quinto año</i>		<i>Sexto año</i>		<i>Total</i>	
	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>(%)</i>
1. Aumento de la productividad y la producción														
Mejora del capital productivo y de la resiliencia	11 865,2	61,8	9 751,3	53,0	4 885,2	43,5	11 360,2	61,8	9 336,3	53,0	4 677,3	43,5	51 875,6	54,3
Fomento de la capacidad y consolidación de la paz	2 684,6	14,0	2 674,0	14,5	2 022,0	18,0	2 570,3	14,0	2 560,1	14,5	1 935,9	18,0	14 446,9	15,1
Subtotal	14 549,8	75,7	12 425,2	67,6	6 907,3	61,5	13 930,5	75,7	11 896,4	67,6	6 613,2	61,5	66 322,4	69,4
2 Integración económica														
Fortalecimiento de los mercados transfronterizos	2 146,2	11,2	3 945,2	21,4	2 363,0	21,0	2 054,8	11,2	3 777,2	21,4	2 262,4	21,0	16 548,8	17,3
Aumento de la seguridad en las transacciones en las fronteras	240,4	1,3	236,4	1,3	234,0	2,1	230,1	1,3	226,4	1,3	224,0	2,1	1 391,2	1,5
Subtotal	2 386,6	12,4	4 181,5	22,7	2 596,9	23,1	2 284,9	12,4	4 003,6	22,7	2 486,4	23,1	17 940,0	18,8
3 Diálogo sobre políticas, coordinación y gestión														
Diálogo sobre políticas y coordinación regional	665,1	3,5	604,0	3,3	484,9	4,3	636,9	3,5	578,3	3,3	464,3	4,3	3 433,5	3,6
Coordinación y gestión a nivel nacional	1 609,5	8,4	1 182,5	6,4	1 242,4	11,1	1 541,0	8,4	1 132,2	6,4	1 189,7	11,1	7 897,3	8,3
Subtotal	2 274,7	11,8	1 786,4	9,7	1 727,4	15,4	2 177,9	11,8	1 710,4	9,7	1 653,8	15,4	11 330,7	11,9
TOTAL	19 210,9	100,0	18 393,3	100,0	11 231,6	100,0	18 393,3	100,0	17 610,5	100,0	10 753,5	100,0	95 593,0	100,0
	20 %		19 %		12 %		19 %		18 %		11 %		100 %	

Estrategia y plan de financiación y cofinanciación

50. La financiación aportada por el FIDA por un período de seis años, a través de las asignaciones nacionales y la donación regional, asciende a EUR 80,2 millones, equivalente a USD 91,4 millones aproximadamente (de los cuales, EUR 38 millones, equivalente a USD 43,4 millones aproximadamente para el período abarcado por la FIDA11 y, posteriormente, unos EUR 42,2 millones, equivalente a USD 48,1 millones aproximadamente para el período abarcado por la FIDA12, si bien este monto aún debe aprobarse a nivel interno). Los recursos del Fondo Verde para el Clima, por valor de EUR 62,6 millones, equivalente a USD 71,3 millones aproximadamente, se administrarán en forma de financiación paralela. El déficit restante se sufragará por medio de otras fuentes²¹, que se determinarán más adelante. Además, gracias al enfoque innovador y complejo de este programa, que reúne a los tres organismos de las Naciones Unidas con sede en Roma y aporta una dimensión regional a la financiación de las actividades, se ha considerado imposible obtener exenciones fiscales que se apliquen de manera uniforme a todos los asociados en la ejecución y en todos los países participantes. En efecto, habida cuenta del enfoque regional del programa, las condiciones para la exención fiscal habrían dado lugar a diferencias entre los países y no habrían podido aplicarse a la donación regional, que no se sustenta en una contrapartida nacional soberana única. Finalmente, en vista del carácter urgente del programa, la mayor parte de las actividades previstas se han clasificado en categorías, como la de donaciones y subvenciones, en las que el FIDA no suele otorgar exenciones fiscales. Dado que el Banco Mundial ya financia en los países del programa otros proyectos en los que todos los impuestos están incluidos, y con base en una petición escrita enviada por los Gobiernos, habida cuenta de las razones mencionadas anteriormente, en el marco de este programa no se prevé ninguna contribución de las contrapartes nacionales en forma de exención de impuestos o derechos de aduana.
51. Como se ha mencionado anteriormente, las actividades financiadas por el FIDA se ejecutarán en dos fases trienales.
52. En la primera de ellas, el mecanismo de coordinación del G5 del Sahel encargado de ejecutar el programa a nivel regional recibirá financiación de dos fuentes: i) la donación regional del FIDA para las actividades relativas al diálogo sobre políticas, la coordinación y el seguimiento y la evaluación; ii) el préstamo de una parte de los fondos recibidos como donaciones por parte de los países a fin de contribuir a la ejecución de actividades de alcance regional en relación con los dos primeros componentes. Esas actividades son indispensables para la dinámica regional del programa. La dotación de fondos prestados que se destinan a las actividades regionales en el marco de los componentes asciende a USD 4,1 millones y constituye el 13 % del total de asignaciones a nivel nacional.
53. **Cofinanciación.** Se ha adoptado la estrategia de cofinanciación del Fondo Verde para el Clima puesto que el FIDA, en cuanto organismo acreditado, se encargará de administrar los recursos en el marco del programa regional de resiliencia al cambio climático de dicho Fondo. Esa cofinanciación permitirá establecer en las zonas transfronterizas una sinergia entre el programa del G5 del Sahel y el programa regional de resiliencia al cambio climático ejecutado por el Fondo Verde para el Clima. El FIDA velará por que la asignación de las cuantías aportadas por el Fondo Verde para el Clima se ajuste a los principios de planificación conjunta y mancomunación de los mecanismos operacionales de ambos programas, en coordinación con la Secretaría Ejecutiva del G5 del Sahel.

²¹ Los costos del proyecto no incluyen las contribuciones de los Gobiernos, en vista del enfoque regional del programa, la predominancia de actividades encaminadas a la reconstitución de activos a través de transferencias de dinero y la provisión de materiales bajo la supervisión de la FAO y el PMA, ni tampoco las contribuciones en especie realizadas por el PMA y el FIDA, que se especificarán en los correspondientes convenios nacionales.

54. Junto con la Secretaría Ejecutiva del G5 del Sahel y los Gobiernos involucrados, se contemplan otras opciones de cofinanciación. Para ello, el componente regional del programa prevé que una parte de los fondos de la donación se utilicen para ayudar al G5 del Sahel a movilizar los recursos. El FIDA respaldará esa iniciativa organizando una mesa redonda de asociados del Sahel a fin de recaudar fondos para el programa y facilitar los encuentros bilaterales y multilaterales específicos con posibles asociados financieros como el grupo Alianza Sahel, las misiones de cooperación europeas, el Banco Mundial, etc.

Desembolsos

55. En el marco de la donación regional a la Secretaría del G5 del Sahel, a nivel regional se abrirá una cuenta designada en Nuakchot, en un banco aprobado por el FIDA, que se utilizará exclusivamente para recibir los fondos procedentes de la donación del FIDA. En el caso de que los proyectos de referencia presten fondos a la Oficina de Coordinación regional, se abrirá otra cuenta designada. Esas cuentas estarán gestionadas por el oficial administrativo y financiero, así como por el coordinador de la unidad regional establecida en el seno de la Secretaría Ejecutiva del G5 del Sahel.
56. En el plano nacional, los respectivos ministerios se encargarán de administrar los fondos del programa, de conformidad con los procedimientos en vigor en cada país y en consonancia también con los procedimientos del FIDA en materia de gestión financiera de proyectos, que se aplicarán según lo dispuesto en cada convenio de financiación. La movilización de los recursos se gestionará a través de la apertura de una cuenta designada para cada país, en un banco fiable, de conformidad con el principio de las cuentas de anticipos. Esas cuentas únicamente recibirán los fondos del Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático. El monto de los anticipos corresponderá, en cada proyecto de referencia, a los gastos medios previstos para un período de aproximadamente seis meses consignados en el plan operacional anual (POA) con una utilización óptima de los recursos. Asimismo, se abrirán una o más cuentas de operaciones en las monedas locales, en bancos comerciales fiables, a fin de gestionar los fondos provenientes de las cuentas designadas. La responsabilidad fiduciaria de esas cuentas recaerá en el personal designado para tal fin en el marco del proyecto de referencia.

Resumen de los beneficios y análisis económico

57. El análisis financiero muestra que las actividades específicas son robustas. El análisis económico se elaboró a partir de la información extraída de los proyectos de referencia del FIDA en los distintos países²². Desde el punto de vista económico, los indicadores de rentabilidad confirman la viabilidad de los modelos utilizados, con márgenes adicionales y rendimientos importantes de las inversiones. En el análisis incluyen los efectos de la integración respaldada por el programa a nivel nacional y regional, como un factor de estimulación de la producción y la comercialización agrícolas. La tasa interna de rendimiento económico (TIRE) de la primera fase del programa es del 11,4 %, mientras que el valor actual neto (VAN), con un costo de oportunidad del capital del 6 % a lo largo de 10 años, asciende a USD 9,7 millones.

Estrategia de ejecución del programa regional

58. La estructura que subyace a la ejecución del programa a nivel regional y nacional responde a un doble enfoque: i) una lógica horizontal, de alcance e impacto regionales, que garantiza la armonización y la coherencia de la ejecución a nivel nacional. Este planteamiento se basa en la construcción, el intercambio y la

²² El Proyecto de Ordenación Participativa de los Recursos Naturales y Desarrollo Rural en las Regiones Norte, Centro-Norte y Este en Burkina Faso; el Proyecto de Financiación Inclusiva en las Cadenas de Valor Agrícolas en Malí; el Proyecto para la Gestión Sostenible de los Recursos Naturales, el Aprovisionamiento Municipal y la Estructuración de los Productores Rurales en Mauritania; el Programa de Desarrollo de la Agricultura Familiar en el Níger; el Programa de Apoyo al Desarrollo Agrícola y la Capacidad Empresarial en las Zonas Rurales - Fase II en el Senegal, y el Proyecto de Fortalecimiento de la Productividad y Resiliencia de las Explotaciones Agropastorales Familiares en el Chad.

asimilación de los enfoques y métodos utilizados para adoptar las medidas comunes, así como en una ejecución de las estrategias regionales del G5 del Sahel que esté coordinada por su Secretaría Ejecutiva, de forma que se garantice la gestión del proyecto a nivel regional; ii) una lógica vertical que, en cada país, haga realidad el objetivo del programa y establezca un vínculo entre las prioridades de inversión nacionales y las orientaciones regionales del G5 del Sahel relativas a la resiliencia y el desarrollo económico en los espacios transfronterizos, en un contexto marcado por el cambio climático y la inseguridad.

59. La estrategia está diseñada para abordar los desafíos urgentes ligados al desarrollo y la paz, a través de intervenciones rápidas que se basen en ampliar la escala de las soluciones y los enfoques que hayan obtenido resultados satisfactorios y se hayan capitalizado en el marco del G5 del Sahel. El contexto demuestra que los enfoques diseñados por los tres OSR (a saber, la FAO, el FIDA y el PMA) permiten hacer frente a esos desafíos mediante la combinación de los mandatos y ventajas comparativas, organizándolos territorialmente con arreglo a un enfoque por etapas basado en la complementariedad y en la creación de sinergias con los demás participantes e interesados. Gracias al programa regional del Fondo Verde para el Clima, el programa establecerá una asociación con el sector privado (compañías de seguros, sistemas de financiación descentralizada) en torno a los mecanismos de transferencia del riesgo (seguros agrícolas).
60. Los amplios conocimientos del terreno que poseen tanto la FAO como el PMA facilitarán el despliegue rápido de las actividades, y se completarán con la ejecución de los procesos encaminados a reconstituir o crear un capital productivo resiliente; el fortalecimiento de las capacidades, y la consolidación de la paz. Los organismos adaptarán sus enfoques de intervención a la lógica de la continuidad territorial y la mezcla de las comunidades en los espacios transfronterizos. El FIDA contribuirá a facilitar la integración gracias a los conocimientos especializados que ha adquirido en la materia a través de sus proyectos en los países. Los proyectos de referencia, que garantizan la coordinación a nivel nacional, facilitarán la planificación conjunta de las actividades y su ejecución por fases.

Estrategia de salida y sostenibilidad

61. El hecho de que el proyecto se sustente en las instituciones existentes, así como su enfoque para la ampliación de escala, garantiza una apropiación rápida de sus logros: i) la optimización de los enfoques de intervención en las zonas transfronterizas o la elaboración de guías prácticas con soluciones integradas para la adaptación al cambio climático, entre otras cosas, se difundirán entre los grupos objetivo a fin de asegurar una rápida apropiación por su parte; ii) las organizaciones profesionales regionales se encargarán de brindar apoyo económico y empresarial a las mujeres y los jóvenes, así como de respaldar sus estrategias específicas para ambos grupos; iii) el fortalecimiento de los diálogos en materia de políticas movilizará los distintos instrumentos elaborados por el G5 del Sahel para tal fin.

III. Riesgos

A. Riesgos y medidas de atenuación

62. La zona de intervención hace que el programa quede expuesto a un riesgo de inseguridad, debido a los recurrentes ataques armados, sobre todo en las zonas transfronterizas, así como a la inestabilidad política imperante tras el reciente golpe de Estado ocurrido en agosto de 2020 en Malí. Las experiencias adquiridas por los tres OSR en contextos similares ayudarán a mitigar ese riesgo, ajustándose siempre a las consignas de seguridad de las Naciones Unidas. Los demás riesgos importantes se indican en el cuadro que figura a continuación, y se explican en detalle en el apéndice correspondiente.

Cuadro 4

Riesgos y medidas de mitigación (riesgos principales, en el apéndice figura una explicación detallada)

<i>Categoría del riesgo</i>	<i>Riesgo inherente</i>	<i>Riesgo residual</i>	<i>Medidas</i>
<p>Contexto nacional</p> <p><i>Los Gobiernos pueden considerar que las inversiones rurales son menos importantes que las necesidades militares presupuestadas para garantizar la seguridad en las zonas de conflicto abarcadas por el programa regional.</i></p>	Elevado	Moderado	<i>Los seis Gobiernos han enviado una solicitud por escrito, dirigida específicamente al FIDA, para que respalde las inversiones a favor del desarrollo socioeconómico de la población, en especial de los jóvenes que residen en las zonas transfronterizas y son los más afectados por los continuos ataques terroristas.</i>
<p>Estrategias y políticas sectoriales</p> <p><i>Es posible que los seis países no otorguen la misma importancia a invertir en las zonas transfronterizas y den prioridad a otros programas urbanos y rurales en el interior de sus territorios.</i></p>	Moderado	Bajo	<i>El programa se ajusta al Programa de Inversiones Prioritarias del G5 del Sahel, así como a otros programas en curso de aplicación que están obteniendo resultados satisfactorios (PATI, CAPI), que conforman un grupo de actividades regionales complementarias coordinadas por la Secretaría del G5 del Sahel.</i>
<p>Contexto ambiental y climático</p> <p><i>La región es extremadamente vulnerable al cambio climático. El Sahel registra temperaturas extremas, precipitaciones variables y sequías, lo que hace peligrar la seguridad alimentaria y puede incidir negativamente en la seguridad y las migraciones.</i></p>	Elevado	Moderado	<i>El propio programa constituye una respuesta a los desafíos derivados del contexto ambiental y climático. Se han definido una serie de medidas de adaptación y mitigación, así como un conjunto de actividades conexas que se irán perfeccionando durante la fase de diseño y se ajustarán al contexto de cada país.</i>
<p>Alcance</p> <p><i>Las intervenciones dejan de adaptarse a las necesidades de la población en las zonas objetivo.</i></p>	Bajo	Bajo	<i>El programa respalda y refuerza las intervenciones técnicas desplegadas y puestas a prueba por sus principales asociados en la ejecución (FAO y PMA). Los mecanismos en vigor para examinar la calidad a nivel nacional (incluidas las misiones de supervisión conjuntas) se completarán con un mecanismo regional ubicado en la unidad de enlace regional. Asimismo, se movilizarán otras intervenciones regionales respaldadas por el FIDA (FO4ACP, Agricultura Familiar, los Mercados Regionales y los Corredores de Comercio Transfronterizo en el Sahel) a fin de garantizar la creación de sinergias y la pertinencia de las actividades desplegadas.</i>
<p>Gestión financiera</p> <p><i>1) Capacidad deficiente de los recursos humanos que participan en la ejecución del programa;</i> <i>2) Falta de coordinación a nivel regional.</i></p>	Elevado	Sustancial	<i>1) En el plano nacional, la gestión del programa recaerá en los equipos de proyectos del FIDA que ya operen en los diferentes países, lo que reducirá los retrasos a la hora de poner en marcha las actividades y permitirá aprovechar al máximo su experiencia en materia de gestión;</i> <i>2) También se establecerá una unidad de coordinación regional con miras a garantizar la coordinación de los proyectos nacionales y un nexo financiero consolidado a nivel del programa.</i>
<p>Adquisiciones y contrataciones</p> <p><i>Los procesos de adquisiciones y contrataciones en las zonas de conflicto son complicados y entrañan</i></p>	Elevado	Bajo	<i>En el marco de los préstamos concedidos por el FIDA, las adquisiciones y contrataciones se</i>

<i>Categoría del riesgo</i>	<i>Riesgo inherente</i>	<i>Riesgo residual</i>	<i>Medidas</i>
<i>riesgos elevados en lo que respecta a la entrega y la calidad, y existe la posibilidad de que no se respeten las regulaciones nacionales en la materia.</i>			<i>realizarán de conformidad con las normas nacionales, y las actividades del Gobierno estarán sujetas al visto bueno del FIDA. Las actividades del PMA y la FAO se regirán por las normas de sendos organismos y se controlarán de forma periódica a través de auditorías, ya que los contratos principales deben negociarse directamente con los organismos de ejecución (FAO y PMA).</i>
<i>Impacto ambiental, social y climático La exclusión social de las mujeres y los jóvenes debida a un acceso limitado a las tierras, el acaparamiento del programa por parte de las élites.</i>	<i>Elevado</i>	<i>Moderado</i>	<i>Se ha elaborado una estrategia de focalización, así como un plan de acción sobre igualdad de género, a fin de responder a esos riesgos.</i>
<i>Debido a las obras de infraestructura y los mercados regionales, algunas poblaciones pueden verse desplazadas física o económicamente.</i>	<i>Medio</i>	<i>Moderado</i>	<i>A lo largo de la fase de diseño, esas medidas se evaluarán e integrarán en el Marco de Gestión Social y Ambiental y en la evaluación del impacto ambiental y social.</i>
<i>Partes interesadas Las divergencias entre las distintas iniciativas nacionales y la falta de cohesión a nivel regional.</i>	<i>Moderado</i>	<i>Bajo</i>	<i>Todas las partes interesadas, a saber, los Gobiernos, los organismos multilaterales de las Naciones Unidas y las organizaciones de la sociedad civil (incluidas las organizaciones agrícolas), han afirmado su compromiso y están participando en el diseño del programa. Los mecanismos de coordinación periódica a nivel nacional y regional permitirán que los encargados de la adopción de decisiones comprendan mejor los desafíos y logros comunes, y actúen en consecuencia.</i>
<i>Fragilidad y seguridad Los países objetivo (a excepción del Senegal) afrontan una situación de guerra, en especial en sus respectivas zonas transfronterizas, lo que los coloca en una situación de fragilidad. Los frecuentes ataques terroristas a menudo afectan a objetivos no militares, sobre todo a la población civil, en especial en las zonas rurales remotas. Los desplazamientos de personas dan lugar a un gran número de refugiados internos y externos, cuya extrema vulnerabilidad económica se ve agudizada por la pandemia de la COVID-19.</i>	<i>Elevado</i>	<i>Moderado</i>	<i>La unidad de enlace regional tiene su sede en la Secretaría Ejecutiva del G5 del Sahel, a fin de asegurar una buena articulación con las operaciones de seguridad y facilitar que las distintas intervenciones se complementen entre sí. Los asociados en la ejecución, a saber, el PMA y la FAO, han establecido una red de ONG y actores locales no estatales, cuya proximidad y legitimidad en el seno de las comunidades permiten una mayor seguridad a la hora de ejecutar los proyectos.</i>
Riesgo general	<i>Elevado</i>	<i>Moderado</i>	

B. Categoría ambiental y social

63. En el marco del Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático se llevarán a cabo actividades que entrañarán sólidas ventajas sociales a corto plazo a través de un enfoque basado en las inversiones intensivas en empleo, las transferencias monetarias durante la temporada baja y la provisión de materiales de capitalización o recapitalización encaminados a reforzar la capacidad económica de los productores. Al centrarse en las personas más vulnerables, los jóvenes y las mujeres, el programa hace

hincapié en el origen de la inestabilidad y los conflictos locales. Además, a través de las inversiones estructurales en el mercado y de un diálogo transfronterizo más fluido en materia de políticas, el programa contribuirá a reducir el impacto de las perturbaciones, especialmente las ligadas a la COVID-19 y al cierre de fronteras. Gracias al restablecimiento de los recursos naturales, el programa será enormemente beneficioso para el suelo, la cubierta vegetal y el agua, así como para la capacitación en materia de técnicas agroecológicas, la regeneración natural asistida y la agroforestería. La capacitación fomentará el uso racional de los fertilizantes y los insumos, lo que limitará la contaminación y los problemas sanitarios. El programa contribuirá, por tanto, a limitar las emisiones de gases de efecto invernadero. No obstante, también se generarán ese tipo de emisiones debido a la creación de infraestructuras y al apoyo brindado al sector ganadero. El programa se clasificará en la **categoría B**. En el apéndice VI del presente informe figura un análisis por países.

C. Clasificación del riesgo climático

64. El programa se ha **clasificado en la categoría de "riesgo climático elevado"**. El grupo objetivo del programa en cada uno de los seis países depende en gran medida de los recursos naturales vulnerables al clima, en particular, de las parcelas agrícolas destinadas a cultivos de secano. Además, en gran parte de la zona del programa, el ganado ha padecido los efectos de las sequías y la desertificación. No hace mucho, se produjeron plagas de langostas. La variabilidad del clima, incluidos los períodos de sequías inesperadas provocados por los cambios imprevisibles en las precipitaciones y las temperaturas, puede repercutir en los efectos, la sostenibilidad y los rendimientos de las inversiones realizadas en el marco de los proyectos de referencia. No obstante, el programa tiene la capacidad de integrar medidas de resiliencia al cambio climático, sin que esto conlleve gastos suplementarios considerables, gracias a los programas de fomento de la capacidad en materia de estrategias agrícolas inteligentes en el ámbito climático y a la estrecha colaboración con los servicios de extensión y las agencias de meteorología y supervisión climática. Esto permite recibir periódicamente información agroclimática y utilizar las variedades cultivadas adecuadas, las técnicas de adaptación apropiadas, etc. Las intervenciones destinadas a la adaptación al cambio climático ayudarán a las comunidades vulnerables, en especial a los jóvenes y a las mujeres, a limitar ese riesgo y a mitigar sus efectos de manera sostenible en la zona de intervención. La cofinanciación del Fondo Verde para el Clima responde a los riesgos climáticos y plantea opciones para su gestión integrada (preparación frente a los riesgos, respuesta y transferencia de riesgos).
65. En el cuadro que figura a continuación se muestra un **resumen de las categorías ambientales y sociales, así como de las distintas clasificaciones en función del riesgo climático**, utilizadas en los documentos de diseño del proyecto para cada país. En el apéndice VI del presente informe figura un análisis por países.

País	Categoría ambiental y social	Clasificación del riesgo climático
Burkina Faso	B	Elevado
Chad	B	Elevado
Malí	B	Elevado
Mauritania	B	Elevado
Níger	B	Elevado
Senegal	B	Elevado

D. Sostenibilidad de la deuda

66. Los últimos informes del Fondo Monetario Internacional y el Banco Mundial en relación con los países abarcados por el programa del G5 del Sahel+1 se publicaron en 2020. En ellos se describe la situación relativa al riesgo de crisis de endeudamiento en dichos países, la cual se resume en el cuadro que figura a continuación.

País	Nivel del riesgo de sobreendeudamiento
Burkina Faso	Medio
Chad	Elevado
Mali	Medio
Mauritania	Elevado
Níger	Medio
Senegal	Medio

67. En este conjunto de países, el nivel y la calidad de la deuda se consideran sostenibles. No obstante, la crisis de la COVID-19 repercutirá de manera considerable en su nivel de crecimiento económico, su balanza de pagos y su saldo fiscal. Las previsiones de crecimiento del PIB en esos países se revisaron a la baja de forma generalizada, y muchos de ellos registrarán un crecimiento negativo. Además, cabe destacar que, en muchos casos, la crisis causada por la pandemia se combina con otras crisis de índole social, política o ligadas a la inseguridad, que han ido empeorando a lo largo de los últimos años o que han surgido recientemente y han cobrado una gran importancia, como en el caso de Malí. En el apéndice VII del presente informe figura un análisis por países.

IV. Ejecución del proyecto

A. Marco organizativo

Gestión y coordinación del programa

68. En el plano regional, la donación regional que se encuentra en vías de aprobación permitirá establecer un comité directivo presidido por el Secretario Ejecutivo del G5 del Sahel, así como una unidad de coordinación regional en el seno de la Secretaría Ejecutiva del Grupo en Nuakchot. La unidad desempeñará las siguientes funciones principales: i) instruir y coordinar las actividades y procesos operacionales desplegados a nivel regional en relación con los tres componentes del programa, en colaboración con los asociados previstos para la ejecución; ii) supervisar la ejecución del programa en los países a través de misiones específicas y de los comités nacionales de coordinación del G5 del Sahel; iii) preparar informes de las operaciones que se someterán al examen y la aprobación del comité directivo regional, y redactar las actas de los períodos de sesiones de dicho comité; iv) hacer un seguimiento y evaluación de las actividades realizadas a nivel regional; v) consolidar y sintetizar periódicamente la situación contable comunicada por los equipos de gestión fiduciaria en los países.
69. En el plano nacional, el control institucional se compartirá con los proyectos de referencia del FIDA (véase el apéndice), que garantizarán la coordinación y la gestión del programa. La composición de los comités directivos a nivel nacional se ampliará por decreto en caso de necesidad, mientras que las unidades de coordinación y gestión de los proyectos de referencia se reforzarán con más personal, vehículos y medios logísticos de diverso tipo.
70. En cuanto a la ejecución por parte de los beneficiarios, además de la acción conjunta llevada a cabo por la FAO, el FIDA y el PMA, a fin de suplir las necesidades de complementariedad el programa movilizará diversas categorías de actores, a saber, las organizaciones profesionales regionales (APESS, RBM, ROPPA), las ONG, las estructuras técnicas de los ministerios sectoriales competentes, los colectivos territoriales, los operadores de telefonía móvil y los actores y proyectos estratégicos (como el CILSS, el PRAPS, la Alianza Sahel, etc.).

Gestión financiera, adquisiciones y contrataciones y gobernanza

71. **Gestión financiera.** En el plano regional, se establecerá una unidad de coordinación del programa en el seno de la Secretaría Ejecutiva del G5 del Sahel. El equipo financiero contratado con cargo a los fondos del FIDA para gestionar la donación estará integrado por los recursos humanos proporcionados por la Secretaría Ejecutiva.

72. A nivel nacional, la gestión administrativa y financiera del programa se sustentará en el mecanismo en vigor utilizado por los proyectos de referencia. No obstante, se pondrán en marcha una serie de medidas encaminadas a integrar este nuevo programa en sus procedimientos de gestión financiera y contable. Los equipos nacionales proporcionarán a la unidad de coordinación regional todos los elementos de información financiera necesarios para que pueda consolidar los datos financieros del programa.
73. **Adquisiciones y contrataciones.** En el marco de los préstamos concedidos por el FIDA, las adquisiciones y contrataciones se realizarán de conformidad con las normas nacionales, y las actividades del Gobierno estarán sujetas al visto bueno del Fondo. Las actividades del PMA y la FAO se regirán por las normas de dichos organismos y se controlarán de forma periódica a través de auditorías, ya que los contratos principales deben negociarse directamente con los organismos de ejecución (FAO y PMA), que se adhieren estrictamente a las exigencias en materia de adquisiciones y contrataciones y que han adoptado un marco reglamentario adaptado y aprobado por las correspondientes autoridades reglamentarias nacionales. En los documentos relativos al diseño de los proyectos a nivel nacional, se proporciona un análisis por países.
74. **Gobernanza.** El programa se beneficiará de la experiencia y los mecanismos de ejecución de los proyectos de referencia en lo que respecta a los procedimientos (consonancia con el manual de procedimientos) y la gobernanza (responsable ante el comité directivo nacional por conducto del director del proyecto en funciones).
75. Además, la gobernanza del programa está asociada a un procedimiento de reclamación que permitirá conocer las opiniones de los beneficiarios a través de los asociados en la ejecución que se encuentran sobre el terreno (las ONG locales, las organizaciones de la sociedad civil como las organizaciones de mujeres y jóvenes o las organizaciones agrícolas, que refuerzan los vínculos sociales dentro de las comunidades). Este procedimiento propicia la creación de mecanismos de coordinación. Los dos organismos de ejecución principales (PMA y FAO) utilizarán esos comentarios para ajustar y diseñar programas que complementen sus intervenciones en curso.

Colaboración y observaciones del grupo objetivo del programa y tramitación de las quejas

76. El programa promueve un diálogo inclusivo y participativo entre los distintos actores, así como la participación activa de los agricultores y ganaderos y de sus organizaciones. Se adoptará un enfoque basado en consultas inclusivas a fin de facilitar la participación de todo el conjunto de categorías socioprofesionales en la planificación y la ejecución de las actividades. Gracias al sistema de gobernanza participativo en el ámbito de las inversiones estructurales, el grupo objetivo participará activamente en la gestión, y también será responsable de la sostenibilidad de los logros alcanzados gracias a la labor de sus órganos electos.

Procesos de tramitación de las quejas

77. El programa prevé la puesta en marcha y el fortalecimiento de: i) los marcos de concertación para gestionar los conflictos ligados a la trashumancia transfronteriza; ii) el observatorio de explotaciones familiares y los mecanismos regionales para el seguimiento *inter pares*. El programa también respaldará los mecanismos de las organizaciones profesionales regionales a fin de resolver los conflictos que surjan entre agricultores y ganaderos a través de la capitalización y la promoción de herramientas que hayan demostrado su utilidad a ese respecto, y facilitando la organización de consultas regionales sobre los conflictos en las zonas transfronterizas.
78. A nivel nacional, el programa prestará apoyo a las iniciativas conjuntas y específicas emprendidas por las organizaciones profesionales regionales en el ámbito de la mediación y la resolución de conflictos, para lo que se recurrirá a las plataformas nacionales afiliadas. Asimismo, ayudará a los grupos territoriales

descentralizados en la ejecución de procesos de paz social, en el marco de los cuales colaborarán con distintos interesados en las zonas transfronterizas. Cuando proceda, esto incluirá el examen de los procesos de planificación a fin de tener en cuenta las cuestiones transfronterizas en el enfoque de desarrollo local. Además, se brindará apoyo a las entidades locales, o que ostenten un mandato comunitario legítimo, para impulsar los espacios dedicados a la mediación social y a la gestión de conflictos.

B. Planificación, seguimiento y evaluación, y aprendizaje y gestión de los conocimientos

79. El sistema de seguimiento y evaluación se fundamentará en el sistema de gestión basada en los resultados, y permitirá medir el estado de los progresos en la ejecución, así como emplear indicadores que se ajusten al Sistema de Gestión de los Resultados Operacionales establecido por el FIDA. El sistema de seguimiento y evaluación a nivel regional se reforzará con el Programa de Seguimiento y Evaluación Rurales (PRIME). En la fase de puesta en marcha del programa, se elaborará un plan de gestión que orientará la capitalización, la gestión de los conocimientos y la comunicación.

Innovaciones y ampliación de escala

80. En el plano nacional, el programa ampliará la escala de las prácticas conocidas en materia de resiliencia y adaptación al cambio climático, para lo que se sustentará principalmente en las experiencias adquiridas por la FAO, el FIDA y el PMA junto con sus asociados locales. Además, el programa del Fondo Verde para el Clima brindará apoyo a los países en lo que respecta a la gestión integrada de los riesgos climáticos y la introducción de seguros agrícolas para transferir los riesgos a los mercados. En el plano regional, el programa va a ampliar la esfera relativa a la gestión de los conocimientos, la capitalización y la creación de instrumentos metodológicos en la cartera del FIDA. En concreto, esta operación permitirá innovar en materia de integración económica transfronteriza a partir de la promoción de oportunidades de negocio en los corredores, así como del diálogo con las distintas entidades de la CEDEAO que representan a los agropastores y los ganaderos.

C. Planes para la ejecución

Preparación para la ejecución y planes para la puesta en marcha

81. La adopción de un enfoque basado en la ampliación de escala permitirá agilizar la puesta en marcha de las actividades en el país. La distribución a título indicativo de las actividades entre los distintos organismos de ejecución facilitará la planificación conjunta, de forma que se contará con un primer ciclo del POA que hará referencia al proyecto de POA para los 18 primeros meses, definido en la fase de diseño. Durante esa misma fase, la FAO y el PMA comenzarán a preparar los borradores de los documentos de asistencia técnica para ganar tiempo. Esos documentos sustentarán la definición de los mandatos y la preparación de los acuerdos de delegación de competencias para la ejecución. En la fase de puesta en marcha del programa, se aplicarán con carácter prioritario las siguientes medidas: fortalecer los equipos de los proyectos de referencia; ajustar la focalización geográfica; prestar apoyos comunes en materia de dirección operacional a nivel regional, y elaborar una cartografía de los corredores.

Supervisión, examen de mitad de período y planes de finalización

82. En aras de mantener la lógica regional del programa, el FIDA se encargará de supervisar directamente, junto con los ministerios encargados de ejecutar el programa en nombre de los correspondientes Gobiernos de Burkina Faso, el Chad, Malí, Mauritania, el Níger y el Senegal. Esas misiones de supervisión y apoyo ayudarán a los respectivos Gobiernos a ejecutar la operación regional a través de

un enfoque de seguimiento basado en los resultados, a fin de garantizar un sólido análisis cualitativo y cuantitativo que permita evaluar los resultados obtenidos, el impacto y la eficacia de los logros institucionales y técnicos, así como los aspectos fiduciarios de la gestión del programa. En el segundo año del programa, se llevará a cabo un examen de mitad de período encaminado a medir los progresos logrados e introducir las correcciones oportunas. Asimismo, cuando concluya el programa, la Secretaría del G5 del Sahel y los Gobiernos de los seis países organizarán una misión de finalización.

V. Instrumentos y facultades jurídicos

83. Cinco convenios de financiación entre los Gobiernos de Burkina Faso, el Chad, Malí, el Níger y el Senegal, cuyos fondos procedentes de la FIDA¹¹ ya están disponibles para **la primera fase del programa**, y el FIDA constituirán los instrumentos jurídicos que regirán la entrega de la financiación propuesta a los prestatarios/beneficiarios. En el apéndice I figura una copia de cada convenio de financiación negociado antes de la sesión.
84. Asimismo, se preparará un convenio de donación regional entre el FIDA y la Secretaría Ejecutiva del G5 del Sahel, que se presentará a la Junta Ejecutiva junto con cinco convenios de financiación de los préstamos.
85. Burkina Faso y las Repúblicas del Chad, Malí, el Níger y el Senegal están capacitadas, en virtud de su legislación, para recibir financiación del FIDA.
86. La Secretaría Ejecutiva del G5 del Sahel, en calidad de receptora de la donación regional, se ajusta a los procedimientos revisados relativos a la financiación mediante donaciones.
87. Me consta que las financiaciones propuestas se ajustan a lo dispuesto en el Convenio Constitutivo del FIDA y las Políticas y Criterios en materia de Financiación del FIDA.
88. En lo que respecta a la República Islámica de Mauritania, el convenio de financiación se presentará en cuanto los fondos estén disponibles.

VI. Recomendación

89. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe las financiaciones propuestas de acuerdo con los términos de la resolución siguiente:

RESUELVE que el Fondo conceda:

un préstamo en condiciones muy favorables a Burkina Faso por un monto equivalente a un millón ochenta y cinco mil euros (EUR 1 085 000, equivalente a (USD 1 235 000, aproximadamente), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe;

un préstamo en condiciones muy favorables a la República de Malí por un monto equivalente a quince millones ciento cincuenta y cinco mil euros (EUR 15 155 000, equivalente a USD 17 290 000, aproximadamente), así como una donación, con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda, por valor de cinco millones seiscientos cinco mil euros (EUR 5 605 000, equivalente a USD 6 395 000, aproximadamente), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe;

un préstamo en condiciones muy favorables a la República del Níger por un monto equivalente a tres millones doscientos mil euros (EUR 3 200 000, equivalente a USD 3 650 000, aproximadamente), así como una donación, con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda, por valor de un millón ciento ochenta y cinco mil euros (EUR 1 185 000, equivalente a (USD 1 350 000, aproximadamente), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe;

un préstamo en condiciones muy favorables a la República del Senegal por un monto equivalente a cinco millones setecientos mil euros (EUR 5 700 000, equivalente a USD 6 500 000, aproximadamente), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe, y

un préstamo en condiciones muy favorables a la República del Chad por un monto equivalente a ochocientos setenta y cinco mil euros (EUR 875 000, equivalente a USD 1 000 000, aproximadamente), así como una donación, con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda, por valor de tres millones quinientos cinco mil euros (EUR 3 505 000, equivalente a USD 4 000 000, aproximadamente), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

RESUELVE ADEMÁS: que el Fondo, para financiar una parte del Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático, conceda una donación por un monto de un millón setecientos diez mil euros (EUR 1 710 000, equivalente a USD 2 000 000, aproximadamente) a la Secretaría Ejecutiva del G5 del Sahel durante un período de tres años, conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados a la Junta Ejecutiva en el presente informe.

Presidente
Gilbert F. Hougbo

Propuesta de donación con arreglo a la modalidad de donaciones a nivel regional para la Secretaría Ejecutiva del G5 del Sahel en apoyo del Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático

I. Antecedentes y cumplimiento de la Política del FIDA relativa a la Financiación mediante Donaciones

1. El objetivo de la operación regional de préstamo denominada Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático radica en mejorar la resiliencia de las poblaciones rurales más vulnerables de la región del Sahel, a fin de mitigar las repercusiones de la crisis de COVID-19, los conflictos y el cambio climático.
2. Los motivos que justifican el alcance regional del programa se basan en el carácter transfronterizo de los problemas comunes a los seis países del Sahel, entre los que se encuentran la inseguridad generalizada, los efectos negativos del cambio climático y, más recientemente, la crisis sanitaria generada por la COVID-19. Las iniciativas multilaterales de cooperación que está previsto emprender en el marco del programa aportarán soluciones prácticas y coordinadas a los problemas técnicos y en materia de políticas. Puesto que tanto los organismos con sede en Roma (OSR) como la Secretaría Ejecutiva del G5 del Sahel se encargarán de la ejecución del programa en los seis países, será necesario contar con una coordinación y una gestión firmes; facilitar la generación, la difusión y el empleo de conocimientos; y mantener un diálogo constante en materia de políticas tanto a nivel nacional como regional. La presente donación respaldará esos aspectos de la operación regional.
3. La donación contribuirá a la coordinación regional, el diálogo sobre políticas y la generación de conocimientos. Asimismo, fortalecerá el diálogo a nivel regional sobre las cuestiones relativas a la COVID-19, los conflictos y el cambio climático en el Sahel y reforzará la capacidad de la Secretaría del G5 del Sahel, de modo que aumentará su influencia en los diálogos sobre políticas de desarrollo rural y agrícola. Si bien se trata de una de las primeras operaciones regionales de préstamo desplegadas por el FIDA, las primeras intervenciones del Fondo en el Sahel se remontan a 1979. Desde entonces, el FIDA ha ejecutado en los seis países afectados un total de 86 proyectos y programas valorados en USD 3 600 millones, de los cuales ha aportado USD 1 600 millones. Esto demuestra su larga trayectoria y experiencia en la región.
4. Dado que constituye un componente plenamente integrado del programa, la propuesta de donación permitirá implantar una serie de actividades encaminadas a respaldar la armonización y la coherencia de todo el programa. Se prestará especial atención a las actividades relacionadas con la gestión de los conocimientos y el seguimiento y la evaluación, la recopilación y el análisis de los datos primarios y la presentación de información a ese respecto. Los conocimientos generados aportarán información sobre cuestiones socioeconómicas, ambientales y de políticas, y se emplearán en diversas plataformas institucionales y normativas en el plano regional. El receptor de la donación, esto es, la Secretaría del G5 del Sahel, recibirá asistencia técnica y capacitación para desempeñar con eficiencia las labores de coordinación y supervisión.
5. La donación se ajusta al objetivo y las metas de la Política del FIDA relativa a la Financiación mediante Donaciones (2015), y está en plena consonancia con los objetivos 1 y 3 del Marco Estratégico del FIDA (2016-2025). Asimismo, contribuye a la primera esfera prioritaria de las orientaciones estratégicas para las donaciones

del FIDA (2019-2021) pues fortalece la capacidad productiva de los agricultores familiares, los agropastores y los pastores nómadas en las zonas abarcadas por el programa y hace especial hincapié en la integración regional transfronteriza y en la gestión del paisaje.

6. La donación tendrá un efecto indirecto positivo en los temas transversales de la FIDA11 relativos al género, el clima y el medio ambiente, la nutrición y la juventud. Además, promoverá el empoderamiento de las mujeres, puesto que respaldará la introducción de elementos innovadores que tengan en cuenta las cuestiones de género en la esferas de la producción, la elaboración y la comercialización agrícola, y desarrollará un programa en materia de políticas que reconozca la contribución de las mujeres a la inclusión social, la nutrición de los hogares y la recuperación tras las situaciones de crisis, así como la necesidad de que estas accedan a los activos productivos y la importancia de su liderazgo. También respaldará las actividades de capacitación destinadas a mejorar la nutrición de los hogares y a crear oportunidades económicas para los jóvenes del medio rural.
7. La donación se ajusta plenamente a las principales prioridades en materia de políticas de los seis Gobiernos involucrados en el programa, así como a los cinco principios estratégicos del FIDA para el Sahel, a saber, la creación de empleo, la resiliencia al cambio climático, el apoyo a las actividades transfronterizas, la mitigación de los conflictos y la movilización de la cofinanciación.
8. La donación también contribuirá a la estrategia integrada de las Naciones Unidas para el Sahel, el Plan de Apoyo de las Naciones Unidas para el Sahel y la estrategia de los OSR para el Sahel, y se ejecutará en coordinación con la donación regional ya existente en apoyo de la agricultura familiar, los mercados regionales y los corredores de comercio transfronterizo en el Sahel.

II. Programa propuesto

9. A través del Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático, la donación contribuirá a aumentar la resiliencia de las poblaciones rurales más vulnerables del Sahel con miras a mitigar los impactos de las tres C: la COVID-19, los conflictos y el cambio climático. El grupo objetivo de la donación es el mismo que el del programa.
10. La donación tiene los siguientes objetivos: i) promover un diálogo inclusivo en lo que respecta a las cuestiones sociales y de políticas ligadas a las tres C a fin de contribuir a la paz y la seguridad, y la integración regional a través de la participación activa de las organizaciones de productores; y ii) respaldar las actividades de planificación, administración, gestión de los conocimientos y seguimiento y evaluación en el plano regional con vistas a garantizar la armonización y la coherencia de los enfoques, las herramientas y los productos empleados en el marco del programa.
11. La donación, que se ejecutará a lo largo de un período de tres años, constituye una parte integral del componente 3 del programa y consta de dos subcomponentes, a saber: i) diálogo sobre políticas y coordinación regional y ii) unidad de coordinación regional y coordinación nacional.

Diálogo sobre políticas y coordinación regional

12. La donación respaldará el mecanismo de coordinación de la Secretaría del G5 del Sahel mediante el fortalecimiento de su capacidad institucional para coordinar los proyectos, gestionar los conocimientos y ampliar la escala de las soluciones que dan respuesta a los problemas vinculados a la inseguridad alimentaria, el cambio climático y las crisis. En el seno de la Secretaría del G5 del Sahel se establecerá una unidad que desempeñará funciones de coordinación regional.

13. Las actividades de gestión de los conocimientos se centrarán en recabar datos y generar conocimientos empíricos sobre la resiliencia de las comunidades locales en las tres zonas transfronterizas principales. En cuanto al apoyo institucional, la donación tendrá por objeto: i) reforzar los instrumentos regionales para dialogar con los países; ii) interactuar con las organizaciones regionales de productores en torno a las cuestiones de interés estratégico; iii) fortalecer las coaliciones del G5 del Sahel, y iv) contribuir a la preparación de las estrategias de movilización de recursos y facilitar su ejecución.
14. Los datos y los conocimientos recabados en el marco de la donación permitirán que la Secretaría del G5 del Sahel influya directamente en la formulación y la implementación de una agenda para el desarrollo sostenible e inclusivo, de acuerdo con las siguientes líneas de actuación:
 - i) Examinar y evaluar el estado de aplicación de las políticas, medidas e instrumentos relacionados con la cría de ganado, el pastoreo y la planificación y ordenación de las tierras descentralizadas a fin de proteger a las personas pobres de las zonas rurales y evitar que surjan conflictos entre los agricultores y los pastores a raíz de los recursos. Se estudiarán las posibles colaboraciones y actividades de asesoramiento con la Coalición Internacional para el Acceso a la Tierra.
 - ii) Mantener un diálogo sobre políticas participativo en torno a la creación de un arancel externo común para los productos agroalimentarios, que impulse el consumo de los productos locales, incluido el compromiso de la industria de elaboración agroalimentaria de aumentar la utilización de las materias primas producidas a nivel local. Esto incluye la prestación de apoyo a las plataformas que examinan las políticas comerciales y las políticas regionales agrícolas.
 - iii) Organizar campañas sobre las leyes y los reglamentos regionales relacionados con la cría de ganado y el pastoreo.
 - iv) Difundir una herramienta para gestionar los programas que tengan en cuenta las situaciones de conflicto.
 - v) Conversar con las fuerzas de defensa y seguridad a fin de comprender mejor los aspectos relativos a la seguridad de los corredores transfronterizos.
15. La participación de las redes regionales en la ejecución del programa enriquecerá las iniciativas de diálogo y promoción emprendidas por el G5 del Sahel. Asimismo, se evaluarán periódicamente los efectos de las políticas y estrategias para la promoción de la agricultura sostenible, la gestión integrada de los recursos naturales y el comercio de los productos agrícolas.

Unidad de coordinación regional y coordinación nacional

16. La unidad de coordinación regional garantizará la gestión coordinada y armonizada de las actividades financiadas a través de la donación, así como su complementariedad con el Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático y los demás proyectos ejecutados a nivel nacional. Asimismo, se ocupará de la gestión diaria de los asuntos operacionales, financieros y administrativos.
17. La ejecución en los seis países estará coordinada por los proyectos del FIDA que participan en el programa. La donación facilitará la comunicación y coordinación efectivas entre los proyectos en lo que respecta a las cuestiones técnicas, fiduciarias, de gestión de los conocimientos y de seguimiento y evaluación. Puesto que las necesidades de capacitación varían de un país a otro, el apoyo prestado se adaptará a sus necesidades específicas. A fin de facilitar una correcta gestión

financiera y la consolidación de los estados financieros, con los fondos de la donación se contratará a un oficial de finanzas para que brinde apoyo a la unidad de coordinación regional.

III. Efectos directos y resultados previstos y ampliación de escala

18. A través del Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático, está previsto que la donación tenga tres efectos directos:
 - Efecto directo 1:** Aumento de los conocimientos y la comprensión, a partir de datos empíricos, de los aspectos multidimensionales relacionados con la fragilidad de las tres zonas transfronterizas ubicadas en los seis países del Sahel.
 - Efecto directo 2:** Diseño de un conjunto de estrategias sectoriales y reformas políticas eficientes y pertinentes, y creación de una plataforma inclusiva de múltiples interesados, tanto regionales como nacionales, para la comunicación y el diálogo sobre políticas en torno a las principales prioridades temáticas del programa.
 - Efecto directo 3:** Establecimiento coherente y eficiente de todas las herramientas técnicas y operacionales necesarias para que el programa adopte un enfoque amplio y eficaz a nivel regional.
19. La ampliación de escala se llevará a cabo en coordinación con los seis Gobiernos interesados, y se facilitará a nivel de los centros subregionales y los proyectos. En colaboración con los Gobiernos y los asociados en la cofinanciación, en los nuevos proyectos de inversión desplegados por el FIDA en la región se adoptará e incorporará un enfoque regional. A partir de las experiencias en la ejecución, se extraerán enseñanzas que se utilizarán en las futuras intervenciones de ampliación de escala.
20. La sostenibilidad de las actividades financiadas mediante la donación se asegurará de las siguientes maneras: fortaleciendo la estructura de las instituciones involucradas (como la Secretaría del G5 del Sahel, las organizaciones de agricultores, el Comité Interestatal Permanente de Lucha contra la Sequía en el Sahel (CILSS) y la Comunidad Económica de los Estados de África Occidental (CEDEAO)); mejorando la dotación de recursos y la estructuración de las cooperativas de mujeres y jóvenes, así como de los grupos socioeconómicos, haciendo hincapié en el liderazgo de los jóvenes y las mujeres; empoderando a las organizaciones de agricultores y pastores a todos los niveles, y fomentando su autonomía, ya que incrementan el sentido de apropiación de las comunidades y su capacidad de funcionamiento y mantenimiento; construyendo infraestructuras sostenibles que estén bien gestionadas por las comunidades y las organizaciones de productores, en las que participen activamente las mujeres y los jóvenes. El apoyo prestado a los grupos de jóvenes, tanto en el marco del programa como en las actividades financiadas mediante la donación, permitirá recopilar conocimientos y prácticas en materia de creación de empleo juvenil en las zonas transfronterizas, que se utilizarán posteriormente para elaborar y difundir productos del conocimiento. Esas medidas, así como los conocimientos generados, suplirán el desconocimiento del FIDA en la materia y se utilizarán en las futuras operaciones que se desplieguen en zonas transfronterizas. Los modelos de producción propuestos y promovidos en el marco del programa y de la donación fomentarán la sostenibilidad ambiental.
21. La colaboración con las organizaciones de agricultores y pastores que trabajan en los planos local, nacional y regional contribuirá a la estrategia de salida. Su representación en el ámbito local les permite compartir sus conocimientos y prácticas en diversas esferas de interés. A fin de transformar las buenas prácticas en políticas públicas que estén dirigidas al desarrollo rural y aborden la realidad de los agricultores familiares y los pastores que viven en las zonas afectadas por

conflictos, es fundamental que estos participen activamente en los grupos de trabajo relativos a los diálogos sobre políticas nacionales y regionales (como los grupos de la sociedad civil vinculados a los programas nacionales de inversión en el ámbito de la agricultura y la seguridad alimentaria, los comités nacionales sobre agricultura familiar y los equipos de tareas operacionales relacionados con la Política Agrícola Regional de la CEDEAO).

<i>Sostenibilidad y estrategia de salida</i>		
<i>Principales actividades</i>	<i>Modalidades</i>	<i>Medidas de sostenibilidad</i>
Diálogo sobre políticas y coordinación regional		
Fortalecimiento de los instrumentos regionales para mantener diálogos sobre políticas con los países	Por fases Adopción de medidas dirigidas a los siguientes instrumentos regionales de diálogo: Plataforma de mujeres del G5 del Sahel Plataforma de jóvenes del G5 del Sahel Redes regionales de organizaciones de productores Sector privado	Intercambio periódico de información y comunicaciones Participación activa de las entidades regionales en las iniciativas de promoción
Facilitación del diálogo sobre políticas con las organizaciones regionales y subregionales	Por fases Asociación estratégica centrada en el diálogo sobre políticas con las instituciones regionales	Promoción del liderazgo dentro de las organizaciones regionales de productores y sus agrupaciones territoriales Utilización del diálogo sobre políticas como parte de las funciones estratégicas de las organizaciones regionales de productores
Fortalecimiento de la comunicación externa de la Secretaría del G5 del Sahel	Por fases Gestión a cargo de la Secretaría del G5 del Sahel	Aplicación y control de las herramientas de comunicación externas

IV. Disposiciones relativas a la ejecución

22. Se establecerá una unidad regional de asistencia técnica en el seno de la Secretaría del G5 del Sahel, que se encargará de las siguientes funciones: i) coordinar las actividades y los procesos operacionales desplegados en el marco del programa; ii) supervisar la ejecución en los países abarcados por el programa a través de misiones específicas; iii) redactar los informes sobre las actividades realizadas que se presentan al comité directivo regional; iv) hacer un seguimiento y una evaluación de las actividades regionales, y v) consolidar y sintetizar de forma periódica la información contable facilitada por los equipos de gestión fiduciaria de los países. La unidad estará dirigida por un equipo integrado por un coordinador regional, un asistente técnico internacional, un experto en materia de seguimiento y evaluación y un oficial administrativo y de finanzas. El equipo tendrá su sede en la Secretaría del G5 del Sahel y, por lo tanto, disfrutará de las instalaciones logísticas y las sinergias establecidas con el personal y las unidades de apoyo existentes.
23. Se establecerá un comité directivo regional, presidido por la Secretaría del G5 del Sahel, que estará compuesto por representantes ministeriales, organizaciones regionales de productores, plataformas de jóvenes y mujeres, la unión de cámaras de comercio e industria, los comités de coordinación nacionales, el Comité de Defensa y Seguridad y la alianza de asociaciones de autoridades locales del G5 del Sahel y el Senegal (G5 del Sahel+1), así como por los directores del FIDA en los seis países, los representantes de los proyectos relacionados con el Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos

y el Cambio Climático y los asociados técnicos y financieros. El comité directivo regional funcionará como una plataforma virtual, y se reunirá telemáticamente al menos dos veces al año.

24. Se establecerá una asociación sólida en materia de ejecución entre los tres OSR en lo que respecta al diseño y la ejecución de la donación. En el propio programa se alienta a los asociados en la ejecución a que movilicen sus respectivas redes de asociados locales en las zonas objetivo. En el marco de la donación, también se aprovechará la labor de los centros de estudio regionales, así como de las redes regionales de expertos en pastoreo, comercio e integración. En la fase de ejecución, se estudiará la posibilidad de cooperar con otros asociados financieros y técnicos, en especial el Banco Mundial, el Banco Africano de Desarrollo, el Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia (UNICEF), la CEDEAO y otros organismos multilaterales y nacionales de desarrollo. Las actividades se llevarán a cabo en estrecha colaboración con las organizaciones de pastores y productores.
25. Asimismo, el equipo regional de la División de África Occidental y Central y los tres centros subregionales competentes del FIDA se encargarán de supervisar directamente las actividades financiadas mediante la donación. Las labores de supervisión de los proyectos, en curso y futuros, desplegados en los países objetivo también incluirán el seguimiento y la vigilancia de las actividades financiadas con cargo a la donación. En el caso de algunos objetivos de la donación o de determinadas cuestiones pendientes, se podrán desempeñar tareas de supervisión adicionales. En la fase de ejecución se llevará a cabo un examen de mitad de período²³.
26. No hay desviaciones respecto de los procedimientos normalizados en materia de presentación de información financiera y auditorías.

V. Costos indicativos y financiación del programa

27. La financiación aportada por el FIDA para la donación asciende a USD 2,0 millones (equivalente a EUR 1,7 millones, aproximadamente), incluidos USD 810 000 (equivalente a EUR 710 000, aproximadamente) (40,5 %) en concepto de costos de gestión (costos de inversión y gastos periódicos) de la Secretaría del G5 del Sahel. Esos costos abarcan los salarios de un equipo de tres especialistas (técnico principal, experto en materia de seguimiento y evaluación y experto en materia de finanzas y administración); la auditoría anual; las misiones de supervisión; la organización de reuniones de coordinación telemáticas; el equipo informático y de seguimiento y evaluación; la capacitación del personal; y el diseño de procedimientos administrativos y financieros.
28. La donación se complementará con los fondos represtados por los países participantes a la operación regional de préstamo del programa con objeto de sufragar la puesta en marcha de las iniciativas regionales detalladas en el informe del Presidente sobre el Programa Conjunto para el Sahel en Respuesta a los Desafíos de la COVID-19, los Conflictos y el Cambio Climático y el correspondiente informe sobre el diseño del proyecto. Esos fondos represtados para las actividades regionales ascienden a un total de USD 4,1 millones (equivalente a EUR 3,6 millones, aproximadamente). El paquete regional total está valorado en USD 6,1 millones (equivalente a EUR 5,4 millones, aproximadamente), y los costos de gestión (USD 810 500, equivalente a EUR 710 000, aproximadamente) representan el 13,2 % de los costos totales, lo que se ajusta plenamente a las directrices del FIDA.

²³ En el examen de mitad de período se incluirá una evaluación amplia de la ejecución, los progresos generales logrados en esa fase y el grado de consecución de los objetivos de la donación según lo establecido en el Marco de Gestión de los Resultados. Asimismo, permitirá revisar las cuestiones relativas al diseño que puedan precisar ajustes, con vistas a garantizar que se alcancen de forma satisfactoria los objetivos de desarrollo del proyecto.

Cuadro 1

Costos por subcomponente

(en miles de dólares de los Estados Unidos)

<i>Subcomponentes</i>	<i>FIDA</i>	<i>Fondos prestados</i>	<i>Total</i>
1. Diálogo sobre políticas y coordinación regional	1 189,53		1 189,53
2. Unidad de coordinación regional y coordinación nacional	810,47		810,47
Total parcial de la donación del FIDA	2 000		2 000,0
Total parcial de la operación regional de préstamo		4 146	4 146
Total	2 000	4 146	6 146

Cuadro 2

Costos desglosados por categoría de gasto y entidad financiadora

(en miles de dólares de los Estados Unidos)

<i>Categoría de gasto</i>	<i>FIDA</i>	<i>Fondos prestados</i>	<i>Total</i>
1. Capacitación y talleres	1 119,48		1 119,48
2. Equipo y materiales	27,20		27,20
3. Bienes, servicios e insumos	30,57		30,57
4. Consultorías	74,86		74,86
5. Sueldos y prestaciones	693,76		693,76
6. Costos de gestión	54,15		54,15
Total parcial de la donación del FIDA	2 000		2 000,0
Total parcial de la operación regional de préstamo		4 146	4 146
Total	2 000	4 146	6 146

Appendix to the Annex I: Fiduciary arrangements

1. At the regional level, a programme coordination unit will be recruited within the Executive Secretariat of the G5 Sahel. This unit will be composed of a Regional Coordinator, a Technical Assistant, an Administrative and Financial Manager and a Monitoring and Evaluation Manager. The financial team recruited with IFAD funds for the management of the grant will be integrated by the human resources made available by the Executive Secretariat, and in particular with an accountant and an accounting assistant. The Finance Manager will need to have excellent knowledge of the SISCOHADA accounting standards, which will be used for the accounting of the Grant and all other financing of the regional Program. Moreover, the Financial Manager will need to have experience in the consolidation of financial statements from different implementation units.
2. An administrative and financial management manual dedicated to financial and administrative procedures to be applied to the management of the grant will be drafted and submitted for IFAD's approval, and an accounting software will be installed and set-up to allow for specific booking of the Program's activities.
3. The Regional Unit will also be responsible for consolidating the financial statements of the Program in collaboration with the finance units of the underlying IFAD projects at the national level. The consolidated financial statements of the Program, including budget execution reports, will be submitted to IFAD at the end of each fiscal year and a consolidated interim financial statement will be submitted every 6 months. In order to allow for an effective consolidation of the financial statements.
4. The Regional Coordination will also be involved in the drafting and approval processes of the AWPBs of all national units, with the specific objective of ensuring: (i) the correct phasing of the activities planned in the AWPBs for the achievement of the Program's overall objectives (ii) the consistency of the AWPBs with the global COSTAB and the availability of funds on each budget line (iii) an harmonized formulation of all budget lines in order to facilitate consolidation, monitoring and reporting activities at the regional level.
5. All procurements will be in line with the regional operation PIM produced with SD3C loan and already shared. Further detail on the Financial Management structure and functioning of the Regional coordination unit are provided in the framework of the design documents of the regional Program which will be shared with the Grant PMU.

Audit arrangements

6. For each fiscal year, the Regional Coordination Unit will prepare the financial statements of the project no later than four (4) months after the end of the fiscal. The project accounts will be audited annually by a qualified and independent accounting firm, recruited by the program, acceptable to IFAD, based on terms of the terms of reference previously approved by IFAD. Audit reports will be submitted to IFAD no later than 6 months after the end of the fiscal year. Failure to submit the annual audit report within this period will constitute a disbursement suspension clause. All details concerning the audit requirements are provided in the IFAD Handbook for Financial Reporting and Auditing of IFAD-financed Projects that will be shared with the Grant PMU.

Disbursement arrangements

7. A designated account will be opened in a commercial bank in Nouakchott and denominated in the same currency of the financing, to receive exclusively the Grant's proceeds. The RAF and the Program Regional Coordinator will be the signatories of both accounts.

8. Disbursement will be made in instalments based on the AWPB. Each instalment will not exceed 60% of the AWPB. Additional disbursement will be triggered by the justification of 75% of the previous advance and 100% of the advances before that one. WAs will be prepared in accordance with IFAD procedures as described in the IFAD disbursement Manual.
9. The submission of the Audit report of the recipient for the fiscal year 2019 will represent a condition for the first disbursement.
10. Moreover, the first disbursement will be made to cover exclusively the portion of the first AWPB concerning project start-up activities, and notably: 1) recruitment of key project staff; 2) installation and setup of the accounting software; 3) Submission to IFAD of Project specific manuals: revised implementation Manual and Financial and accounting Manual. IFAD will need to be notified of the finalisation of these activities before any further disbursement can take place. All disbursements following the first will follow the rules and procedures established above.

Appendix to the Annex I: Knowledge Management Plan

Project objectives	Specific Objectives for KM and Communications	Activities	Target audience and dissemination plan	Indicators	Budget (US\$)
Contribute to strengthen in a sustainable way the resilience of the most vulnerable rural people in the Sahel region in order to mitigate the impacts of the COVID-19 crisis, Conflicts and Climate Change.	Improve regional policy dialogue related to livestock breeding and pastoralism, CET, defense and security forces of G5 Sahel	Strengthen regional instruments for policy dialogue with countries	- G5 Sahel platform: women, youth, network of producers organizations, private sector union - A manual of community-based management methods for productive investments - Handbooks of climate-resilient family farming and pastoralism - Dissemination through National coalitions of G5 Sahel, IFAD projects, FAO, WFP, governments, Farmers organizations, CILSS, internet	- # of G5 Sahel platform reinforced to participate in regional dialogue - # of texts, manual, handbook disseminated - # campaigns organised	382 610
		Disseminate in local languages synthesis of regional texts on cross-border trade	- National policy makers, producers organizations, local partners, traders and traders associations	- # of texts translated and disseminated # of study disseminated	22 069
		Dissemination of the study on digital finances services at cross-borders areas	- Dissemination through traders associations, National coalitions of G5 Sahel, IFAD projects, FAO, WFP, governments, Farmers organizations, internet	- Dissemination plan may include organizing workshops and conferences with beneficiaries	64 348
		Dissemination of the tool "Managing programs sensitive to conflicts" (GPSC)	- National policy makers, producers organizations, local partners, traders and traders associations	# of meetings and capitalization workshops organized	5 000
		- Regular meeting with regional POs and ECOWAS on regional integration - Regional workshop on the			136 739

Project objectives	Specific Objectives for KM and Communications	Activities	Target audience and dissemination plan	Indicators	Budget (US\$)
		MIS and capitalization - Forum of the 3 networks (APESS-RBM-ROPPA) on security issues	- Dissemination through traders associations, National coalitions of G5 Sahel, IFAD projects, FAO, WFP, governments, Farmers organizations, internet		
	Reinforce G5 Sahel national coalitions in the six countries	- Evaluation of pilot phase of the coalitions initiated in Chad and Burkina Faso - Implementation of G5 Sahel coalitions in Mali, Mauritania, and Niger	G5 Sahel national coalitions, National policy makers, producers organizations, local partners, traders and traders associations	- Report of the evaluation study - # of knowledge products on the role and of national G5 Sahel coalition	31 304
	Improve resource mobilization capacity of the G5 Sahel ES for resilience	Development of resource mobilization strategy - resilience	G5 Sahel national coalitions, National policy makers, donors, IFI	A resource mobilization strategy – resilience specific to the G5 Sahel ES	25 000
	Improve knowledge on RBAs collaboration, and SSTC at regional level	Produce periodic note on the results achieved by the actions of the RBAs	Gouvernement, RBAs partners, POs, IFIs, Wide dissemination through internet	# of knowledge products on RBAs generated and disseminated # of knowledge products on SSTC generated and disseminated # of knowledge products on jobs creation for youth in cross-borders areas	tbd

Accords de financement négociés

Accord de financement négocié – Burkina Faso:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 4 novembre 2020)

Prêt No.: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Burkina Faso (SD3C) (le "Projet")

Entre

Le Burkina Faso (l'"Emprunteur")

Et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE:

- A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le "SINUS") qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'"UNSP") articulé autour des priorités pour la région;
- B. En 2014, le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le "SDS") de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le "PIP");
- C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les "RBAs") que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la "FAO"), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le "PAM"), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel;
- D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS; et

- E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le "PE") avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé "Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome" (le "SD3C" ou le "Programme") a été développé par le FIDA conjointement avec le G5 Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE:

1. Dans le cadre du Programme l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'"Accord");
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le "FVC") un don pour contribuer au financement du Programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le FVC;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-2026) l'un des objectifs sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions Générales") sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt (le "Prêt" ou le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Prêt est d'un million quatre-vingt-cinq mille Euros (1 085 000 EUR).
2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminé par le FIDA à la date

d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).

3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné, dénommé en francs de la Communauté financière africaine (la « FCFA »), sera ouvert auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (la « BCEAO ») à Ouagadougou, pour l'utilisation exclusive du Projet, et sera géré selon les procédures actuellement en vigueur pour le projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural au Nord, Centre Nord et Est, dit projet "Neer-Tamba".
7. Un compte d'opération en FCFA sera ouvert dans les livres du Trésor Public et sera géré de manière exclusive par le personnel désigné au sein du Projet.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles du Burkina Faso (le "MdA").
2. Pour la mise en œuvre du Projet, parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux, la FAO et le PAM peuvent être désignés comme partenaires de mise en œuvre (les "Partenaires de Mise en Œuvre").
3. Dans le contexte du Projet les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront en étroite collaboration avec l'Emprunteur avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires en vue de la mise en œuvre du Projet (UTF ou fonds fiduciaires dans le cas de la FAO et le PAM).
4. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
5. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord. La date de clôture du Financement interviendra six (6) mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur. La date de clôture du Financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.
6. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:
 - a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet;
 - b) Un ou/ des personnels clé du Projet (coordinateur, chefs de composantes et chefs d'antenne, RAF, spécialistes) a/ont été nommé(s), transféré(s) ou démis de ses/leurs fonctions sans l'accord préalable du FIDA; et
 - c) Un ou/ les accord(s) de partenariats négociés par le Gouvernement, représenté par l'unité de gestion du projet (l'« UGP ») et validés par le FIDA, a/ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:
 - a) Les comptes désigné et d'opération ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné;
 - b) Le Projet a été inscrit au programme national d'investissement public dans le respect des procédures nationales en vigueur;
 - c) Le comité de revue du programme budgétaire (075) auquel relève le projet Neer-Tamba (le « Comité de Pilotage ») a été officiellement chargé de la gestion et supervision du Projet et toute modification nécessaire dans sa composition a été approuvée;
 - d) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été accordée;
 - e) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA;
 - f) Le paramétrage du logiciel comptable a été effectué afin de prendre en compte les exigences comptables et financières de spécifiques à ce Financement;
 - g) Les garanties contractuelles nécessaires entre l'Emprunteur et les Partenaires de Mise en Œuvre ont été adoptées afin de définir les responsabilités relatives à la mise en œuvre des activités, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.
2. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Le Ministre
Ministère de l'Economie, des Finances
et du Développement
03 BP 7008 Ouagadougou 03
Burkina Faso

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à:]²⁴

Le présent Accord, [en date du _____],²⁵ a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

BURKINA FASO

Lassané Kaboré
Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Date: _____²⁶

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

²⁴ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

²⁵ À conserver uniquement si l'Accord de financement est signé par les deux Parties à la même date et au même endroit.

²⁶ Dans le cas où l'Accord de financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Programme/Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme/Projet

1. *Population cible.* Le Projet ciblera directement 10 000 ménages ruraux, représentant 60 000 membres des ménages, avec 50% de femmes et 40% de jeunes.
2. *Zone d'intervention du Projet/Programme.* Le Projet/Programme interviendra dans les communes suivantes: i) Région du Sahel, les communes de Dori et Seytenga; ii) Région de la Boucle du Mouhoun, les communes de Toéni (Sourou) et Djibasso (Kossi); et iii) Région du Nord, les communes de Titao (Loroum) et Oula (Yatenga).
3. *Finalité.* La finalité du Projet/Programme est de renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer les effets de la crise COVID-19, les conflits et le changement climatique.
4. *Objectifs.* L'objectif du Projet/Programme est de consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières.
5. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes ci-après:

5.1 Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production

Le résultat escompté de cette composante est une augmentation de la production et de la productivité agro-sylvo-pastorale grâce aux pratiques agricoles intelligentes face au climat et à l'eau, à travers deux sous-composantes:

5.1.1 Sous-composante 1.1. Amélioration du capital productif et de la résilience. Le résultat escompté dans le cadre de cette sous-composante est que les actifs agricoles et d'élevage et la résilience au changement climatique soient améliorés pour les petits exploitants. La sous-composante cible essentiellement les groupes les plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes déplacées internes) qui bénéficieront des appuis suivants: i) liés aux transferts monétaires ou vivres; et ii) à la distribution de kits agricoles, maraichers et d'élevage, qui augmenteront la résilience et la capacité de production des bénéficiaires et les aideront à mieux faire face à la situation d'instabilité, de changement climatique et de manque de services de base.

5.1.2 Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités. L'objectif de cette sous-composante est de permettre le renforcement des capacités de développement et la paix. La cohésion sociale et les activités associées à l'autonomisation des groupes vulnérables sont essentielles, afin de créer des conditions adéquates pour éviter les conflits autour des ressources naturelles, notamment un accès inégal à l'eau, à la terre et aux pâturages.

5.2 Composante 2. Intégration économique

Le résultat escompté de cette composante est de renforcer l'intégration économique nationale et régionale, à travers deux sous composantes.

5.2.1 Sous-composante 2.1. Renforcement des marchés transfrontaliers. Cette sous-composante a pour objectif de renforcer les marchés transfrontaliers des intrants et produits agricoles.

5.2.2 Sous-composante 2.2. Sécurisation des transactions aux frontières. Cette sous-composante a pour objet de renforcer les transactions sécurisées aux frontières.

5.3. Composante 3. Dialogue politique, coordination et gestion

Cette composante servira de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du Projet suivant son approche régionale. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé en appui au pays dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région pour consolider les bases de développement et de paix durable des espaces transfrontaliers.

5.3.1 Sous-composante 3.1. Dialogue politique et coordination régionale. Dans le cadre de cette sous-composante, le Projet développera deux volets d'activités concernant le renforcement du secrétariat exécutif du G5 Sahel y compris son démembrement au niveau national d'une part et, le dialogue politique d'autre part.

5.3.2 Sous-composante 3.2. Coordination et gestion par pays. La gestion et la coordination du Projet, ainsi que le suivi-évaluation, la préparation du PTBA et la gestion des savoirs, seront assurées par le projet Neer-Tamba avec l'appui des Partenaires de Mise en Œuvre. Les besoins en termes de ressources humaines, équipements et frais de fonctionnement seront financés par le Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *Agent principal du Programme.* L'Agent principal du Programme au niveau du pays sera le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles qui assurera la tutelle technique du Projet.

7. *Comité de surveillance du Programme.* Le Projet s'appuiera sur des mécanismes de mise en place déjà approuvés sous la direction de comités directeurs déjà existants, notamment le Comité de Revue du programme budgétaire "Aménagements Hydro-Agricoles et Irrigation" et le Comité d'Orientation du projet Neer-Tamba.

8. *Unité de gestion du Projet (UGP).* La coordination et la gestion seront confiées à l'UGP du projet Neer-Tamba, qui bénéficiera d'un personnel complémentaire dédié au projet G5 Sahel+1: un technicien et un comptable, avec un renforcement selon les besoins des équipes en charge du suivi-évaluation, gestion des savoirs, genre et communication, mais aussi de moyens complémentaires divers (logistiques, véhicules).

9. *Comité régional de pilotage (CRP).* Au niveau régional, il sera instauré un CRP présidé par le Secrétaire exécutif du G5 Sahel au sein duquel seront représentés les ministères de tutelle du G5 Sahel, les ministères en charge du secteur agricole, les organisations professionnelles régionales, la plateforme des jeunes et celle des femmes du G5 Sahel, l'union des chambres de commerce et d'industrie du G5 Sahel (UCCI G5 Sahel), les comités nationaux de coordination du G5 Sahel (CNC), le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, l'Alliance des associations des pouvoirs locaux des pays du G5 Sahel (A-APL/G5 Sahel), les chargés de programme du FIDA dans les pays, les projets de référence en charge de la mise en œuvre dans les pays, les partenaires techniques et financiers appuyant la mise en œuvre de la Stratégie de développement de sécurité (SDS) du G5 Sahel. Une cellule de coordination régionale sera créée au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à Nouakchott pour assurer les fonctions de coordination, de gestion financière et de suivi-évaluation.

10. *Partenaires stratégiques.* Le Projet sera mis en œuvre, principalement par le biais des services publiques et des partenaires spécialisés avec les Agences du Système des Nations Unies basées à Rome (PAM, FAO, FIDA) ayant une expérience et une connaissance solides dans l'appui à la reprise économique et l'après-crise dans les zones touchées par les conflits.

11. *Suivi et évaluation.* Au niveau national, le suivi-évaluation sera assurée par le projet Neer-Tamba avec l'appui des Partenaires de Mise en Œuvre. Les principales tâches comprendront entre autres: une étude de référence, une collecte régulière de données, une application de S&E autonome.

12. *Gestion des connaissances.* La gestion des savoirs sera assurée par le projet Neer-Tamba avec l'appui des partenaires de mise en œuvre, à travers i) la capitalisation et le partage des enseignements tirés dès les premiers stades de la mise en œuvre du Projet, tout en permettant l'ajustement structurel pendant exécution, et en gardant les parties prenantes et leurs commentaires au centre des activités; et ii) la communication externe et interne.

13. *Manuel de mise en œuvre de Programme/Projet.* Une proposition de sommaire sera proposée pour faciliter le développement du manuel de mise en œuvre Pays du Projet.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	-	100%
II. Biens, services et intrants	365 000	100%
III. Consultations	80 000	100%
IV. Dons et subventions	340 000	100%
V. Salaires et indemnités	190 000	100%
<i>Non alloué</i>	110 000	
TOTAL	1 085 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses en "Biens, services et intrants" relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux véhicules et celles relatives aux équipements et matériels;
- ii) Les dépenses en "Consultations" relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux formations et ateliers;
- iii) Les dépenses en "Salaires et indemnités" relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement

c) *Frais de démarrage.* Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (mise à jour du manuel de mise en œuvre, du manuel suivi-évaluation, du manuel de procédures administratives, financières et comptables; lancement officiel et atelier technique frais liés au recrutement du personnel et au paramétrage du logiciel comptable) sur les catégories II, III et V et engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 53 000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte de prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet acquerra et installera un logiciel de comptabilité paramétré, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les Partenaires de Mise en Œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les obligations en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et "reporting".
3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
4. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. À compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.
5. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.
6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:
8. *Environnement et garanties sociales.* L'Emprunteur veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur et des exigences de la déclaration de politique de sauvegarde (2009) et les nouvelles aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) révisées 2017; b) toutes les activités de Projet tiennent

particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, l'Emprunteur devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010); d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises¹ les mesures de gestion durable des ressources naturelles, de la résilience climatique tel que décrites dans le Projet/Programme et incluses dans la note SECAP.

9. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

10. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

Accord de financement négocié – République du Tchad:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 12 novembre 2020)

Prêt No: _____

Don No: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Tchad, (le « SD3C » ou le « Projet »)

ENTRE

La République du Tchad / (l'« Emprunteur/Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE :

- A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le « SINUS ») qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'« UNSP ») articulé autour des priorités pour la région ;
- B. En 2014, Le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le « SDS ») de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le « PIP »);
- C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les « RBAs ») que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la « FAO »), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le « PAM »), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel ;

- D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS ; et
- E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le « PE ») avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé « Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome » (le « SD3C » ou le « Programme ») a été développé par le FIDA conjointement avec le G5Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE :

1. Dans le cadre du Projet l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'« Accord »);
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le « GCF ») un don pour contribuer au financement du projet conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le GCF pour;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-26) l'un des objectifs sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.
4. L'Emprunteur/Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet ;

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet ;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don (le « Financement »), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt (le « Prêt ») est de huit cent soixante-quinze mille Euro (875 000 EUR).
B. Le montant du don (le « Don ») est de trois millions cinq cent cinq mille Euro (3 505 000 EUR).
2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminé par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné dénommé en francs de la Communauté financière africaine (FCFA), sera ouvert auprès d'une banque commerciale agréée par le ministère en charge des finances, pour l'utilisation exclusive du Projet. La responsabilité fiduciaire de ce compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du Projet RePER.
7. Deux comptes d'opérations seront ouverts et dénommés en francs CFA dans des banques commerciales agréées par le ministère en charge des finances. La gestion du premier compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du Projet RePER. Le deuxième compte, ouvert à N'Djamena, sera mobilisé par le personnel désigné au sein du Projet et notamment le Comptable Principal et le Coordonnateur de l'antenne de Ndjamen.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Agriculture.
2. La FAO et le PAM seront, désignées comme partenaires de mise en œuvre (les « Partenaires de Mise en Œuvre ») pour la mise en œuvre du Projet, parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux, notamment la Coordination de la Coalition Nationale d'Appui à la mise en œuvre de l'Axe Résilience et Développement Humain du G5 Sahel.

Dans le contexte du Projet, les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront en étroite collaboration avec l'Emprunteur/Bénéficiaire avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires.

Les autres parties du Projet sont décrites dans la partie II de l'Annexe 1 portant sur les dispositions relatives à l'exécution.

3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

4. La date d'achèvement de la première phase du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement interviendra 6 mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/ Bénéficiaire. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.

5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
- b) Un ou/ des personnel(s) clef du Projet tel que décrit dans le manuel de procédures administratives a/ont été nommé(s), transféré(s) ou démis de ses/leurs fonctions sans l'accord préalable du FIDA.
- c) Un ou/ les accord(s) de partenariat négociés entre le Gouvernement, représenté par l'UGP du programme et validés par le FIDA, a/ ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables aux décaissements:

- a) Les comptes désigné et d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné;
- b) Le Projet a été inscrit au Programme National de Développement (le « PND ») dans le respect des procédures nationales en vigueur ;
- c) Le premier programme de travail et budget annuel (PTBA) spécifique pour les activités du Projet élaboré sous la coordination du RePER et accompagné d'un plan de passation des marchés a été approuvé par le Fonds;
- d) Le manuel des procédures administratives, financières et comptables du RePER est actualisé pour inclure le « SD3C » et approuvé par le FIDA
- e) Le comité de pilotage du projet RePER a été officiellement chargé de la gestion et supervision du Projet et toute modification nécessaire dans sa composition a été approuvée.
- f) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue.

- g) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA.
- h) Le logiciel comptable a été paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement ;
- i) La conclusion des garanties contractuelles nécessaires entre l'Emprunteur/Bénéficiaire et les Partenaires de Mise en Œuvre ont été adoptées afin de définir les responsabilités relatives à la mise en œuvre des activités, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.

2. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/le Bénéficiaire

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

[Cliquez et tapez le Titre]
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à :]²⁷

Le présent accord, [en date du _____]²⁸, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur/Bénéficiaire.

NOM OFFICIEL DU PAYS

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]" (

Date : _____²⁹

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

²⁷ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

²⁸ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

²⁹ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du programme et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Zone d'intervention. Le programme interviendra dans les zones transfrontalières et sur un axe qui lie Ndjamena au Niger avec comme noyau le Département de Wayi. Les zones administratives ciblées sont : (i) la Province du Lac, notamment les Département de Wayi et Mandi, (ii) la Province du Kanem, notamment le Département du Kanem nord, et (iii) la province de l'Hadjer Lamis notamment le Département de Haraz-Al-Biar.
2. Groupe cible. Le programme visera au Tchad directement environ 11 000 ménages agropastoraux pour un total d'environ 66 000 personnes (50 % de femmes, 40% de jeunes), à raison de 6 personnes par ménage, représentant environ 11% des ménages et de la population rurale (90% de la population totale) estimée dans les quatre départements ciblés.
3. Objectif global et objectif de développement. L'objectif général est de « renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer les effets de la crise du COVID-19, des conflits et du changement climatique ». L'objectif de développement est de « consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières par l'adoption de pratiques de production durables et d'approches de cohésion sociale ».
4. Composantes du Projet. Le programme est structuré en trois composantes, à savoir : (i) Composante 1 : Augmentation de la productivité et de la production ; (ii) Composante 2 : Intégration économique, et (iii) Composante 3 : Dialogue politique, coordination et gestion, qui facilitera la mise en œuvre du programme tant à niveau national que régional. Toutes les activités prévues mettent un accent spécial sur les questions de genre et de jeunesse et leur mise en œuvre sera toujours évaluée en fonction des conditions sécuritaires qui prévaudront à ce moment-là.

Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production agricole

5. L'objectif de cette composante est de renforcer la capacité de production des ménages agropastoraux et pastoraux vulnérables dans les zones d'intervention. Le programme soutiendra le développement et la gestion durable du capital productif des ménages agropastoraux et pastoraux à travers la réalisation d'actifs par une approche « argent contre actifs », leur mise en valeur par l'adoption de technologies et bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique et le renforcement des capacités des communautés dans la gestion de biens et espaces communs. La composante vise aussi à redynamiser le tissu social et l'économie pastorale afin de répondre à la crise engendrée par les mesures d'atténuation du COVID-19. Elle s'articule en deux sous-composantes :
6. *Sous-composante 1.1 : Amélioration du capital productif et de la résilience :* Les activités de cette sous-composante s'adresseront aux ménages agropastoraux dont la capacité de production a été pénalisé et/ou affaibli par les effets du changement climatique, ainsi que par les conditions d'insécurité qui prévalent dans la zone. Les actions vont être réparties en deux grandes groupes d'activités : (i) distribution de kits agricoles et d'élevage, et (ii) réalisations d'actifs par des activités de distribution d'argent contre des biens.

7. *Sous-composante 1.2 : Renforcement des capacités et consolidation de la paix* : La consolidation de la paix et le renforcement des capacités des parties prenantes sont essentiels pour assurer la durabilité de toutes interventions, ainsi que la cohésion sociale et les activités de planification combinées à l'autonomisation des groupes vulnérables. Ces initiatives peuvent se réunir en trois groupes d'activités principales : (i) promotion des pratiques améliorées et résilientes ; (ii) inclusion socioéconomique et éducation civique, et (iii) renforcement des organisations, institutions rurales et appuis ciblés.

Composante 2 : Intégration économique

8. L'objectif de cette composante est d'accroître l'intégration des marchés et les relations sociales et économiques entre les communautés rurales vivant dans les zones transfrontalières entre le Tchad et le Niger. Les interventions sont organisées en deux sous-composantes, à savoir : (i) renforcement des marchés transfrontaliers ; et (ii) sécurisation des transactions aux frontières.
9. *Sous-composante 2.1 : Renforcement des marchés transfrontaliers* : Afin de renforcer les partenariats commerciaux entre agriculteurs et éleveurs, les activités seront orientées vers (i) l'amélioration des infrastructures et équipements de marché en zones frontalières ; (ii) une meilleure gouvernance et gestion des espaces économiques partagés, et (iii) l'établissement de partenariats d'affaires agriculteurs-éleveurs.
10. *Sous-composante 2.2 : Sécurisation des transactions aux frontières* : Cette sous composante vise à faciliter les échanges commerciaux et transactions diverses aux frontières.

Composante 3 : Dialogue politique, coordination et gestion

11. Cette composante servira de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du programme suivant son approche régionale. Elle est subdivisée en deux sous-composantes : (i) dialogue politique et coordination régionale, (ii) puis coordination et gestion par pays.
12. *Sous-composante 3.1. Dialogue politique et coordination régionale* : Dans cette sous-composante, le programme conduira deux volets d'activités visant à renforcer le secrétariat exécutif du G5 Sahel d'une part et le dialogue politique d'autre part.
13. *Sous-composante 3.2 : Coordination et gestion par pays* : La mise en œuvre du programme sera coordonnée par une équipe légère sous la supervision du RePER, projet de référence retenu à cet effet dans le portefeuille du FIDA au Tchad, en raison de son rapport au concept du SD3C-G5 Sahel + 1, de son adaptabilité au contexte de mise en œuvre. La zone d'intervention du programme ne couvre pas les départements concernés par le RePER qui a son siège à Mongo. Cependant les zones ciblées par le programme G5-Sahel, seront prises en compte dans le COSOP 2020-2025 en cours de finalisation et dans les futures initiatives envisagées par le FIDA en faveur des jeunes et des femmes.

II. Dispositions relatives à l'exécution

14. *Agent principal du Projet*. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Agriculture qui assurera la tutelle technique du Projet.
15. *Comité national de Pilotage (CNP)*. Le pilotage institutionnel sera mutualisé avec le RePER élargi aux acteurs du programme SD3C-G5 Sahel + Sénégal. La composition du CNP sera élargie par arrêté en cas de besoin, pour s'assurer que les structures et entités socioprofessionnelles suivantes y sont représentées : le point focal du G5 Sahel, le représentant de la Coordination de la Coalition Nationale d'Appui à la mise en œuvre de l'Axe Résilience et Développement Humain du G5 Sahel, le représentant des réseaux APESS, RBM, ROPPA, l'Association des communes, le point focal du Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, etc.
16. *Unité de gestion du Projet (UGP)*. Une équipe légère de coordination technique (responsable technique, assistant en suivi-évaluation et un assistant comptable) sera créée pour assurer la gestion du programme G5 Sahel au sein du RePER. Le Coordonnateur du RePER assurera la coordination générale de même que le Responsable administratif et financier et le comptable et autre personnel clé du RePER interviendront dans leurs domaines de compétences respectifs.
17. *Comité régional de pilotage (CRP)*. Au niveau régional, il sera instauré un CRP présidé par le Secrétaire exécutif du G5 Sahel au sein duquel seront représentés les ministères de tutelle du G5 Sahel, les ministères en charge du secteur agricole, les organisations professionnelles régionales, la plateforme des jeunes et celle des femmes du G5 Sahel, l'union des chambres de commerce et d'industrie du G5 Sahel (UCCI G5 Sahel), les comités nationaux de coordination du G5 Sahel (CNC), le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, l'Alliance des associations des pouvoirs locaux des pays du G5 Sahel (A-APL/G5 Sahel), les chargés de programme du FIDA dans les pays, les projets de référence en charge de la mise en œuvre dans les pays, les partenaires techniques et financiers appuyant la mise en œuvre de la Stratégie de développement de sécurité (SDS) du G5 Sahel. Une cellule de coordination régionale sera créée au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à Nouakchott pour assurer les fonctions de coordination, de gestion financière et de suivi-évaluation.
18. *Partenaires de mise en œuvre*. Pour l'exécution auprès des bénéficiaires, outre l'action conjointe des RBAs, le Projet mobilisera plusieurs catégories d'acteurs dont les organisations professionnelles régionales (APESS, RBM, ROPPA) et leurs membres au niveau Pays, les structures techniques des ministères sectoriels concernés, la Coordination de la Coalition Nationale d'Appui à la mise en œuvre de l'Axe Résilience et Développement Humain du G5 Sahel, les collectivités territoriales, les organisations non-gouvernementales, les opérateurs de téléphonie mobile, les acteurs et projets stratégiques à l'instar du CILSS, du PRAPS, de l'Alliance Sahel, etc. pour les besoins de complémentarité. Les services techniques nationaux et déconcentrés des Ministères concernés participeront à l'exécution, le suivi et la supervision technique des activités.
19. *Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs*. La planification est réalisée sur une base annuelle, après consultation de tous les partenaires de mise en œuvre et sur la base des prévisions d'investissement convenues et validées à travers le PTBA. Concernant le suivi-évaluation, le programme s'appuiera sur le système du RePER axé sur les résultats. Il permettra de mesurer l'état d'avancement dans l'exécution et de renseigner les indicateurs conformément au système de mesure des résultats opérationnels développé par le FIDA. La capitalisation, la gestion des savoirs

et la communication seront guidées par un plan de gestion qui s'appuiera sur les outils du RePER et du FIDA.

20. *Innovations et mise à l'échelle.* Le Programme permettra aux RBAs de (i) valoriser, partager et mettre à l'échelle les acquis des expériences menées dans les différents pays tant en termes d'approche que de réalisations, (ii) créer des opportunités de collaboration entre projets par des activités concrètes contribuant à lever des contraintes communes des populations. L'assistance technique et les apports des trois agences autour des problématiques seront optimisés
21. *Plan de mise en œuvre.* Le Projet étant hébergé par le RePER, il bénéficiera directement des outils de gestion de ce projet déjà en place qui faciliteront au démarrage notamment les activités suivantes : (i) le recrutement de l'équipe, (ii) l'acquisition des équipements, les activités du Projet proprement dites.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt et de don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	185 000	730 000	100%
II. Biens services et intrants	185 000	745 000	100%
III. Consultations	125 000	505 000	100%
IV. Dons et subventions	155 000	610 000	100%
V. Salaires et indemnités	140 000	565 000	100%
<i>Non alloué</i>	85 000	350 000	
TOTAL	875 000	3 505 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses en « Biens services et intrants » relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux véhicules et celles relatives aux équipements et matériels;

ii) Les dépenses en « Consultations » relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers

iii) Les dépenses en « Dons et subventions relatives » à la catégorie IV concernent les transferts et versements aux bénéficiaires par le projet et à travers les Partenaires de mise en œuvre.

iv) Les dépenses en « Salaires et indemnités » relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement

c) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories II, III et V) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 250,000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur/ Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet acquerra et installera un logiciel de comptabilité paramétré, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
4. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur/Bénéficiaire. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.
5. *Ciblage, genre et jeunes.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivantes avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.
6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:
 - a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur/du Bénéficiaire;

b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas;

c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet.

En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet l'Emprunteur/ Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010);

d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet;

e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; tous les contrats avec des contractants, des fournisseurs et d'autres tiers financés par des fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et favorisant le travail décent ;

f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet/Programme sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et

g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises ;

h) les mesures d'atténuation incluses dans la matrice du plan de gestion environnementale et sociale soient mises en œuvre ;

i) un mécanisme de règlement de griefs soit mis en place.

8. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

9. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

10. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.*

L'Emprunteur doit s'assurer que:

a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet/ sont affectés exclusivement au Projet et aux autres agents d'exécution et de suivi de la mise en œuvre du Projet;

b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et

- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Accord de financement négocié – République du Mali:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 6 novembre 2020)

Prêt No: _____

Don No: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Mali (SD3C) (le « Projet »)

ENTRE

La République du Mali (l'« Emprunteur/Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE :

A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le « SINUS ») qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'« UNSP ») articulé autour des priorités pour la région ;

B. En 2014, le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le « SDS ») de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le « PIP ») ;

C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les « RBAs ») que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la « FAO »), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le « PAM »), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel ;

D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS ; et

E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le « PE ») avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé « Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome » (le « SD3C » ou le « Programme ») a été développé par le FIDA conjointement avec le G5Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE :

1. Dans le cadre du Programme l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'« Accord ») ;
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le « GCF ») un don pour contribuer au financement du Programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le GCF ;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-26) l'un des objectifs sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet ;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don (le « Financement »), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt (le « Prêt ») est de quinze millions cent cinquante-cinq mille Euro (15 155 000 EUR).
- B. Le montant du don (le « Don ») est de cinq millions six cent cinq mille Euro (5 605 000 EUR).

2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminé par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du (principal) et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné dénommé en francs de la Communauté financière africaine (la « FCFA »), sera ouvert auprès d'une banque commerciale crédible, pour l'utilisation exclusive du Projet. La responsabilité fiduciaire de ce compte sera assurée par le personnel désigné à cet effet au sein du Projet INCLUSIF.
7. Deux comptes d'opération seront ouverts et dénommés en francs CFA dans des banques commerciales crédibles. La gestion du premier compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du Projet INCLUSIF. Le deuxième compte, ouvert à Kayes, sera mobilisé par le personnel désigné au sein du Programme et notamment le Comptable Principal et le Coordonnateur de l'antenne de Kayes.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche de la République du Mali (le « Ministère »).
2. La FAO et le PAM seront, entre autres, désignées comme partenaires de mise en œuvre (les « Partenaires de Mise en Œuvre ») pour la mise en œuvre du Projet parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux.
3. Dans le contexte du Projet les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront étroitement avec l'Emprunteur/Bénéficiaire avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires en vue de la mise en œuvre du Projet.
4. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
5. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement interviendra 6 mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/le Bénéficiaire. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.
6. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel

sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet ;
- b) Un personnel clé du Projet (coordinateur, chefs de composantes et chefs d'antenne, RAF, spécialistes) a été nommé, transféré ou démis de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA ; et
- c) Un ou/ les accord(s) de partenariats négociés avec le Gouvernement, et/ ou l'unité de gestion du Projet (l' « UGP ») et validé par le FIDA, a/ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements :

- a) Les comptes désignés et d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné ;
- b) Le Projet a été inscrit au répertoire national des projets (le « RNP ») dans le respect des procédures nationales en vigueur ;
- c) Le comité de pilotage du projet INCLUSIF a été officiellement chargé de l'orientation et du pilotage du Projet et toute modification nécessaire de son mandat et dans sa composition a été approuvée ;
- d) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue ;
- e) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA ;
- f) Le logiciel comptable a été paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement ;
- g) Les garanties contractuelles nécessaires entre l'Emprunteur/Bénéficiaire, et les Partenaires de Mise en Œuvre ont été conclues afin de définir les responsabilités relatives

à la mise en œuvre des activités, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.

2. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.
3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/le Bénéficiaire

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à :]³⁰

Le présent accord, [en date du _____]³¹, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU MALI

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]" (

Date : _____³²

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

³⁰ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

³¹ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

³² Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Zone d'intervention. Au Mali, deux zones d'intervention sont retenues à savoir : (i) La région de Kayes, et plus spécifiquement deux cercles parmi ceux qui sont frontaliers du Sénégal et de la Mauritanie (parmi les cercles de Nioro, Kayes, Kénièba). Cette zone d'agropastoralisme est marquée par une forte mobilité des cheptels et comprend des marchés frontaliers importants. Les principaux conflits armés du Sahel ne touchent pas cette zone mais elle est concernée par de nombreux conflits communautaires dans l'usage des ressources naturelles, renforcés par les fermetures de frontière, et (ii) La zone Centre Nord couvrant 5 régions du Mali, qui se situe au cœur des conflits armés et des déplacements de population qui s'en suivent. La présentation cartographique des zones d'intervention sera finalisée quand les différents pays auront affiné leur ciblage géographique.

2. Groupe cible. Le projet touchera 22 500 ménages ruraux pour environ 137 250 bénéficiaires. Il vise à atteindre 50% de femmes et 30% de jeunes, essentiellement des petits agriculteurs et éleveurs vulnérables très exposés aux crises qui risquent une décapitalisation de leurs actifs de production et également de populations marginalisées tels que les femmes chefs de famille sans moyens de subsistance et les jeunes chômeurs / inactifs.

3. Objectif global et objectif de développement. Le projet G5 Sahel +1 vise à renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer les effets de la crise du COVID- 19, des conflits et du changement climatique. L'amélioration des opportunités économiques et des moyens de subsistance des producteurs ruraux vise les groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes, sans terre, éleveurs transhumants) et met l'accent sur l'adoption de pratiques de production durables et des approches de cohésion sociale.

4. Composantes du Projet. Le Projet s'articule autour de deux composantes techniques : Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production ; et Composante 2. Intégration économique. Toutes les activités prévues mettent un accent spécial sur les questions de genre et de jeunesse. La composante 3 est consacrée à la gestion et la coordination du projet.

Les deux composantes techniques seront déclinées dans les deux zones d'intervention mais la stratégie d'intervention sera adaptée à chaque contexte. Dans la zone du Centre Nord, les activités seront concentrées sur le renforcement de la résilience en situation de crise et tout particulièrement à travers le couplage aide monétaire et reconstitution d'actifs (composante 1). La réalisation réhabilitation d'infrastructures sera certainement restreinte par les risques liés à l'insécurité. La mise en œuvre du Projet sera toujours évaluée en fonction des conditions sécuritaires qui prévaudront à ce moment-là. Les dispositifs d'interventions d'urgence pourront être mobilisés s'ils s'avèrent devenir les seuls moyens possibles pour atteindre les populations bénéficiaires.

Composante 1. Augmentation la production et de la productivité

5. Cette composante tend à l'amélioration du capital productif des ménages les plus vulnérables et les renforcements de capacité permettant l'amélioration de la résilience au changement climatique et la participation des communautés aux processus de décision et de médiation qui soutiennent leurs initiatives.

Sous-composante 1.1. Amélioration du capital productif et de la résilience. Dans le cadre de cette sous-composante, le capital productif sera amélioré à travers les activités suivantes : (i) distribution de kits agricoles aux plus vulnérables, (ii) activités de nutrition et de transfert monétaires ou de nourriture contre des biens, (iii) restauration de l'eau et des sols, agriculture de conservation, développement de l'irrigation intelligente et (iv) développement d'une approche multisectorielle, intégrée et communautaire.

Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités et consolidation de la paix. Le renforcement des capacités et consolidation de la paix interviendront à travers la mise en œuvre des activités suivantes : (i) cohésion sociale et activités de planification, (ii) autonomisation des groupes vulnérables, (iii) activités de renforcement des capacités, y compris les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, la gestion des risques, les business plans, l'éducation civique, la consolidation de la paix au sein de la communauté, la prévention des conflits, la médiation sociale, etc.

Composante 2 : Intégration économique nationale et régionale

6. Cette composante vise à renforcer l'intégration des marchés et la coopération entre les populations dans les zones transfrontalières. Les investissements en infrastructures seront priorisés à partir d'un diagnostic des besoins pour soutenir la dynamique des marchés frontaliers et leurs effets d'entraînement sur les zones agropastorales et sur la mobilité du bétail. Les comités de gestion des infrastructures et des unités économiques seront informés sur les règles du commerce et formés à un manuel de gestion communautaire des investissements productifs élaboré au niveau régional. Les appuis aux jeunes, aux femmes individuels seront faits sur la base de plans d'affaires orientés sur des opportunités économiques frontalières afin de permettre à ces acteurs de s'intégrer durablement sur les marchés. 75 % des bénéficiaires déclareront faire du commerce transfrontalier et 60% utiliseront des transactions sans espèces. Les activités sont organisées en deux sous composantes

Sous-composante 2.1. Renforcer les marchés transfrontaliers des intrants et des produits agricoles. Dans le cadre de cette sous-composante, les activités suivantes seront mise en œuvre : (i) renforcement des partenariats commerciaux entre agriculteurs et éleveurs (Contractualisation/achat de stocks, création d'espaces de médiation), (ii) amélioration des équipements/infrastructures ruraux et de marché, (iii) gestion durable des infrastructures et (iv) hygiène sur les marchés.

Sous-composante 2.2. Promouvoir la sécurité des transactions aux frontières. La promotion de la sécurité des transactions sera garantie à travers : (i) le développement de plates-formes TIC et (ii) des échanges sans cash.

Composante 3 : Dialogue politique, coordination et gestion

7. Cette composante servira de support institutionnel à la mise en œuvre du projet au niveau régional du G5 Sahel +1 et dans chaque pays. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé afin d'apporter un appui aux pays et tout particulièrement dans la gestion des savoirs et la mise à l'échelle des solutions adaptées aux problèmes d'insécurité alimentaire, aux effets du changement climatique et aux crises et conflits divers. Elle est subdivisée en deux sous-

composantes : dialogue politique et coordination régionale, puis coordination et gestion par pays.

Sous-composante 3.1 : Dialogue politique et coordination régionale. Cette sous-composante regroupe uniquement des activités régionales en deux volets d'activités visant à renforcer le secrétariat exécutif du G5 Sahel d'une part et le dialogue politique d'autre part.

Sous-composante 3.2 : Coordination et gestion par pays. Le projet INCLUSIF a été retenu pour coordonner le projet G5 Sahel +1. Sa durée de 6 ans ainsi que l'étendue de sa zone d'intervention sont favorables à l'intégration du projet G5 Sahel+1 dans son cycle et à la mutualisation des ressources humaines et des moyens opérationnels.

II. Dispositions relatives à l'exécution

8. *Agent principal du Projet.* L'Agent principal sera le Ministère de l'Agriculture qui assurera la tutelle technique du Projet.

9. *Comité national de pilotage du Projet (CNP).* Le pilotage institutionnel sera mutualisé avec celui du dispositif INCLUSIF que le Programme intégrera. Les processus de planification et d'approbation des activités et budgets annuels sera synchronisé avec le cycle et les étapes de programmation annuelle d'Inclusif. Ce comité de pilotage sera chargé de l'examen et de l'approbation des Programmes de travail et budgets annuels et des rapports d'activités et conduira des missions de suivi dans la zone d'intervention

10. *Unité de gestion du Projet (UGP).* Au niveau national, la gestion administrative et financière du Programme reposera sur le dispositif actuel du Projet INCLUSIF Les moyens d'INCLUSIF seront renforcés pour permettre d'assurer une bonne coordination technique, fiduciaire et de suivi évaluation, gestion des savoirs et communication. Du personnel complémentaire sera recruté pour les activités du Projet dans les deux zones d'intervention notamment: (i) un technicien qui assure la supervision de la mise en œuvre sous la direction du Coordinateur d'INCLUSIF et un comptable en appui à l'équipe fiduciaire dans la zone de Kayes. Une provision de ressources est budgétisée pour renforcer selon les besoins les équipes en charge du suivi-évaluation, gestion des savoirs, genre et communication ;et (ii) une équipe de coordination régionale sera recrutée pour la mise en œuvre des activités dans la région Centre Nord composée d'un responsable résilience, un responsable intégration économique et de tout autre personnel nécessaire tel que décrit dans le Manuel de mise en œuvre du Projet. L'UGP sera responsable et redevable auprès du Ministère de l'agriculture et du FIDA concernant notamment l'utilisation des fonds ainsi que des résultats du Projet en cohérence avec les accords de financement, dans le respect des règles nationales applicables et de celles du FIDA.

11. *Partenariats stratégiques.* Le Projet sera mis en œuvre, principalement par le biais des services publiques et des partenaires spécialisés avec les Agences du Système des Nations Unies basées à Rome (PAM, FAO, FIDA) ayant une expérience et une connaissance solides dans l'appui à la reprise économique et l'après-crise dans les zones touchées par les conflits.

12. *Suivi et évaluation.* Au niveau national, le suivi-évaluation sera assurée par le projet INCLUSIF avec l'appui des partenaires de mise en œuvre. Les principales tâches

comprendront entre autres : une étude de référence, une collecte régulière de données, une application de S&E autonome.

13. *Gestion des connaissances.* La gestion des savoirs sera assurée par le projet INCLUSIF avec l'appui des partenaires de mise en œuvre, à travers (i) la capitalisation et le partage des enseignements tirés dès les premiers stades de la mise en œuvre du projet, tout en permettant l'ajustement structurel pendant exécution, et en gardant les parties prenantes et leurs commentaires au centre des activités ; et (ii) la communication externe et interne.

14. *Manuel de mise en œuvre.* Le Manuel de mise en œuvre du Projet INCLUSIF sera révisé afin d'intégrer les procédures comptable et financières spécifiques au Projet. Le recrutement et la gestion des ressources humaines additionnelles se feront conformément aux procédures d'INCLUSIF.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt et de don.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	270 000	730 000	100%
II. Biens services et intrants	1 320 000	3 565 000	100%
III. Consultations	795 000	2 155 000	100%
IV. Dons et subventions	2 005 000	5 415 000	100%
V. Salaires et indemnités	655 000	1 775 000	100%
<i>Non alloué</i>	560 000	1 515 000	
TOTAL	5 605 000	15 155 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses en « biens services et intrants » relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Véhicules et celles relatives aux Equipements et matériels;

ii) Les dépenses en « consultations » relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers ;

iii) Les dépenses en "Dons et subventions" relatives à la catégorie IV concernent les transferts versements aux bénéficiaires à travers les Partenaires de Mise en Œuvre; et

iv) Les dépenses en « salaires et indemnités » relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement ;

c) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories II, III et V) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 250,000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet acquerra et installera un logiciel de comptabilité paramétré, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les Partenaires de Mise en Œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapportage.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

4. *Genre.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.

5. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur/Bénéficiaire. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.

6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:

Environnement et garanties sociales. L'Emprunteur/ Bénéficiaire veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur/du Bénéficiaire; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon

le cas; (c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010); d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; (f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises.

8. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

9. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

10. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a) Les types de véhicules et autres équipements, si applicables, achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Accord de financement négocié – République du Niger:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 10 novembre 2020)

Prêt No: _____

Don No: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Niger, (SD3C) (le « Projet »)

ENTRE

La République du Niger (l'« Emprunteur/Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE :

- A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le « SINUS ») qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'« UNSP ») articulé autour des priorités pour la région ;
- B. En 2014, Le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le « SDS ») de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le « PIP »);
- C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les « RBAs ») que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la « FAO »), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le « PAM »), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel ;
- D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS ; et

- E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le «PE») avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé « Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome » (le « SD3C » ou le « Programme ») a été développé par le FIDA conjointement avec le G5Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE :

1. Dans le cadre du Programme l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'« Accord »);
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le « GCF ») un don pour contribuer au financement du Programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur/Bénéficiaire et le GCF;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-26) un objectif sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet ;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions Générales") sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don (le « Financement »), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt (le « Prêt ») est de trois millions deux cent mille Euro (3 200 000 EUR).
B. Le montant du don (le « Don ») est d'un million cent quatre-vingt-cinq mille Euro (1 185 000 EUR).
2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service qui sera établie par le Fonds lors de son approbation de la part du Conseil d'administration du FIDA et sera payable semestriellement au titre du service du prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné dénommé en francs de la Communauté financière africaine (la « FCFA »), sera ouvert auprès d'une banque commerciale crédible à Niamey, en suivant le principe du compte d'avances temporaires, pour l'utilisation exclusive du Programme. La responsabilité fiduciaire de ce compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du Programme National ProDAF.
7. Un compte d'opérations, en franc CFA, sera ouvert dans une banque commerciale crédible à Diffa et sera mobilisé par le RAF et le Coordonnateur régional. Lors du recrutement de l'URGP de Tillabéry, un nouveau compte d'opérations, dénommé en franc CFA, sera ouvert dans une banque commerciale crédible, et géré au niveau de l'URGP.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture et de l'élevage de la République du Niger (le « MAG/EL »).
2. Pour la mise en œuvre du Projet parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux, la FAO et le PAM seront désignés comme partenaires de mise en œuvre (les « Partenaires de Mise en Œuvre »).
3. Dans le contexte du Projet les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront en étroite collaboration avec l'Emprunteur/Bénéficiaire avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires en vue de la mise en œuvre du Projet.
4. Les autres parties du Projet sont décrites dans la section II, Dispositions relatives à l'exécution de l'Annexe 1.
5. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
6. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement interviendra 6 mois plus

tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/Bénéficiaire. La clôture du Financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.

7. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet ;
- b) Un ou/des personnel(s) clef du Projet tel que décrit dans le manuel de procédures administratives a/ont été nommé(s), transféré(s) ou démis de ses/leurs fonctions sans l'accord préalable du FIDA ; et
- c) Un ou/les accord(s) de partenariat négociés entre le Gouvernement, représenté par l'unité de gestion du projet (l'« UGP ») et validé(s) par le FIDA, a/ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements :

- a) Les comptes désignés et d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné ;
- b) Le comité de pilotage du Programme national ProDAF a été officiellement chargé de la gestion et supervision du Projet et toute modification nécessaire dans sa composition a été approuvée ;
- c) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue ;
- d) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA ;
- e) Le logiciel comptable a été paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement ; et

- f) Les garanties contractuelles nécessaires entre l'Emprunteur/Bénéficiaire et les Partenaires de Mise en Œuvre ont été adoptées pour la mise en œuvre des activités concernées du Projet afin de définir les responsabilités relatives à la mise en œuvre des activités concernées, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.

2. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire

[Ministre du Plan]
[Ministre du plan,
BP 862 Niamey
Niger]

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à :]³³

Le présent accord, [en date du _____]³⁴, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur/Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DU NIGER

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]" (

Date : _____³⁵

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

³³ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

³⁴ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

³⁵ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

Annexe 1

Description du projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Zone d'intervention.* Le Projet se concentrera sur les deux régions de Diffa (fuseau Est) et Tillabéri (fuseau centre) qui sont les régions frontalières au sein desquelles, dans une première phase, les communes de N'Guigmi à Diffa et de Filingué à Tillabéri sont particulièrement ciblées pour leurs fortes activités transfrontalières affectées par les crises actuelles.
2. *Groupe cible.* Le Projet ciblera environ 41,000 ménages ruraux soit 290,000 personnes dont au moins 50% de femmes et au moins 30% de jeunes, incluant les personnes en situation de handicap et les migrants.
3. *Objectif global et objectif de développement.* L'objectif global du Programme régional est de renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer la crise COVID-19, les conflits et le changement climatique. L'objectif de développement du Programme régional est d'améliorer les opportunités économiques des producteurs ruraux avec une attention particulière pour les groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes sans terre, éleveurs transhumants) en adoptant des pratiques de production durables et des approches de cohésion sociale.
4. *Composantes du Projet.* Le Projet s'articule autour de deux composantes techniques et une composante gestion et coordination. Toutes les activités prévues mettent un accent spécial sur les questions de genre et de jeunesse et leur mise en œuvre sera toujours évaluée en fonction des conditions sécuritaires qui prévaudront à ce moment-là.

4.1 Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production agricole

L'objectif de cette composante est de renforcer la capacité de production des personnes vulnérables dans les zones d'intervention du Projet. Le Projet encouragera les pratiques d'agriculture intelligente face au changement climatique et soutiendra la réhabilitation/création d'actifs productifs des bénéficiaires. Le résultat escompté de cette composante est une augmentation de la production et de la productivité agro-sylvo-pastorales et halieutiques grâce aux pratiques de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols et agricoles/de conduite d'élevage, intelligentes face au changement climatique.

4.1.1 Sous-composante 1.1. Amélioration des actifs agricoles et d'élevage et résilience au changement climatique : Les activités de cette sous-composante seront principalement destinées aux groupes vulnérables et s'articulent autour de deux interventions: l'amélioration des actifs liés aux activités agro-pastorales et le renforcement des capacités des producteurs/trices pour saisir les opportunités de débouchés des cantines scolaires.

4.1.2. Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités et de consolidation de la paix Les zones d'intervention sont sujettes à l'insécurité, aux aléas climatiques, à la violence communautaire et aux conflits. Les activités de consolidation de la paix et de renforcement des capacités seront essentielles pour garantir la durabilité de toute intervention. La cohésion sociale et les activités de planification associées à l'autonomisation des groupes vulnérables seront aussi essentielles afin de créer des conditions adéquates pour éviter les conflits autour des ressources naturelles.

4.2 Composante 2. Intégration économique

Le résultat escompté de cette composante est de renforcer l'intégration économique nationale et régionale autour des marchés territoriaux transfrontaliers.

4.2.1 Sous-composante 2.1. Renforcement des marchés transfrontaliers. Le but de cette sous-composante est de permettre le renforcement des marchés transfrontaliers des produits pastoraux et halieutiques et des intrants dans la région transfrontalière entre le Niger et le Tchad et entre le Niger et le Mali.

4.2.2 Sous-composante 2.2 Sécurisation des transactions aux frontières. Le produit attendu est que les transactions sécurisées aux frontières soient renforcées. Pour cela, le Projet appuiera des activités visant à une meilleure intégration régionale des échanges vers les pays voisins, sur la base de l'expérience du ProDAF/PRECIS, dans les autres régions et en complémentarité avec les autres intervenants stratégiques (par exemple ProLAC, PARCA sur financement de la Banque Mondiale).

4.3 Composante 3. Dialogue politique, coordination et gestion

Cette composante servira de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du Programme suivant son approche régionale. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé en appui aux pays dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région pour consolider les bases de développement et de paix durable des espaces transfrontaliers. Suivant une approche régional-national, elle renforcera également la légitimité institutionnelle de l'organe exécutif du G5 Sahel dans la coordination des projets, la gestion des savoirs et la mise à l'échelle des solutions adaptées aux problèmes d'insécurité alimentaire, aux effets du changement climatique et aux crises et conflits divers ainsi qu'aux conséquences de la pandémie de la COVID-19. Elle est subdivisée en deux sous-composantes : (i) dialogue politique et coordination régionale, (ii) coordination et gestion par pays.

4.3.1 Sous-composante 3.1. Dialogue politique et coordination régionale. Dans le cadre de cette sous-composante, le Programme conduira deux volets d'activités visant à renforcer le secrétariat exécutif du G5 Sahel d'une part et, le dialogue politique d'autre part.

4.3.2 Sous-composante 3.2. Liaison régionale, coordination et gestion par pays. La mise en œuvre du Projet sera coordonnée par le dispositif ProDAF en raison de son rapport au concept du Programme SD3C -G5 Sahel+1 et de son adaptabilité au contexte de mise en œuvre. L'état d'avancement dans la mise en œuvre des différents projets du portefeuille – ProDAF-Diffa et PRECIS- permet d'opérer un phasage inclusif favorable à l'intégration du Programme SD3C-G5 Sahel+1 dans leur cycle respectif et la mutualisation des ressources humaines et des moyens opérationnels. Ces moyens seront renforcés pour permettre d'assurer une bonne coordination technique, fiduciaire et de suivi évaluation, gestion des savoirs et communication.

II. Dispositions relatives à l'exécution

1. *Agent principal du Projet.* L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage qui assurera la tutelle technique du Projet.
2. *Comité national de Pilotage (CNP).* Le pilotage institutionnel sera mutualisé avec le PRODAF/PRECIS élargi aux acteurs du Programme SD3C-G5 Sahel + Sénégal. La composition du CNP sera élargie par arrêté en cas de besoin, pour s'assurer que les

structures et entités socioprofessionnelles suivantes y sont représentées: le Comité national de coordination des actions du G5 Sahel, les réseaux APESS, RBM, ROPPA, l'Association des communes, le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, etc.

3. *Unité de gestion du Projet (UGP)*. Une équipe légère de coordination technique (responsable technique, assistant en suivi-évaluation et un assistant comptable) sera créée pour assurer la gestion du Programme G5 Sahel au sein du projet PRODAF. Le Coordonnateur de la cellule nationale de représentation et d'assistance technique (CENRAT) assurera la coordination générale de même que le Responsable administratif et financier et le comptable et autre personnel clé du PRODAF/PRECIS interviendront dans leurs domaines de compétences respectifs.

4. *Comité régional de pilotage (CRP)*. Au niveau régional, il sera instauré un CRP présidé par le Secrétaire exécutif du G5 Sahel au sein duquel seront représentés les ministères de tutelle du G5 Sahel, les ministères en charge du secteur agricole, les organisations professionnelles régionales, la plateforme des femmes du G5 Sahel, le réseau des Conseils nationaux de la jeunesse du G5 Sahel, l'union des chambres de commerce et d'industrie du G5 Sahel (UCCI G5 Sahel), les comités nationaux de coordination du G5 Sahel (CNC), le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, l'Alliance des associations des pouvoirs locaux des pays du G5 Sahel (A-APL/G5 Sahel), les chargés de programme du FIDA dans les pays, les projets de référence en charge de la mise en œuvre dans les pays, les partenaires techniques et financiers appuyant la mise en œuvre de la Stratégie de développement de sécurité (SDS) du G5 Sahel. Le Comité assurera le suivi du caractère régional du Programme et veillera à la cohérence de la mise en œuvre de ses activités. Une cellule de coordination régionale sera créée au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à Nouakchott pour assurer les fonctions de coordination, de gestion financière et de suivi-évaluation.

5. *Partenaires de mise en œuvre*. Pour l'exécution auprès des bénéficiaires, en dehors de l'action conjointe des RBAs, le Projet mobilisera plusieurs catégories d'acteurs dont les organisations professionnelles régionales (APESS, RBM, ROPPA) et leurs membres au niveau pays, les structures techniques des ministères sectoriels concernés, les collectivités territoriales, les organisations non-gouvernementales, les opérateurs de téléphonie mobile, les acteurs et projets stratégiques tels que le PRAPS, ainsi que certaines institutions telles que le CILSS, l'Alliance Sahel, etc. pour les besoins de complémentarité. Les services techniques nationaux et déconcentrés des Ministères concernés participeront à l'exécution, le suivi et la supervision technique des activités.

6. *Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs*. La planification sera réalisée sur une base annuelle, après consultation de tous les partenaires de mise en œuvre et sur la base des prévisions d'investissements convenues et validées à travers le PTBA. Concernant le suivi-évaluation, le Programme s'appuiera sur le système du PRODAF axé sur les résultats. Il permettra de mesurer l'état d'avancement dans l'exécution et de renseigner les indicateurs conformément au système de mesure des résultats opérationnels développé par le FIDA. La capitalisation, la gestion des savoirs et la communication seront guidées par un plan de gestion qui s'appuiera sur les outils du PRODAF/PRECIS et du FIDA.

7. *Innovations et mise à l'échelle*. Le Programme permettra aux RBA de (i) valoriser, partager et mettre à l'échelle les acquis des expériences menées dans les différents pays tant en termes d'approche que de réalisations, (ii) créer des opportunités de collaboration entre projets par des activités concrètes contribuant à lever des contraintes communes des populations. L'assistance technique et les apports des trois agences autour des problématiques seront optimisés.

8. *Plan de mise en œuvre*. Le Projet étant hébergé par le projet PRODAF/PRECIS, il bénéficiera directement des outils de gestion de ce projet déjà en place qui faciliteront, au démarrage notamment, les activités suivantes : (i) le recrutement de l'équipe, (ii) l'acquisition des équipements, les activités du Projet proprement dites.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt et de don.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	260 000	705 000	100%
II. Biens services et intrants	130 000	360 000	100%
III. Consultations	175 000	480 000	100%
IV. Dons et subventions	380 000	1 020 000	100%
V. Salaires et indemnités	120 000	315 000	100%
<i>Non alloué</i>	120 000	320 000	
TOTAL	1 185 000	3 200 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses en « biens services et intrants » relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux véhicules et celles relatives aux équipements et matériels;

ii) Les dépenses en « consultations » relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux formations et ateliers ;

iii) Les dépenses en « Dons et subventions » relatives à la catégorie IV concernent les transferts et versements aux bénéficiaires faits par le projet et à travers les Partenaires de mise en œuvre ;

iv) Les dépenses en « salaires et indemnités » relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement

c) *Frais de démarrage.* Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories II, III et V) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 150,000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un accord de protocole avec les Partenaires de Mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.

2. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

3. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur/Bénéficiaire. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clef, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.

4. *Genre.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les orientations de la stratégie genre telles qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.

5. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément aux *procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP)* du FIDA qui suivent et réglementations pertinentes du Gouvernement du Niger.

6. *L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que* a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur et des exigences de la déclaration de politique de sauvegarde (2009) et les nouvelles aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) révisées 2017 ; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; (c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, l'Emprunteur devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010); d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au

travail des enfants n'est pas prévu dans Projet; (f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises¹ les mesures de gestion durable des ressources naturelles, de la résilience climatique tel que décrites dans le projet/ programme et incluses dans la note SECAP.

7. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

8. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

9. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés aux URGP et à la CENRAT et, sous condition, aux partenaires pour la mise en œuvre du Projet;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Accord de financement négocié – République du Sénégal: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 28 octobre 2020)

Prêt No.: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Sénégal, (SD3C) (le "Projet")

Entre

La République du Sénégal (l'"Emprunteur")

Et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE:

- A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le "SINUS") qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'"UNSP") articulé autour des priorités pour la région;
- B. En 2014, le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le "SDS") de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le "PIP");
- C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les "RBAs") que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la "FAO"), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le "PAM"), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel;
- D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS; et

- E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le "PE") avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé "Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome" (le "SD3C" ou le "Programme") a été développé par le FIDA conjointement avec le G5 Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE:

1. Dans le cadre du Programme, l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'"Accord") et ce prêt devra provenir de la réallocation des fonds non engagés du Projet PAFA-E qui achèvera ses activités en fin septembre 2020;
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le "GCF") un don pour contribuer au financement du programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le GCF;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-26), l'un des objectifs sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme/Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions Générales") sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt (le "Prêt" ou le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Prêt est de cinq millions sept cent mille Euro (5 700 000 EUR).

2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminée par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pourcent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et pour un pourcent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné dénommé en francs de la Communauté financière africaine (FCFA), sera ouvert, auprès d'une banque commerciale crédible, pour l'utilisation exclusive du Projet. La responsabilité fiduciaire de ce compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du projet hôte, le Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural, phase II (le "PADAER-II").
7. Un compte d'opération en FCFA, géré de manière exclusive par le personnel désigné au sein du Projet, sera ouvert dans une banque commerciale crédible.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (le "MAER")
2. La FAO et le PAM seront désignées comme partenaires de mise en œuvre (les "Partenaires de Mise en Œuvre") pour la mise en œuvre du Projet parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux.

Dans le contexte du Projet, les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront en étroite collaboration avec l'Emprunteur avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires en vue de la mise en œuvre du Projet.

3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement interviendra six (6) mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur
5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

Le personnel clé du Projet (le coordinateur, les chefs de composantes et chefs d'antenne, le RAF, les spécialistes) a été nommé, transféré ou démis de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA.

- b) Les accords de partenariats négociés par l'Emprunteur, représenté par l'unité de gestion du programme ("UGP") du Projet et validés par le FIDA, ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

- a) Les comptes désignés et d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été désigné officiellement;
- b) Le Projet a été inscrit au programme national d'investissement public dans le respect des procédures nationales en vigueur;
- c) Le comité de pilotage du projet hôte PADAER-II a été officiellement chargé de la gestion et de la supervision du Projet et toute modification nécessaire dans sa composition a été approuvée;
- d) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue;
- e) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA;
- f) Le logiciel comptable a été paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce Financement;
- g) Les garanties contractuelles nécessaires ont été adoptées entre l'Emprunteur et les Partenaires de Mise en Œuvre afin de définir les responsabilités relatives à la mise en œuvre des activités, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.

2. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

[Cliquez et tapez le Titre]
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à:]³⁶

Le présent Accord, [en date du _____],³⁷ a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]"

Date: _____³⁸

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Hougbo
Président

Date: _____

³⁶ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

³⁷ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

³⁸ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Programme/Projet et dispositions relatives à l'exécution

1. La région du Sahel est confrontée à une série de défis persistants, notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la croissance démographique, la sécheresse, les inondations et l'épuisement des sols dus au changement climatique, les conflits et l'insécurité du fait des groupes armés qui menacent la stabilité et la souveraineté des populations et des États. En 2020, la pandémie du COVID-19 ou crise du Coronavirus est venue aggraver la situation déjà difficile.
2. Depuis 2014, cinq (5) pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont créé le G5 Sahel, un cadre institutionnel pour la coordination de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. En 2019, les cinq pays du G5 Sahel plus le Sénégal ont demandé au FIDA de mettre en place un programme régional traitant de la question de l'agriculture et du pastoralisme. En 2019 et début 2020, des demandes écrites ont été reçues des plus hautes autorités de ces pays aux fins d'une opération spécifique à financer par l'allocation FIDA de chacun de leurs pays.
3. En réponse aux demandes des États membres, le FIDA, en collaboration avec les autres agences basées à Rome (FAO, PAM) et conformément aux engagements de FIDA 11, a élaboré un programme régional qui veut être une réponse des trois agences aux problèmes de développement qui affectent la zone sahélienne: **"Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C-G5 Sahel + Sénégal), (le "Programme")"**.

Contexte justification.

4. La dégradation de l'environnement et la réduction des ressources naturelles (eaux, terres fertiles, pâturages) dues au changement climatique, associées à des pratiques agricoles inappropriées affectent fortement la productivité des systèmes de production agricoles au Sénégal et les petites exploitations familiales qui entrent dans un état d'insécurité alimentaire et de pauvreté. La recherche d'eau, de pâturages ou de terres fertiles augmentent la pression sur les ressources naturelles, ainsi que les risques de conflits entre communautés, notamment entre agriculteurs et éleveurs. Les zones situées au long des parcours de transhumance et les zones transfrontalières demeurent les plus touchées par l'augmentation de la pression sur les ressources. Les ménages pauvres, les femmes et les jeunes sont les plus touchés et, depuis mars 2020, leur vulnérabilité est accrue par les effets négatifs de la pandémie COVID-19 sur les moyens de subsistance.
5. Le Programme est aligné à la Stratégie de développement et de sécurité (SDS) adoptée par les cinq chefs d'État du G5 et aux stratégies, programmes et priorités résilience du pays, notamment le Plan Sénégal Émergent (PSE 2035) qui définit les bases et les orientations principales à l'horizon 2035, le Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) et le Plan national de développement de l'élevage actualisé en 2016. Le Programme est aligné également sur les opérations du FIDA au Sénégal et aux objectifs stratégiques du COSOP 2019-2024.

I. Description du Projet au Sénégal

6. Ciblage, genre et inclusion sociale.

7. Les initiatives du Projet viseront: i) les exploitations agricoles familiales, petits producteurs et éleveurs à faibles revenus, vulnérables et exposés aux risques de décapitalisation et aux crises diverses; ii) les organisations de producteurs, d'agro-éleveurs

et pastorales, ainsi que leurs réseaux régionaux; iii) les groupes socio-professionnels faiblement représentés dans les systèmes productifs et souvent marginalisés (en particulier les femmes, les jeunes mais aussi les personnes en situation de handicap). Une stratégie de ciblage inclusive et sensible au genre, facilitant une participation représentative des femmes dans les activités et tous les dispositifs du Projet sera mise en œuvre. Le Projet au Sénégal bénéficiera à 18 000 ménages agropastoraux pour un total d'environ 180 000 personnes dont 50% de femmes adultes, 40% de jeunes des deux sexes, qui participeront aux différentes initiatives pour accroître leur capacité de résilience. La première phase du Projet concernera 10 000 ménages pour un total de 100 000 personnes.

8. Zone d'intervention du Projet. Le Projet interviendra dans cinq (5) régions et huit (8) départements. Pour la première phase (2021-2023), il interviendra dans les départements de Kanel (Matam), de Podor (Saint Louis) et de Goudiry (Tambacounda). Conformément aux orientations du Gouvernement,³⁹ ce phasage sera affiné au démarrage du Programme par: i) le ciblage des zones d'ancrage opérationnel; ii) la définition prioritaire des corridors d'échanges et de flux commerciaux; et iii) la planification opérationnelle en synergie et complémentarité avec les autres intervenants. En deuxième phase (2024-2026), outre les trois départements de la première phase, le Projet couvrira entre autres les zones de Ranérou, Matam, Bakel, Salémata, Saraya.

9. Objectif de développement et impacts. L'objectif est de "consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières" par l'adoption de pratiques de production durables et d'approches de cohésion sociale et de transformation du genre.

10. Composantes. Les activités proposées pour atteindre l'objectif sont réunies en trois composantes, à savoir: i) Augmentation de la productivité et de la production; ii) Intégration économique; et iii) Dialogue politique, coordination et gestion, qui facilitera la mise en œuvre du Programme tant à niveau national que régional.

Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production

11. L'objectif de cette composante est d'améliorer *la production et la productivité agrosylvopastorales et halieutiques par des pratiques agricoles respectueuses du climat et de l'eau*. Le Projet appuiera dans le cadre de cette composante des initiatives visant l'amélioration du capital productif et la résilience, le renforcement des capacités et la consolidation de la paix. En particulier, il facilitera i) l'accès aux facteurs de production et la recapitalisation par la distribution de kit d'élevage et agricoles; ii) la récupération/protection des sols et de conservation de l'eau à travers l'approche "transfert d'argent contre la création d'actifs communautaires (FFA)" permettant aux populations participants aux travaux à haute intensité de main-d'œuvre de répondre aussi à leur besoins nutritionnels; iii) la promotion et diffusion de pratiques améliorées et résilientes, d'initiatives d'inclusion socioéconomique, ainsi que le renforcement des organisations et institutions rurales pour assurer la durabilité de toutes les interventions, la cohésion sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables, dont les femmes et les jeunes.

Composante 2. Intégration économique

12. L'objectif de cette composante est de faciliter *l'intégration économique nationale et régionale* à travers la mise en œuvre des activités suivantes: i) le renforcement des marchés transfrontaliers et ii) la sécurisation des transactions à la frontière, en particulier avec le Mali. Il s'agira, en particulier d'améliorer les infrastructures et équipements de marché en zone frontalière, de renforcer la gouvernance et gestion des espaces économiques partagés et de faciliter l'établissement de partenariats d'affaires entre acteurs, notamment entre agriculteurs et éleveurs.

³⁹ Correspondance adressée au FIDA le 13 juillet 2020 (Protocole 001306 MEPC/DGCFEDSP/DCEF/ADD).

Composante 3. Dialogue politique, coordination et gestion

13. Cette composante servira ainsi de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du Programme suivant son approche régionale. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé en appui aux pays dont le Sénégal dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région pour consolider les bases de développement et de paix durable des espaces transfrontaliers. Elle assurera la gestion administrative et fiduciaire du Programme sous la supervision de projet PADAER II, projet de référence retenu à cet effet dans le portefeuille du FIDA au Sénégal.

II. Dispositions relatives à l'exécution

14. Agent principal du Projet. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural qui assurera la tutelle technique du Projet.

15. Comité national de Pilotage (CNP). Le pilotage institutionnel sera mutualisé avec le PADAER-II élargi aux acteurs du programme SD3C-G5 Sahel + Sénégal. La composition du CNP sera élargie par arrêté en cas de besoin, pour s'assurer que les structures et entités socioprofessionnelles suivantes y sont représentées: le point focal du G5 Sahel, les réseaux APSS, RBM, ROPPA, l'Association des communes, le point focal du Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, etc.

16. Unité de gestion du Projet (UGP). Une équipe légère de coordination technique (responsable technique, assistant en suivi-évaluation et un assistant comptable) sera créée pour assurer la gestion du programme G5 Sahel au sein du projet PADAER II. Le Coordonnateur du PADAER II assurera la coordination générale de même que le Responsable administratif et financier et le comptable et autre personnel clé du PADAER II interviendront dans leurs domaines de compétences respectifs.

17. Comité régional de pilotage (CRP). Au niveau de la Région Sahel, il sera instauré un CRP présidé par le Secrétaire exécutif du G5 Sahel au sein duquel seront représentés les ministères de tutelle du G5 Sahel, les ministères en charge du secteur agricole, les organisations professionnelles régionales, la plateforme des jeunes et celle des femmes du G5 Sahel, l'union des chambres de commerce et d'industrie du G5 Sahel (UCCI G5 Sahel), les comités nationaux de coordination du G5 Sahel (CNC), le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, l'Alliance des associations des pouvoirs locaux des pays du G5 Sahel (A-APL/G5 Sahel), les chargés de programme du FIDA dans les pays, les projets de référence en charge de la mise en œuvre dans les pays, les partenaires techniques et financiers appuyant la mise en œuvre de la Stratégie de développement de sécurité (SDS) du G5 Sahel. Une cellule de coordination régionale sera créée au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à Nouakchott pour assurer les fonctions de coordination, de gestion financière et de suivi-évaluation.

18. Partenaires de mise en œuvre. Pour l'exécution auprès des bénéficiaires, en dehors de l'action conjointe des RBAs, le Projet mobilisera plusieurs catégories d'acteurs dont les organisations professionnelles régionales (APSS, RBM, ROPPA) et leurs membres au niveau Pays, les structures techniques des ministères sectoriels concernés, les collectivités territoriales, les organisations non-gouvernementales, les opérateurs de téléphonie mobile, les acteurs et projets stratégiques à l'instar du CILSS, du PRAPS, du PDEPS, de l'Alliance Sahel, etc. pour les besoins de complémentarité. Les services techniques nationaux et déconcentrés des Ministères concernés participeront à l'exécution, le suivi et la supervision technique des activités.

19. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs. La planification est réalisée sur une base annuelle, après consultation de tous les partenaires de mise en œuvre et sur la base des prévisions d'investissement convenues et validées à travers le PTBA. Concernant le suivi-évaluation, le programme s'appuiera sur le système du PADAER II axé sur les résultats. Il permettra de mesurer l'état d'avancement dans l'exécution et de renseigner les indicateurs conformément au système de mesure des résultats opérationnels développé par le FIDA. La capitalisation, la gestion des savoirs et la communication seront guidées par un plan de gestion qui s'appuiera sur les outils du PADAER II et du FIDA au Sénégal.

20. Innovations et mise à l'échelle. Le Programme fait partie d'une opération régionale portée par le G5 Sahel, appuyé par les trois agences basées à Rome (RBA), ce qui demeure une nouveauté. L'initiative permettra aux RBA de i) valoriser, partager et mettre à l'échelle les acquis des expériences menées dans les différents pays tant en termes d'approche que de réalisations, ii) créer des opportunités de collaboration entre projets par des activités concrètes contribuant à lever des contraintes communes des populations. Le Gouvernement du Sénégal pourra optimiser l'assistance technique et les apports des trois agences autour des problématiques de résilience.

21. Plan de mise en œuvre. Le Projet étant hébergé par le projet PADAER II, il bénéficiera directement des outils de gestion de ce projet déjà en place qui faciliteront au démarrage notamment les activités suivantes: i) le recrutement de l'équipe, ii) l'acquisition des équipements, les activités du Projet proprement dites. Le démarrage des activités au Sénégal sera également aligné aux mécanismes de programmation, gestion et suivi des activités au niveau régional.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	315 000	100%
II. Biens, services et intrants	1 430 000	100%
III. Consultations	985 000	100%
IV. Dons et subventions	1 680 000	100%
V. Salaires et indemnités	720 000	100%
<i>Non alloué</i>	570 000	
TOTAL	5 700 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses en "Biens, services et intrants" relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux véhicules et celles relatives aux équipements et matériels;
- ii) Les dépenses en "Consultations" relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux formations et ateliers;
- iii) Les dépenses en "Dons et subventions" relatives à la catégorie IV concernent les versements aux bénéficiaires et aux Partenaires de Mise en Œuvre; et
- iv) Les dépenses en "Salaires et indemnités" relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement.

c) *Frais de démarrage.* Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage dans les catégories II, III et V, engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 210 000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet acquerra et installera un logiciel de comptabilité paramétré, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les Partenaires de Mise en Œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis aux mieux dans les six (6) mois et au plus tard dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
4. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.
5. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir un détachement et/ou une disponibilité de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.
6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:
8. *Environnement et garanties sociales.* L'Emprunteur veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques,

conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet l'Emprunteur devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires; d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises.

9. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

10. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

11. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que:

- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du le Projet sont affectés au MAER pour la mise en œuvre du Projet;
- b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Accord de don négocié – Secrétariat Exécutif du G5 Sahel:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 30 octobre 2020)

Don n° 2000003429

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques, (ci-après dénommé le "Projet" ou le "SD3C").

Le Fonds international de développement agricole (ci-après dénommé le "FIDA" ou le "Fonds")

et

Le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel (ci-après dénommé le "Bénéficiaire")

désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties"

PREAMBULE

Considérant que:

- A.** En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le « SINUS ») qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'« UNSP ») articulé autour des priorités pour la région;
- B.** En 2014, Le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permettre la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le « SDS ») de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le « PIP »);
- C.** En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les « RBAs ») que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la « FAO »), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le « PAM »), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel;
- D.** L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS ; et en 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le « PE ») avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé « Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques

par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome » (le « SD3C » ou le « Programme ») a été développé par le FIDA conjointement avec le G5Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

1. Le présent accord de don (l' "Accord") comprend: le présent document, la description du Projet (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les Conditions générales applicables aux accords de don du FIDA (ci-après dénommées les "Conditions générales") (annexe 3). Les formulaires à utiliser par le Bénéficiaire pour demander des retraits de fonds et fournir des rapports sont disponibles à l'adresse www.ifad.org/grantforms.
2. Le FIDA accorde au Bénéficiaire un don (ci-après dénommé le "Don") que le Bénéficiaire utilisera aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord. Le Don est utilisé pour le financement exclusif des dépenses autorisées définies à l'annexe 3.
3. Le montant total du Don est de un million sept cent dix mille Euro (EUR 1 710 000).
4. L'exercice budgétaire du Bénéficiaire démarre le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. La date d'entrée en vigueur de l'Accord est fixée au date de la signature de l' Accord par la dernière partie.
6. La date d'achèvement du Projet est fixée au 31 Janvier 2024.
7. La date de clôture du Don est fixée au 30 Juin 2024.
8. La Section 3.3 (*Décaissement du Don*) des Conditions générales (ci-jointes à l'annexe 3) relative au décaissement ne s'applique pas à ce Don.

Les décaissements se feront conformément aux dispositions suivantes :

- a) Un compte désigné sera ouvert à Nouakchott dans une banque commerciale crédible. Il sera dénommé en Euro et recevra exclusivement les fonds du Don FIDA. Un compte supplémentaire sera ouvert pour les fonds FIDA rétrocedé dans le cadre du SD3C. Les représentants autorisés à mobiliser ces comptes seront communiqués au FIDA avant que le premier décaissement puisse avoir lieu.
- b) À partir de la date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire peut demander des retraits au titre du Don en soumettant au FIDA une demande de retrait de fonds et les autres documents requis énumérés dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
- c) Les montants décaissés à l'avance ne doivent pas dépasser 60% des dépenses figurant dans le plan de travail et budget correspondant qui a reçu l'avis de non-objection du FIDA. À partir de la deuxième demande de retrait de fonds, le Bénéficiaire doit en outre communiquer au FIDA un état de dépenses montrant qu'au moins 75% de la tranche de versement précédente (et 100% des tranches antérieures, le cas échéant) ont été utilisés.
- d) Le paiement final sera effectué après réception par le FIDA d'un rapport d'achèvement satisfaisant, conformément aux dispositions du paragraphe 3.6 ci-dessous. Aucune demande de retrait de fonds ne sera acceptée par le FIDA après la date de clôture du Don, à moins que le FIDA n'ait accepté par écrit une prolongation.
- e) Le FIDA peut demander des informations et pièces justificatives supplémentaires, selon que de besoin. Le Bénéficiaire peut réaffecter les fonds entre les différentes catégories de dépenses à condition que: i) la réaffectation ne remette pas en cause l'objectif fondamental des activités du Projet et ii) les modifications d'affectation n'excèdent pas 10% du montant total indiqué au paragraphe 2.1 de l'annexe 2 pour chaque catégorie de dépense.
- f) Le premier décaissement sera effectué pour couvrir exclusivement la partie du premier Programme de Travail et Budget Annuel (le « PTBA ») concernant les dépenses liées aux activités de démarrage

du Projet, et notamment: 1) le recrutement du personnel clé 2) installation et configuration du logiciel comptable; 3) Soumission au FIDA des manuels spécifiques au Projet: Manuel d'exécution et Manuel financier et comptable. Le FIDA devra être informé de la finalisation de ces activités avant que tout nouveau décaissement puisse avoir lieu. Tous les décaissements suivant le premier suivront les règles et procédures établies ci-dessus.

g) La soumission du rapport d'audit et de la lettre sur le contrôle interne pour l'année 2019 est une condition au premier décaissement.

h) L'acquisition de biens, travaux et services financés par cet Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel (le « PTBA ») sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier

9. La Section 3.4 (*Passation de marchés*) des Conditions générales (ci-jointes à l'annexe 3) sera complétée par le suivant:

« Il a été convenu que toute acquisition couverte par le Projet sera présentée dans le PTBA et le plan de passation des marchés par le Bénéficiaire ».

10. Toutes les communications concernant le présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le nom et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour le FIDA :

Fonds international de développement agricole
À l'attention de : Benoit Thierry
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome (Italie)

Pour le Bénéficiaire :

[click and type]
À l'attention de:
[click and type]

Le présent Accord est rédigé en français en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le FIDA et un (1) pour le Bénéficiaire.

FONDS INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

[Nom]

[Président pour les dons de montant élevé] [Directeur de division pour les dons de faible montant]

Date: _____

[SECRETARIAT EXECUTIF DU G5 SAHEL]

Maman S. SIDIKOU
Secrétaire Exécutif

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet

1. La région du Sahel est confrontée à une série de défis persistants, notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la croissance démographique, la sécheresse, les inondations et l'épuisement des sols dus au changement climatique, les conflits et l'insécurité du fait des groupes armés qui menacent la stabilité et la souveraineté des populations et des États. En 2020, la pandémie du COVID-19 ou crise du Coronavirus est venue aggraver la situation déjà difficile.
2. Depuis 2014, 5 pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont créé le G5 Sahel, un cadre institutionnel pour la coordination de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. En 2019, les cinq pays du G5 Sahel plus le Sénégal ont demandé au FIDA de mettre en place un programme régional traitant de la question de l'agriculture et du pastoralisme. En 2019 et début 2020, des demandes écrites ont été reçues des plus hautes autorités de ces pays aux fins d'une opération spécifique à financer par l'allocation FIDA de chacun de leurs pays.
3. En réponse aux demandes des États membres, le FIDA, en collaboration avec les autres agences basées à Rome (FAO, PAM) et conformément aux engagements de FIDA 11, a élaboré un programme régional qui veut être une réponse des trois agences aux problèmes de développement qui affectent la zone sahélienne : « Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C-G5 Sahel + Sénégal) ».
4. Dans le cadre du présent don, le Secrétariat du G5 sahel, en coordination avec les institutions intergouvernementales CILSS et CEDEAO assurera le suivi du programme régional et un lien permanent avec les gouvernements concernés et les unités de gestion du programme SD3C.

4.1. Pays/groupe de pays

Le projet interviendra suivant 4 axes géographiques formant des passerelles économiques naturelles pour la circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services transfrontaliers : (i) l'axe Tchad-Niger du ressort du lac Tchad assurant des fonctions d'intégration économique avec le Niger grâce à un mode d'exploitation intensif basé sur les mobilités humaines, la pluriactivité et l'intégration de l'agriculture de décrue, de l'élevage transhumant et de la pêche ; (ii) l'axe Burkina Faso – Mali dans le Liptako-Gourma avec une économie dominée par le pastoralisme transhumant, faiblement diversifiée avec l'agriculture sédentaire, l'agro-pastoralisme et la pêche ; (iii) les axes Sénégal-Mali et Sénégal- Mauritanie relevant du bassin du fleuve Sénégal constituent des routes d'intégration avec des flux d'échanges et caractérisés par la mobilité économique des usagers provenant des trois pays ; et (iv) l'axe Mauritanie Est–Mali caractérisé par le pastoralisme transfrontalier, la production agropastorale et une forte mobilité humaine et animale. Au total 21 régions administratives seront concernées dans les 6 pays.

4.2. Groupe cible direct et indirect

Le groupe-cible du projet est estimé à 73.000 ménages ruraux pour 500.700 personnes au sein de ces ménages dont 250.350 femmes (50%) et 200.280 jeunes (40%). Comme ce don contribue aux opérations régionales de prêt du G5Sahel+Sénégal, un ciblage spécifique sera identifié à travers les projets en cours et futurs financés par le FIDA dans les principaux bassins de production alimentaire et pertinents pour les activités d'intégration transfrontalière et le développement. Le groupe-cible comprend deux catégories vulnérables : (i) les exploitations agricoles familiales, petits producteurs et éleveurs à faibles revenus, vulnérables et exposés aux risques de décapitalisation et aux crises (climatique, économique, sanitaire et de conflit) ; (ii) les organisations de producteurs, d'agroéleveurs et pastorales, ainsi que leurs réseaux régionaux; (iii) les groupes socioprofessionnels faiblement représentés dans les systèmes productifs et souvent marginalisés, en particulier les femmes, les jeunes mais aussi les personnes en situation de handicap .

4.3. Buts et objectifs

L'objectif principal de cette subvention est de soutenir les activités de KM/M&E, le dialogue politique, la coordination, l'harmonisation et la supervision (le "projet de subvention" ou le "projet") liées à la dimension régionale de la principale opération de prêt régional (RLO) "Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C) FAO/FIDA/PAM/ G5 Sahel + Sénégal" (le "programme").

Conformément à l'objectif du programme RLO/RBA SD3C, la subvention contribuera à renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables dans la région du Sahel afin d'atténuer les impacts de la crise COVID-19, des conflits et du changement climatique.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Promouvoir un dialogue politique et social inclusif relatif aux dimensions 3C pour la paix et la sécurité, l'intégration régionale avec la participation active des organisations de producteurs ;
- Soutenir la dimension régionale de la planification, de la gestion, du M&E et la gestion des savoirs, pour l'harmonisation et la cohérence des approches adoptées, des outils et des produits fournis dans le cadre du RLO SD3C.

4.4. Principales activités par composante

Le projet est organisé autour de deux composantes : dialogue politique et coordination régionale ; et liaison régionale, coordination et gestion par pays.

- Dialogue politique et Coordination régionale

Il servira de soutien institutionnel majeur pour la mise en œuvre du programme SD3C selon son approche régionale. Il fera partie du mécanisme de coordination du G5 Sahel, dont le leadership opérationnel sera renforcé pour appuyer les pays dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région afin de consolider les bases du développement et de la paix durable dans les zones transfrontalières. Conformément à la logique régionale-nationale, il renforcera également la légitimité institutionnelle du Secrétariat Exécutif du G5 Sahel dans la coordination des projets, la gestion des savoirs et la mise à l'échelle de solutions adaptées aux problèmes de l'insécurité alimentaire, des effets du changement climatique et des différentes crises et conflits.

Des recherches environnementales et socio-économiques améliorées sur les trois principales zones transfrontalières du RLO afin de fournir une compréhension basée sur des preuves de la résilience des communautés locales au changement climatique, aux conflits et à COVID-19. Le projet mènera deux volets d'activités visant à renforcer le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel d'une part et le dialogue politique d'autre part.

Appui au Secrétariat exécutif du G5 Sahel. Le programme apportera un appui institutionnel visant à : (i) renforcer les instruments régionaux⁴⁰ de dialogue avec les pays ; (ii) interagir avec les Opr sur les questions d'intérêt stratégique ; (iii) renforcer les coalitions du G5 Sahel dans les pays⁴¹ ; (iv) appuyer la préparation de stratégies de mobilisation de ressources et en faciliter la mise en œuvre. Au sein du Secrétariat exécutif sera mise en place une cellule qui exercera les fonctions de coordination régionale incluant la consolidation de la gestion fiduciaire du programme, de suivi-évaluation, et gestion des savoirs et communication.

Dialogue politique et plaidoyers participatifs. Soutien au dialogue politique sur la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales. Grâce aux données et aux connaissances recueillies, ce projet de subvention permettra au SE du G5 Sahel d'influencer

⁴⁰ Il s'agit des diverses plateformes établies par le G5 Sahel : plateforme des femmes, des jeunes, union du secteur privé.

⁴¹ Il s'agira concrètement d'évaluer les deux coalitions-pilotes initiées au Tchad et au Burkina Faso puis de les mettre en place dans les quatre autres pays.

directement la formulation et la mise en œuvre d'un programme de développement durable et inclusif.

- **Liaison régionale, coordination et gestion par pays**

L'unité de liaison (RTAU) sera essentielle pour assurer une gestion coordonnée, complémentaire et harmonisée du programme d'investissement reliant les activités financées par la subvention, mises en œuvre par une unité de liaison légère au sein du Secrétariat Exécutif du G5 Sahel, avec les opérations et projets régionaux au niveau des pays (non limités aux projets financés par le FIDA). Elle assurera la gestion quotidienne de la subvention au niveau opérationnel, du suivi et évaluation, financier et administratif (unité de liaison).

Dans les pays, la mise en œuvre du programme sera coordonnée par les projets FIDA de référence retenus à cet effet⁴² en raison de leur rapport au concept du programme SD3C/G5 Sahel+1 et de leur adaptabilité aux contextes de mise en œuvre. De plus, l'état d'avancement dans la mise en œuvre de ces projets permet d'opérer un phasage inclusif favorable à l'intégration du programme SD3C/G5 Sahel+1 dans leur cycle et à la mutualisation des ressources humaines et des moyens opérationnels. Ces moyens seront renforcés pour permettre d'assurer une bonne coordination technique, fiduciaire et de suivi évaluation, gestion des savoirs et communication. Le niveau de renforcement du projet de référence varie d'un pays à un autre en fonction des besoins spécifiques liés à la mise en œuvre du programme SD3C/G5 Sahel+1. Pour assurer une gestion financière et une consolidation sans heurts des états financiers des parties nationales, un RAF sera recruté pour soutenir la RTAU. Le RAF sera financé par la subvention.

4.5. Produits et effets escomptés

Dans le cadre du programme 3C, la subvention permettra d'obtenir directement trois résultats attendus :

- Résultat 1 : une meilleure connaissance et une compréhension fondée sur des preuves des aspects multidimensionnels de la fragilité des trois zones transfrontalières au sein des six pays du Sahel. Les communautés locales d'agropasteurs et de pasteurs nomades seront en mesure d'assurer des modèles de planification et de gestion durables et inclusifs tout en abordant mieux l'intégration des producteurs dans les marchés nationaux et régionaux et la dynamique du commerce transfrontalier sous-régional.
- Résultat 2: un ensemble de stratégies sectorielles et de réformes politiques efficaces et pertinentes ainsi qu'une plate-forme multi-acteurs régionale et nationale plus dynamique et inclusive pour la communication et le dialogue politique sur les principales priorités thématiques du RLO.
- Résultat 3: la mise en place cohérente et efficace de tous les instruments techniques et opérationnels au niveau régional (planification, gestion, S&E, KM) nécessaires pour que le programme SD3C applique une approche régionale globale et adéquate.

4.6. Modalités de supervision

La supervision des activités du don se fera par le biais d'une supervision directe par l'équipe régionale de la division WCA et les trois centres régionaux du FIDA concernés. La supervision régulière des projets en cours/futurs dans les pays ciblés assurera également un suivi et une supervision adéquats des activités financées par le don. Une supervision supplémentaire peut avoir lieu pour répondre à certains objectifs du don ou à des questions en suspens. Une revue à mi-parcours (RMP) sera effectuée à mi-chemin de la phase de mise en œuvre⁴³.

⁴² Il s'agit de NEER TAMBA pour le Burkina Faso, du projet INCLUSIF pour le Mali, PROGRES pour la Mauritanie, PRODAF pour le Niger, PADAER-2 pour le Sénégal et REPER pour le Tchad.

⁴³ The MTR will include a comprehensive assessment of the overall progress with implementation and achievement of the grant objectives as per the Results Framework. The MTR will also serve as a platform for revisiting design issues that may require adjustments to ensure satisfactory achievement of the project development objectives

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds et dispositions relatives aux décaissements, à l'audit et à la passation de marchés

2.1. Tableau d'affectation des fonds.

a) Les montants alloués à chaque catégorie de dépenses pour le Projet sont les suivants:

Catégorie de dépenses	Montant (EUR)
I. Biens services et intrants	50 000
II. Consultations	1 020 000
III. Salaires et indemnités	640 000
TOTAL	1 710 000

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus sont définis comme suit:

- i) Les dépenses en Biens Services et intrants relatives à la catégorie I incluent également les dépenses liées aux Equipements et matériels;
- ii) Les dépenses en Consultations relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers
- iii) Les dépenses en Salaires et Indemnités relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Coûts de Fonctionnement

Annexe 3

Conditions générales applicables aux accords de don du FIDA

3.1 Définitions

- i) "Accord" ou "l'Accord" ou "le présent Accord" désigne l'Accord de don entre le FIDA et le Bénéficiaire et les annexes 1 à 3.
- ii) "Lettre d'opinion concernant l'audit" désigne une lettre confirmant la validité des états de dépenses présentés au FIDA, rédigée par un cabinet d'audit indépendant conformément aux instructions établies dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms) .
- iii) "Représentant autorisé" désigne la personne qui dispose de l'autorisation nécessaire pour signer l'Accord au nom du Bénéficiaire.
- iv) "Signataire autorisé" désigne la ou les personne(s) habilité(e)s par le Représentant autorisé du Bénéficiaire à signer au nom du Bénéficiaire les demandes de retrait de fonds et les états de dépenses, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
- v) "Fiche d'authentification du compte bancaire" désigne une fiche préparée par le Bénéficiaire et authentifiée par la banque du Bénéficiaire, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
- vi) "Acte de coercition" désigne le fait de léser ou de menacer de léser, directement ou indirectement, toute partie ou ses biens ou des personnes étroitement liées à une Partie, dans le but d'influencer indûment les décisions de cette dernière.
- vii) "Acte de collusion" désigne tout arrangement entre deux ou plusieurs entités à l'insu d'un tiers, dans le but d'influencer indûment les décisions de ce dernier.
- viii) "Acte de corruption" désigne le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, un avantage dans le but d'influencer indûment les décisions d'une autre partie.
- ix) "Date d'entrée en vigueur" désigne la date à laquelle l'Accord est signé par les deux Parties et à compter de laquelle le Bénéficiaire est habilité à engager des dépenses autorisées. Cette date figure sur la première page de l'Accord.
- x) "Dépenses autorisées" désigne les dépenses dont le financement est prévu dans le cadre du Don. Ces dépenses doivent satisfaire tous les critères suivants: i) correspondre aux coûts raisonnables des biens, travaux et services nécessaires au Projet; ii) être couvertes par le plan de travail et budget pertinent; iii) être effectuées conformément aux procédures de passation de marchés du Bénéficiaire ou à d'autres procédures de passation de marchés du FIDA agréées; iv) être effectuées pendant la période d'exécution du Projet, à l'exception des dépenses correspondant aux frais de liquidation du Projet, lesquelles peuvent être effectuées entre la date d'achèvement du Projet et la date de clôture du Don; v) ne pas être interdites par une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies ou par toute autre politique du FIDA; vi) être justifiées par une documentation adéquate et vii) pouvoir être vérifiées par le FIDA.
- xi) "Pratique frauduleuse" désigne tout acte destiné à tromper une autre Partie dans le but d'obtenir un avantage financier indu ou autre, ou de se soustraire à une obligation.
- xii) "Date de clôture du Don" désigne la date postérieure de six (6) mois à la date d'achèvement du Projet ou toute autre date postérieure que le FIDA peut désigner par notification au Bénéficiaire, qui correspond à la date à laquelle toutes les obligations des Parties en vertu de l'Accord (à l'exception de l'obligation de faciliter la supervision et l'évaluation figurant au paragraphe 3.13 et de l'obligation de conserver les registres et documents figurant au paragraphe 3.14) doivent avoir été accomplies.
- xiii) "Accord d'exécution" désigne un accord indispensable à la mise en œuvre du Projet entre le Bénéficiaire et une ou plusieurs tierces parties, qui doit recevoir l'approbation préalable du FIDA et ne peut être ni résilié ni modifié en substance sans l'accord préalable du FIDA. Tous les

- accords d'exécution relatifs au Projet sont énumérés au paragraphe 1.7 de l'annexe 1 de l'Accord.
- xiv) "Plan de passation de marchés" désigne le document élaboré par le Bénéficiaire et approuvé par le FIDA présentant tous les marchés importants de biens, de travaux et de services consultatifs à passer en relation avec le Projet pendant la période couverte par le plan de travail et budget, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
 - xv) "Tableau d'affectation des fonds" désigne les montants alloués par le FIDA au Projet, tels qu'indiqués à l'annexe 2 de l'Accord.
 - xvi) "Date d'achèvement du Projet" désigne la date à laquelle l'exécution du Projet doit être achevée.
 - xvii) "Période d'exécution du Projet" désigne la période débutant à la date d'entrée en vigueur et finissant à la date d'achèvement du Projet.
 - xviii) "Projet" désigne le projet décrit à l'annexe 1 de l'Accord.
 - xix) "Partie au Projet" désigne chaque entité responsable en tout ou partie de l'exécution du Projet.
 - xx) "Année du Projet" désigne i) la période commençant à la date d'entrée en vigueur de l'Accord et finissant le dernier jour de l'exercice budgétaire en cours à cette date et ii) chaque période suivante commençant le premier jour de l'exercice budgétaire et finissant le dernier jour de cet exercice, sous réserve, toutefois, que si la date d'entrée en vigueur de l'Accord se situe après le premier semestre de l'exercice budgétaire, la première année du Projet se poursuit jusqu'au terme de l'exercice suivant.
 - xxi) "Exercice budgétaire du Bénéficiaire" désigne la période de douze (12) mois utilisée par le Bénéficiaire comme période comptable.
 - xxii) "Procédures de passation de marchés du Bénéficiaire" désigne les procédures utilisées par le Bénéficiaire pour la passation des marchés liés au Projet, dont le FIDA a convenu qu'elles doivent être utilisées par le Bénéficiaire et qui ne peuvent être modifiées en substance sans l'accord préalable du FIDA.
 - xxiii) "État de dépenses" désigne un formulaire préparé par le Bénéficiaire pour y consigner les dépenses effectuées, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms) et à l'annexe 2 de l'Accord de don.
 - xxiv) "Accord subsidiaire" désigne tout accord par lequel i) l'ensemble ou des parties des fonds du Don sont mis à la disposition d'une Partie au Projet et/ou ii) toute Partie au Projet assume l'ensemble ou une partie de l'exécution du Projet. Les accords subsidiaires concernant un montant égal ou supérieur à 100 000 USD doivent recevoir l'approbation préalable du FIDA.
 - xxv) "Demande de retrait de fonds" désigne un formulaire préparé par le Bénéficiaire pour demander des décaissements au FIDA, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
 - xxvi) "Plan de travail et budget" désigne le plan de travail et budget du Projet, fourni à l'avance, qui a été élaboré par le Bénéficiaire et à propos duquel le FIDA a émis un avis de non-objection. Si la période d'exécution du Projet est inférieure ou égale à dix-huit (18) mois, il n'y aura qu'un seul plan de travail et budget pour le Projet. Si la période d'exécution du Projet est supérieure à dix-huit (18) mois, il y aura un plan de travail et budget annuel ("PTBA") pour chaque période de douze (12) mois durant la période d'exécution du Projet. Tout plan de travail et budget doit également comporter un plan de passation de marchés et des prévisions de flux de trésorerie conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).

3.2 Exécution

Le Bénéficiaire exécute le Projet en vue d'atteindre les buts et objectifs énoncés dans l'annexe 1 de l'Accord. Le Bénéficiaire s'engage à exécuter le Projet: i) avec la diligence et l'efficacité nécessaires; ii) en conformité avec les pratiques administratives, d'ingénierie, financières, économiques, d'exploitation,

environnementales, techniques et de recherche appropriées; iii) en conformité avec les plans de travail et budgets et iv) en conformité avec les dispositions de l'Accord. Le Bénéficiaire gère les fonds du Don avec le même soin que s'il s'agissait de ses propres fonds, en tenant dûment compte des critères d'économie et d'efficacité ainsi que de la nécessité d'observer les normes d'intégrité les plus rigoureuses pour l'administration de fonds publics, notamment en ce qui concerne la prévention de la fraude et de la corruption.

3.3 Décaissement du Don

À partir de la date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire peut demander des retraits au titre du Don en soumettant au FIDA une demande de retrait de fonds et les autres documents requis énumérés dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).

Les montants décaissés à l'avance ne doivent pas dépasser 90% des dépenses figurant dans le plan de travail et budget correspondant qui a reçu l'avis de non-objection du FIDA. À partir de la deuxième demande de retrait de fonds, le Bénéficiaire doit en outre communiquer au FIDA un état de dépenses montrant qu'au moins 75% de la tranche de versement précédente (et 100% des tranches antérieures, le cas échéant) ont été utilisés. Le paiement final sera effectué après réception par le FIDA d'un rapport d'achèvement satisfaisant, conformément aux dispositions du paragraphe 3.6 ci-dessous. Aucune demande de retrait de fonds ne sera acceptée par le FIDA après la date de clôture du Don, à moins que le FIDA n'ait accepté par écrit une prolongation.

Le FIDA peut demander des informations et pièces justificatives supplémentaires, selon que de besoin.

Le Bénéficiaire peut réaffecter les fonds entre les différentes catégories de dépenses à condition que: i) la réaffectation ne remette pas en cause l'objectif fondamental des activités du Projet et ii) les modifications d'affectation n'excèdent pas 10% du montant total indiqué au paragraphe 2.1 de l'annexe 2 pour chaque catégorie de dépense.

3.4 Passation des marchés

Les marchés concernant les biens, travaux et services nécessaires au Projet sont passés conformément aux procédures de passation de marchés convenues par le FIDA avec le Bénéficiaire. Pour toute acquisition d'un montant égal ou supérieur à deux cent mille dollars des États-Unis (200 000 USD), ou l'équivalent, couverte par le budget du Projet, le Bénéficiaire doit présenter un plan de passation de marchés.

3.5 Rapports de situation

Au cours de la période d'exécution du Projet, le Bénéficiaire doit présenter au FIDA un rapport de situation concernant les douze mois précédents, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de l'exercice budgétaire du Bénéficiaire, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).

3.6 Rapport d'achèvement

Dès que possible après la date d'achèvement du Projet, mais en aucun cas après la date de clôture du Don, sauf prolongation acceptée par écrit par le FIDA, le Bénéficiaire doit communiquer au FIDA un rapport d'achèvement présenté comme il convient, fournissant à la fois des informations techniques et financières, c'est-à-dire le rapport d'achèvement du Projet, l'état de dépenses final et le rapport d'audit y afférent, conformément aux modèles établis dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).

3.7 Comptes et rapports financiers

Le Bénéficiaire tiendra des registres financiers distincts pour le Don et préparera des états financiers conformément aux principes comptables internationaux ou à toutes autres normes comptables ayant l'agrément du FIDA, comme convenu à l'avance avec le Fonds. Tous les six (6) mois, le Bénéficiaire soumettra des états de dépenses certifiés provisoires signés par un signataire autorisé, dans les

quarante-cinq (45) jours suivant la fin de chaque période de six (6) mois. Un état de dépenses final certifié relatif à la totalité des dépenses autorisées engagées dans le cadre du Projet sera communiqué au plus tard à la date de clôture du Don, en isolant les dépenses de liquidation effectuées entre la date d'achèvement du Projet et la date de clôture du Don.

Les états de dépenses doivent indiquer les sources et les utilisations des fonds dépensés pour financer les activités du Don et doivent préciser si les dépenses ont été financées en espèces ou par des contributions en nature. Les états de dépenses doivent agréger les dépenses effectuées par le Bénéficiaire et les dépenses effectuées par les sous-bénéficiaires, le cas échéant. Les recettes générées par les retraits anticipés de fonds du Don (le cas échéant) seront inscrites dans les états de dépenses et les rapports d'audit présentés au FIDA. Les états de dépenses présentés au FIDA seront libellés dans la devise de l'Accord de don. Le FIDA n'acceptera pas les états de dépenses présentés dans une autre devise.

3.8 *Audit*

Le Bénéficiaire fera vérifier ses états financiers institutionnels chaque année conformément aux normes internationales d'audit ou à toutes autres normes d'audit ayant l'agrément du FIDA, et joindra une opinion d'audit distincte sur les états de dépenses communiqués au FIDA, qui sera annexée aux états financiers de l'institution et présentée au FIDA dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice budgétaire du Bénéficiaire. Les états financiers vérifiés de l'institution portant sur le dernier exercice budgétaire de la période d'exécution du Projet, y compris l'opinion d'audit sur l'état de dépenses final, doivent être présentés au FIDA avant la date de clôture du Don.

Si la date d'achèvement du Projet ne correspond pas à la date de fin de l'exercice budgétaire du Bénéficiaire, une opinion d'audit spécifique au Projet sur l'état de dépenses final sera exigée et devra être communiquée au FIDA avant la date de clôture du Don.

Si la période d'exécution du Projet est inférieure ou égale à dix-huit (18) mois, il peut suffire de communiquer une seule opinion d'audit sur l'état de dépenses final couvrant toute la période.

3.9 *Déclarations et garanties du Bénéficiaire*

À la date d'entrée en vigueur et à tout moment durant la période d'exécution du Projet, le Bénéficiaire fournit au FIDA les déclarations et garanties ci-après: i) le Bénéficiaire est une organisation dûment constituée et reconnue en vertu du système juridique dans lequel il est enregistré; ii) le Bénéficiaire est habilité à recevoir le montant du Don, à conclure et à exécuter l'Accord et à s'acquitter de chacune de ses obligations à ce titre, et a pris toutes les dispositions institutionnelles nécessaires pour autoriser la conclusion et l'exécution dudit Accord et son accomplissement; iii) la conclusion, l'exécution ou l'accomplissement de l'Accord par le Bénéficiaire et le respect des modalités et conditions y afférentes doivent être conformes aux lois, réglementations, décisions de justice ou autres normes juridiques que le Bénéficiaire est tenu de respecter, ne doivent pas être contraires ou incompatibles avec l'un quelconque des accords auxquels le Bénéficiaire est partie ni en entraîner la violation, et ne doivent pas porter atteinte aux textes constitutifs du Bénéficiaire; iv) le Bénéficiaire n'est pas insolvable et ne fait l'objet d'aucune procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, d'insolvabilité ou autre procédure similaire; v) le Bénéficiaire ne s'est livré à aucun acte de corruption ni pratique frauduleuse ni acte de collusion ou de coercition en rapport avec le Don et vi) aucun représentant ou fonctionnaire du FIDA n'a bénéficié d'avantages, directs ou indirects, en relation avec le Don. La signature de l'Accord par le Bénéficiaire constitue i) son consentement à y être lié et ii) la reconnaissance que l'Accord constitue pour le Bénéficiaire une obligation légale, valide et contraignante, qui doit être mise en œuvre dans le respect de ses termes.

3.10 *Suspension*

Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire à demander ou recevoir des décaissements au titre du Don ou de tout autre don ou contribution du FIDA si l'un des faits suivants se produit: i) le Bénéficiaire a manqué à l'une quelconque de ses obligations au titre de l'Accord; ii) des allégations crédibles de corruption, de pratique frauduleuse, d'acte de collusion ou d'acte de coercition en rapport avec le Bénéficiaire et/ou le Projet ont été portées à l'attention du FIDA; iii) l'une quelconque des déclarations ou des garanties du Bénéficiaire figurant au paragraphe 3.9 est invalide ou est inexacte ou a cessé d'être valide ou exacte; iv) le FIDA considère qu'un fait est survenu rendant improbable l'exécution satisfaisante du Projet ou v) le FIDA considère qu'un montant quelconque du

Don a été utilisé pour financer des dépenses autres que des dépenses autorisées et le Bénéficiaire n'a pas remboursé ledit montant conformément aux dispositions du paragraphe 3.14 ci-après.

La suspension est maintenue jusqu'à ce que le FIDA i) estime que la raison qui l'a motivée n'existe plus, ou ii) décide de résilier l'Accord conformément aux dispositions du paragraphe 3.11 ci-dessous.

3.11 *Résiliation*

L'Accord reste en vigueur jusqu'à la date de l'exécution intégrale par les Parties de leurs obligations respectives en vertu de l'Accord, ou jusqu'à toute autre date fixée d'un commun accord par les Parties. Le FIDA peut résilier l'Accord si l'un des faits suivants se produit: i) le Bénéficiaire n'a pas fourni la documentation requise en vertu du paragraphe 3.3 aux fins du décaissement de la première tranche du Don dans un délai de trois (3) mois à compter de la date d'entrée en vigueur; ii) le Bénéficiaire a concrètement manqué à l'une quelconque de ses obligations au titre de l'Accord; iii) des allégations crédibles de corruption, de pratique frauduleuse, d'acte de collusion ou d'acte de coercition en rapport avec le Bénéficiaire et/ou le Projet ont été portées à l'attention du FIDA et le Bénéficiaire n'a pas pris à temps les mesures appropriées pour remédier à la situation à la satisfaction du FIDA; iv) l'une quelconque des déclarations ou des garanties du Bénéficiaire figurant au paragraphe 3.8 est invalide ou est inexacte ou a cessé d'être valide ou exacte ou v) le FIDA considère qu'un fait est survenu rendant improbable l'exécution satisfaisante du Projet.

3.12 *Responsabilité après la résiliation*

Les engagements pris par les Parties perdurent suffisamment après la résiliation anticipée de l'Accord pour permettre la clôture en bonne et due forme du Projet, le retrait du personnel, des fonds et des biens, l'apurement des comptes entre les Parties et la liquidation des obligations contractuelles requises à l'égard du personnel, des sous-traitants, des consultants ou des fournisseurs, à moins que, dans l'hypothèse d'une résiliation anticipée de l'Accord par le FIDA pour l'un quelconque des motifs énoncés au paragraphe 3.11 (*Résiliation*) (à l'exception du point v)), le Bénéficiaire n'ait plus le droit de recevoir aucun décaissement supplémentaire au titre du Don ni aucune autre compensation versée par le FIDA.

3.13 *Supervision et évaluation*

Le Bénéficiaire facilitera toutes les activités de supervision, d'évaluation ou d'examen du Projet menées par le FIDA ou par des tiers autorisés par celui-ci durant la période d'exécution du Projet et les cinq (5) années suivantes.

3.14 *Registres et documents*

Le Bénéficiaire tient à jour les registres et documents nécessaires pour rendre compte des opérations réalisées dans le cadre de l'exécution du Projet jusqu'à la date d'achèvement du Projet, et conserve et archive convenablement ces informations pendant les cinq (5) années suivantes.

3.15 *Remboursement*

Si i) le FIDA constate qu'un montant précédemment décaissé au profit du Bénéficiaire n'est pas nécessaire pour couvrir des paiements additionnels au titre des dépenses autorisées ou si ii) le FIDA estime, à un moment quelconque, qu'un montant précédemment décaissé au profit du Bénéficiaire n'a pas été exclusivement utilisé conformément aux exigences de l'Accord, le Bénéficiaire doit, dès notification par le FIDA et en tout état de cause dans les trois (3) mois suivant la notification, rembourser ce montant au FIDA dans la devise dans laquelle le décaissement a été effectué. Tout solde précédemment avancé par le FIDA sera remboursé avant la date de clôture du Don.

3.16 *Mention du FIDA et droits de reproduction et diffusion*

Toute donnée, y compris les données brutes, recueillies, compilées ou traitées par le Bénéficiaire dans le cadre du Projet, doit être mise à la disposition de toute entité qui en fait la demande. Avant que le Bénéficiaire ne produise un quelconque matériel/ensemble de données écrit, audio-visuel et/ou de technologie de l'information dans le cadre ou en conséquence du Projet en vue de sa publication restreinte ou publique, il consulte le FIDA concernant le fond et la forme de l'indication du rôle joué par le FIDA à l'appui du Projet, et en insère la mention conformément aux termes convenus entre les deux Parties. En vertu du présent Accord, le Bénéficiaire reconnaît au FIDA le droit de reproduire et de diffuser des exemplaires dudit matériel/ensemble de données écrit, audio-visuel et/ou de technologie de l'information à des fins non commerciales sans qu'il soit nécessaire de demander de nouveau l'autorisation ou l'approbation du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire accorde également au FIDA le droit de divulguer les rapports d'audit du Projet conformément à la politique du FIDA en matière de diffusion des documents.

3.17 *Assurance*

Le Bénéficiaire assure comme il convient l'ensemble des biens et du personnel du Projet afin de garantir l'exécution du Projet.

3.18 *Représentation et responsabilité*

Le Bénéficiaire exécute le Projet en son nom propre et a la responsabilité exclusive de son exécution; il est entendu que le fait pour le FIDA d'accorder un don au Bénéficiaire ne peut en aucun cas être interprété comme faisant du Bénéficiaire ou de toute autre personne ou institution participant au Projet un agent ou un représentant du FIDA, et que le FIDA ne peut être tenu pour responsable, et le Bénéficiaire le dégage de toute responsabilité en ce sens, en cas de réclamation pour perte ou dommage en lien avec le Projet.

3.19 *Privilèges et immunités*

Rien dans l'Accord ou dans quelque document que ce soit relatif audit Accord ne peut être considéré comme constituant une renonciation aux privilèges et immunités reconnus au FIDA par ses actes constitutifs ou par le droit international.

3.20 *Voies de recours*

Les voies de recours dont dispose le FIDA en vertu de l'Accord sont cumulatives et ne compromettent en rien l'utilisation d'autres recours dont pourrait disposer le FIDA en application des principes généraux du droit. Le retard ou l'omission du FIDA dans l'exercice de ses droits, ou la conduite de négociations, ne peut être interprété comme une renonciation à exercer ces droits.

3.21 *Loi applicable*

Tout différend né de l'Accord est régi par les principes généraux du droit et non par un système juridique national spécifique.

3.22 *Règlement des différends*

Les Parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout litige entre elles né de l'Accord. En cas d'échec du règlement à l'amiable, le litige sera réglé par voie d'arbitrage. Ainsi, tout différend, litige ou réclamation né de l'Accord ou s'y rapportant, ou tout manquement y relatif, à moins qu'il ne soit réglé à l'amiable, est soumis pour règlement à une procédure d'arbitrage conformément au règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) actuellement en vigueur. À moins qu'il n'en soit décidé autrement, il y aura un arbitre, l'arbitrage aura lieu à Rome (Italie), la langue utilisée pour la procédure arbitrale sera l'anglais et la décision du tribunal arbitral sera conforme aux modalités de l'Accord. Les Parties conviennent que la sentence arbitrale rendue conformément à la présente disposition est définitive, lie les Parties et ne peut faire l'objet d'aucune autre voie de recours.

3.23 *Amendements*

Tout amendement ou modification de l'Accord, y compris la description du Projet et le budget du Projet, doit faire l'objet d'un accord écrit entre les deux Parties.

3.24 *Transfert ou cession*

Le Bénéficiaire ne peut transférer ou céder aucun de ses droits ou obligations en vertu du présent Accord sans l'accord écrit préalable du FIDA.

3.25 *Communications*

À moins qu'il n'en soit décidé autrement, les notifications, les requêtes, les rapports, les documents et toute autre information et communication concernant l'Accord, le Don et le Projet, y compris les rapports de situation et le rapport d'achèvement, seront rédigés en anglais.

3.26 *Intégralité de l'Accord/divisibilité*

L'Accord constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties, et toute déclaration ou accord antérieur, oral ou écrit, est nul et non avenue. Si l'une quelconque des dispositions de l'Accord, ou une partie d'une disposition, se révèle ou est déclarée nulle ou impossible à mettre en œuvre, cela n'affecte en rien le reste de l'Accord qui demeure pleinement en vigueur dans les limites autorisées par la loi.

Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Réf.	Fin phase 1	Fin phase 2	Source	Fréquence	Responsabilité	
PORTÉE								
	1. Nombre de personnes touchées au sein des ménages appuyés* ¹ (C.I. 1.b)	0	500 700	854 750	Systèmes de suivi-évaluation (SSE)	Semestrielle dès année 2	Secrétariat exécutif du G5 Sahel et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et stratégies régionales favorables • Géopolitique et stabilité du Sahel
	Nombre de femmes	0	250 350	427 375				
	Nombre de jeunes	0	200 280	341 900				
	2. Nombre de ménages recevant les appuis du programme*(C.I. 1.a)	0	73 000	123 000				
	3. Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet (C.I. 1)	0	73 000	123 000				
• OBJECTIF GÉNÉRAL								
Renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables dans la région du Sahel afin d'atténuer la crise COVID-19, les conflits et les effets du changement climatique	4. Taux de réduction de l'incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité dans les zones d'intervention	0	10%	20%	Enquête de référence Evaluation d'impact	Années 1, 3, 6	Secrétariat exécutif du G5 Sahel et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et stratégies régionales favorables • Géopolitique et stabilité du Sahel
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT								
Consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières	5. (Nombre) pourcentage de femmes déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire	0	45%	75%	SSE	Semestrielle dès année 2	Cellule de coordination régionale et projets référents	<ul style="list-style-type: none"> • Situation sécuritaire favorable au déploiement des actions du programme
	6. Pourcentage de bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs moyens d'existence et de leur résilience ²	0	45%	75%	Situation de référence Evaluation des effets	Annuelle		

¹ Agrégeant hommes, femmes, jeunes y compris les personnes en situation de handicap bénéficiant des appuis à la productivité et à la production, d'activités de renforcement de capacités, d'éducation environnementale et renforcement de la paix.

² L'amélioration de la résilience sera mesurée par une combinaison d'indicateurs associant les revenus, l'actif productif, la connaissance des mesures d'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre des mécanismes de paix.

	7. Pourcentage de ménages satisfaits des services fournis par le Programme	0	50%	80%	Enquête de satisfaction ³	Annuelle		
EFFETS ET PRODUITS								
<i>Effet 1. La production et la productivité agrosylvopastorales et halieutiques par des pratiques agricoles respectueuses du climat et de l'eau sont améliorées</i>	8. Pourcentage de personnes démontrant une amélioration de leur autonomisation ⁴	0	50%	75%	SSE Enquêtes d'effets annuels	Annuelle dès année 2	Cellule de coordination régionale et projets référents	
	Pourcentage de femmes	0	50%	75%				
	Pourcentage d'hommes	0	50%	75%				
	9. Indice des actifs agropastoraux ⁵	0	+ 15%	+30%	SSE Enquêtes d'effets annuels	Annuelle dès année 2	Cellule de coordination régionale et projets référents	
10. Pourcentage de bénéficiaires déclarant l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement durables et résilientes au changement climatique (Core indicator CI. 3.2.2)	0	50%	80%					
<i>Produit 1.1. Les actifs agrosylvopastoraux et halieutiques et la résilience au changement climatique sont améliorés</i>	11. Nombre de producteurs ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques et pratiques résilientes (CI 1.1.3)	0	40 000	66 000	SSE Rapports d'activités	Trimestrielle	Cellule de coordination régionale et projets référents	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions climatiques favorables • Maîtrise de l'insécurité dans les zones-cibles • Collaboration des services techniques régaliens
	Nombre de femmes	0	20 000	33 000				
	Nombre de jeunes	0	16 000	26 400				
	12. Superficie aménagée pour la production (ha) (CI 1.1.2)	0	11 300	20 500	SSE Rapports d'activités	Semestrielle		
	13. Nombre d'infrastructures pastorales (puits, mares, parcs vaccination)	0	92	135				
	14. Ménages recevant un appui ciblé pour améliorer leur nutrition CI(1.1.8)	0	40 000	66 000	SSE Rapports d'activités	Semestrielle		
15. Nombre de groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat (CI 3.1.1)	0	40 000	66 000	SSE Rapports d'activités	Annuelle			
<i>Produit 1.2. Les capacités de développement et la paix sont renforcées</i>	16. Nombre de petits exploitants formés pour acquérir diverses compétences (CI 1.1.4) ⁶	0	43 000	64 500	SSE Rapports d'activités	Trimestrielle		
	Nombre de femmes	0	21 500	32 250				
	Nombre de jeunes	0	17 200	25 800				
	17. Nombre d'actions directes, de plaidoyer et dialogue pour la prévention des conflits et crise (y compris Covid-19) impliquant les OP	0	278	517				

³ À conduire avec les enquêtes d'effets annuels

⁴IFAD Empowerment indicator. Cet indicateur mesure l'amélioration de l'autonomisation des femmes et hommes bénéficiaires, qui est l'effet combiné des effets 1 et 2

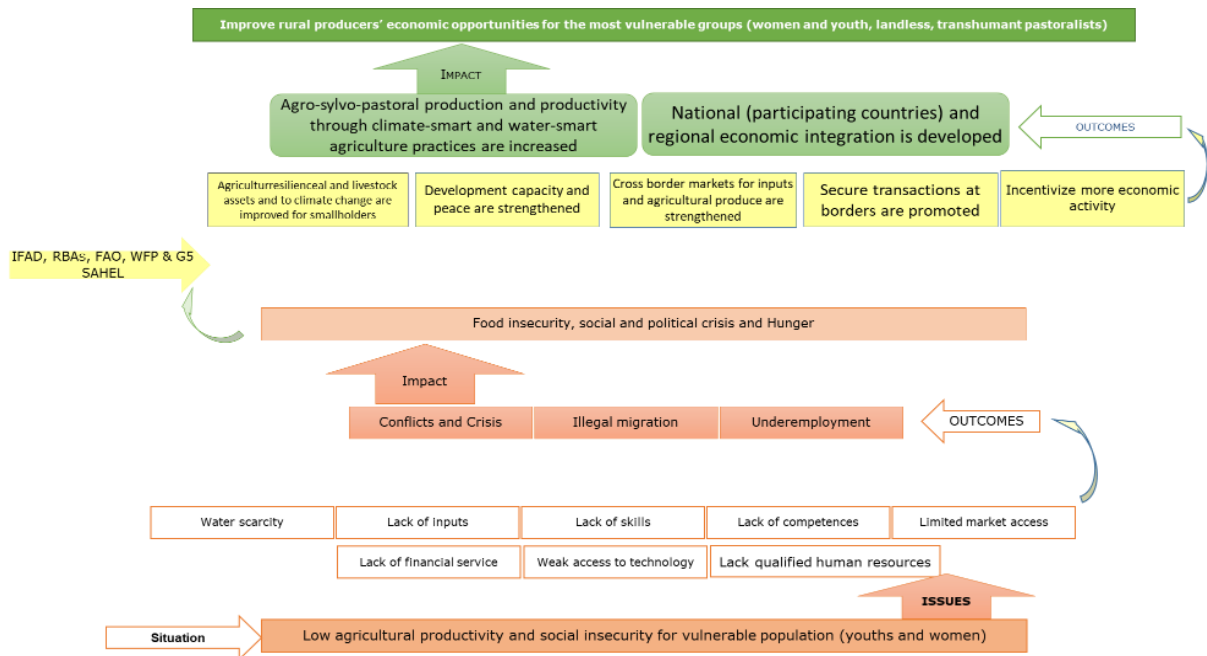
⁵ Pour mesurer l'augmentation des actifs pastoraux

⁶ Compétences en matière de pratiques agropastorales intelligentes, de gestion durable du bétail, de capacités de gestion des risques, de plans d'affaires

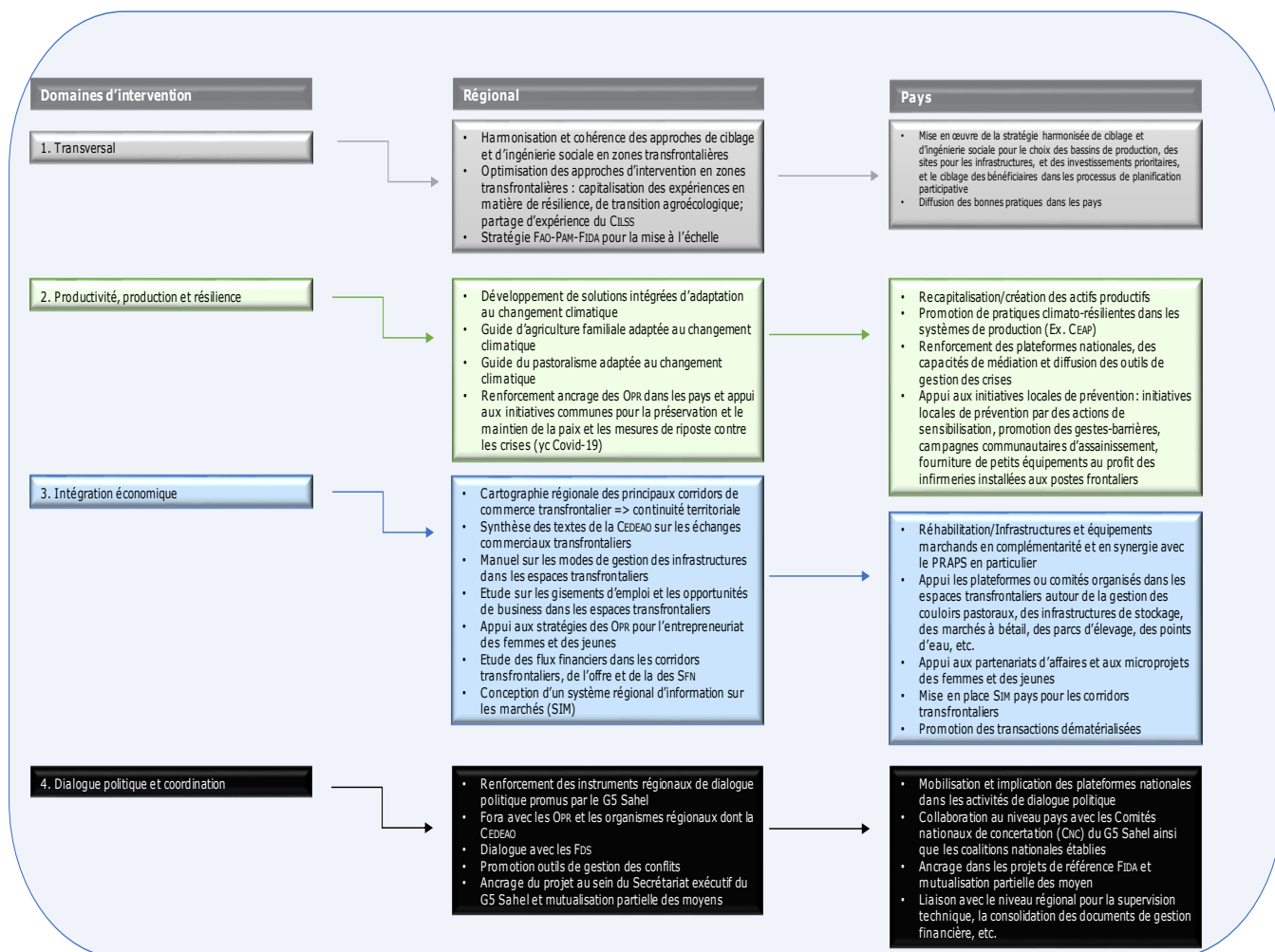
<i>Effet 2. L'intégration économique nationale et régionale est facilitée</i>	18. Indice des échanges commerciaux aux niveaux national et régional ⁷	0	+5%	+10%	SSE Enquêtes d'effets annuels	Annuelle dès année 2	Cellule de coordination régionale et projets référents	<ul style="list-style-type: none"> • Application effective des politiques d'échanges transfrontaliers
	19. Nombre de lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles présentées aux décideurs politiques pour approbation, ratification ou modification (CI Politique 3)	0	1	2	SSE Rapports d'activités	Annuelle	Secrétariat exécutif du G5 Sahel et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et stratégies régionales favorables • Géopolitique et stabilité du Sahel
Produit 2.1. Les marchés agricoles transfrontaliers sont renforcés	20. Nombre d'infrastructures de marché construites/réhabilitées et fonctionnelles (CI 2.1.6)	0	42	71	SSE Rapports d'activités	Semestrielle	Cellule de coordination régionale et projets référents	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration du secteur privé y compris des institutions financières et des compagnes
	21. Nombre d'espaces communautaires de médiation entre agriculteurs et éleveurs	0	41	69				
	22. Nombre de plateformes multipartites en service Soutenues (CI Politique 2)	0	1	1				
	23. Nombre de producteurs déclarant avoir accès à des informations pertinentes sur les marchés et les débouchés existants	0	32 000	91 500				
	Nombre des femmes	0	16 000	45 750				
	Nombre des jeunes	0	12 800	36 600				
Produit 2.2. Les échanges commerciaux et transactions diverses aux frontières sont sécurisées	24. Pourcentage de bénéficiaires utilisant des transactions sans espèces	0	40%	60%	SSE Rapports d'activités	Trimestrielle		
	25. Pourcentage de bénéficiaires qui déclarent faire du commerce transfrontalier	0	40%	75%				
	26. Nombre d'assises/échanges entre OP et forces de défense et de sécurité en zones transfrontalières	0	44	83				

⁷ Pour mesurer l'augmentation des échanges commerciaux aux niveaux national et régional

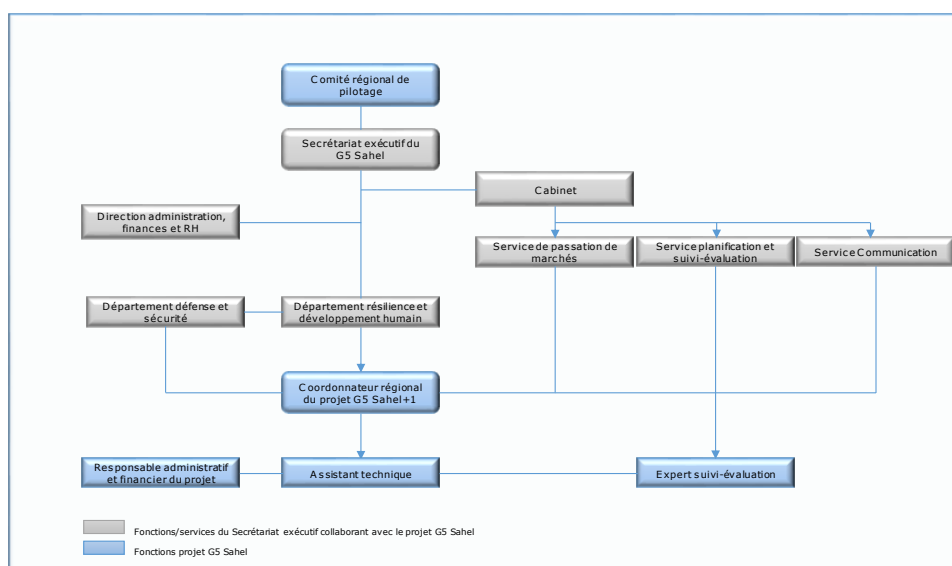
Théorie du changement



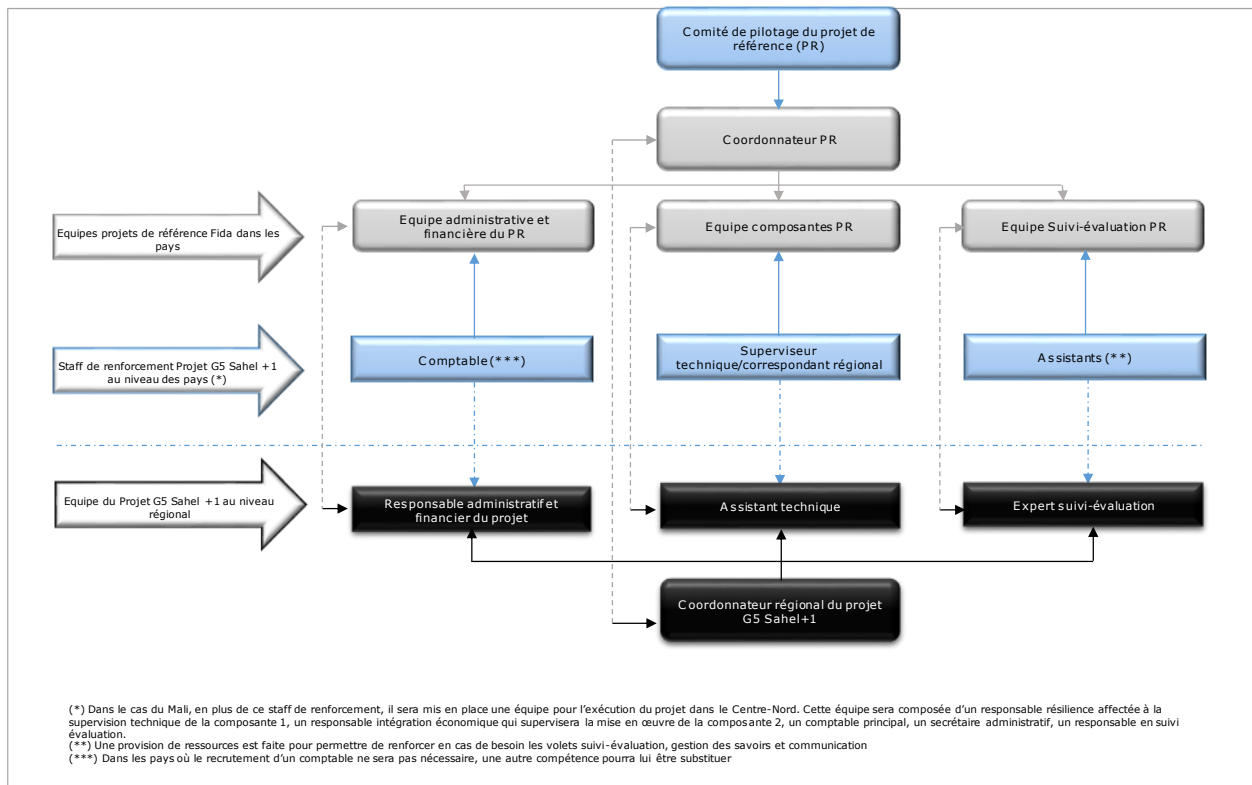
Domaines d'intervention régionale et pays et organigrammes



Organigramme du programme au niveau régional



Organigramme pays relié au régional



Enseignements tirés

1. Au Mali, dans la commune rurale de Sio (région de Mopti), le PAM a mis en œuvre un paquet intégré d'activités de renforcement de la résilience, notamment en réhabilitant et en créant des actifs clés, des activités sensibles et spécifiques à la nutrition et en soutenant les entreprises des petits exploitants agricoles et l'accès aux marchés.
2. Outils de ciblage des communautés pastorales les plus vulnérables. Le Réseau Billital Maroobé (RBM), en collaboration avec Save the Children, a défini une méthodologie spécifique (par le biais de questionnaires numériques administrés par des jeunes) pour mieux cibler les groupes les plus vulnérables au sein de la communauté pastorale afin de fournir un soutien d'urgence par le biais de kits. Les membres de RBM dans les pays ont été formés pour soumettre ces questionnaires. L'utilisation des TIC permet d'atteindre les communautés dans les zones reculées malgré le conflit.

Soutien à la résilience des communautés vulnérables au Sahel.

3. S'appuyer sur les outils existants pour soutenir la résilience Afin d'améliorer l'impact de ses programmes de résilience dans la région, la FAO encourage l'émergence, le partage, l'adoption et la mise à l'échelle de bonnes pratiques, telles que :
4. "Cash+" visant à fournir deux interventions complémentaires, les transferts d'argent liquide et l'assistance à la production, afin de créer des synergies, augmentant ainsi leurs impacts respectifs.
5. L'approche des "Caisses de résilience", visant à lier les interventions techniques, sociales et financières, respectivement, à travers les écoles de terrain agro-pastorales, les clubs d'écoute des femmes Dimitra et l'Association villageoise d'épargne et de crédit. Elle permet aux communautés d'exploiter pleinement le potentiel de leurs capacités existantes.
6. L'initiative "1 million de citernes pour le Sahel" vise à améliorer l'accès à l'eau des populations agro-pastorales vivant dans les zones arides.
7. Meilleures pratiques pour renforcer la résilience des ménages pastoraux. Sur la base de son expérience au Burkina Faso, au Mali et au Niger, la FAO a récemment élaboré, avec ses partenaires, une série de bonnes pratiques en matière d'agro-pastoralisme. Celles-ci peuvent être classées dans le domaine suivant : (i) mobilité ; (ii) gestion durable des pâturages ; (iii) gestion durable des terres ; (iv) alimentation et santé animales ; (v) gestion communautaire des ressources naturelles ; (vi) systèmes d'information et planification de l'utilisation des ressources ; (vii) chaîne de valeur et diversification des revenus ; (viii) préparation et réponse aux crises alimentaires et pastorales ; et (ix) accès aux services de gestion et financiers. Les infrastructures climatiques dont les stations météorologiques automatiques devront guider l'aide à la prise de décision mais aussi le choix des pratiques agricoles, le calendrier agricole et le développement de l'industrie de l'assurance agricole (produits et services)
8. L'accès à l'information et aux soins de santé animale est essentiel pour améliorer la productivité, y compris à travers : (i) le système d'information transhumant / système communautaire d'alerte précoce et de réponse d'urgence ; (ii) la gestion de l'information pour les marchés de bétail ; et (iii) les services de santé animale (service auxiliaire paravétérinaire et service vétérinaire privé de proximité). Parmi les diverses stratégies visant à améliorer la nutrition animale, on peut citer : (i) Blocs multi-nutritionnels ; (ii) complémentation ; et (iii) régénération et valorisation des produits forestiers pour la nutrition animale. Parmi les activités visant à diversifier davantage

les revenus, on peut citer (i) la promotion de l'"élevage à petite échelle" ; (ii) le développement de réseaux de micro-laiteries ; et (iii) les alliances productives.

9. Mettre en place des systèmes pour prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs : En partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (fonds de consolidation de la paix), le RBM a mis en place un système de veille d'information qui permet de quantifier les conflits et d'apporter des réponses de médiation et d'action sociale pour les résoudre. Ces activités locales ont été liées à plusieurs processus de dialogues politiques de haut niveau organisés au cours des dernières années, dans le cadre desquels des actions concrètes ont été prises par les gouvernements.
10. La collaboration et le partenariat avec les organisations communautaires et les organisations professionnelles agricoles favorisent la cohésion sociale, la médiation et la prévention des conflits. Des résultats encourageants de la FAO ont été observés sur les initiatives sociales basées sur la gestion communautaire et l'amélioration de la mobilité telles que (i) les conventions locales et un comité de gestion des ressources pastorales et des pâturages ; (ii) les cadres de consultation transfrontaliers et nationaux ; et (iii) le Comité de suivi de la santé du bétail (très pertinent dans le contexte actuel du COVID-19).

Travailler en synergie avec les organisations de producteurs

11. Les récentes évaluations des programmes pays du FIDA dans les pays du Sahel ont conclu que les programmes financés par le FIDA devraient promouvoir la participation active d'organisations et d'institutions rurales structurées pour faire progresser un développement économique territoriale local inclusif et durable, et devraient pour ce faire fournir un soutien solide et continu aux agriculteurs et aux organisations économiques. Les organisations de producteurs (OP) ont également la capacité de gérer les connaissances et de contribuer à partir des activités et des pratiques locales au dialogue politique et aux processus d'élaboration et mise en oeuvre des politiques publiques et stratégie sectorielle nationales et régionales.
12. Le Programme d'appui aux organisations paysannes en Afrique (SFOAP)⁵¹ cofinancé par le FIDA a démontré en 2 phases (2009-2019) la pertinence de la collaboration avec les plateformes régionales d'organisations de producteurs (OP). Le renforcement des capacités des OP à tous les niveaux leur a permis de devenir des acteurs impliqués dans les grands défis qui touchent l'agriculture familiale africaine. L'effet de levier recherché dans la promotion des activités économiques impliquant les OP locales et nationales a permis d'amplifier les impacts. L'impact des programmes de renforcement des OP est visible en ce qui concerne le ROPPA en Afrique de l'Ouest ; les réseaux sont devenus des sources de propositions (contribution aux politiques), des réservoirs de connaissances (appui aux plateformes nationales) et des organisations capables de superviser les projets mis en oeuvre par les OP membres au niveau local (sélection, suivi et financement de projets pilotes économiques). La maturité des plateformes régionales s'est également accrue car elles ont acquis de grandes capacités de mobilisation de ressources pour contribuer à renforcer la durabilité des actions menées avec elles.
13. La collecte de données primaires sur la situation des petits agriculteurs et des pasteurs permet un dialogue politique pour soutenir les processus de défense de leurs intérêts. Un travail conjoint RBM-FIDA-CIRAD-FAO sur les économies pastorales vient de s'achever au Tchad (ainsi qu'en Mongolie et en Argentine) ; il montre l'importance de la collecte de données pour mieux comprendre les dynamiques et les défis auxquels

⁵¹ Ce programme s'est achevé en 2019 et le OPenACP a pris le relais, toujours en appui au ROPPA et ses plateformes nationales pour la région d'Afrique de l'Ouest

sont confrontés les pasteurs, notamment en ce qui concerne les chocs climatiques, et en particulier ceux auxquels sont confrontées les femmes. Il démontre également l'importance de collecter des données sur les économies pastorales afin de donner aux organisations et associations d'éleveurs des informations pertinentes pour mener des processus de plaidoyer aux niveaux national et régional.

14. L'expérience montre que les organisations d'agriculteurs/pasteurs aux niveaux national et local peuvent renforcer les activités d'entrepreneuriat des jeunes. Au Mali, le FIDA assure la supervision du projet GAFSP qui soutient les plans d'affaires de jeunes dans les secteurs de l'aviculture et de la pisciculture, projet mis en œuvre par l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) et le Conseil National des Organisations Paysannes du Mali (CNOP). Le projet a facilité la signature d'un accord entre l'AOPP et BMS.sa, une institution financière locale, ce qui a permis le financement de plans d'affaires de 220 jeunes.

Catégorie environnementale et sociale et classification du risque climatique par pays

Burkina Faso

Catégorie environnementale et sociale

1. Les risques environnementaux et sociaux potentiels posés par le programme sont limités à la production agricole, y compris la restauration des sols, la gestion de l'eau, l'agriculture de conservation, le développement de l'irrigation intelligente, les produits du jardin pour une alimentation diversifiée, la gestion rationnelle des engrais et d'autres pratiques agricoles intelligentes pertinentes pour le climat et l'eau, (construction d'infrastructures de marché) y compris la réhabilitation des routes de desserte connectées aux marchés). Les autres activités prévues sont liées aux activités de renforcement des capacités, notamment les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, les capacités de gestion des risques, les plans d'affaires, l'éducation civique, la consolidation de la paix communautaire dans les zones sujettes aux conflits, en particulier entre les éleveurs et les agriculteurs.
2. La plupart de ces impacts pourraient être facilement corrigés et / ou considérablement réduits avec des plans de mitigation. À ce stade de la conception, le programme n'aura pas d'impacts négatifs graves tels que la prise ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant un déplacement physique ou économique, une gestion massive des terres de plus de 100 ha et la construction de routes pour plus de 10 km. Il n'est pas envisageable d'affecter négativement les peuples autochtones ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé comme un programme de « catégorie B ».**
3. Cependant, en ce qui concerne le risque social, le programme présente un risque social moyen en raison principalement des conflits liés aux ressources foncières (en particulier entre agriculteurs et éleveurs) et de son insécurité humaine concomitante qui s'est produite au Burkina Faso. Cependant, les emplacements exacts pour le développement des entreprises ne sont pas encore connus à ce stade et la divulgation complète des risques environnementaux et sociaux et des mesures de mitigation par le biais d'une évaluation environnementale et d'impact (EIES) basée sur le contexte et spécifique au contexte n'est pas possible pour le moment. Par conséquent, un examen environnemental et social sera effectué pour chaque emplacement du programme / cluster d'entreprise et, si nécessaire, un PGES complet sera requis pour guider la mise en œuvre du programme.

Classification du risque climatique

4. En termes d'évaluation des risques climatiques, **le programme est classé à haut risque**. Le groupe cible du programme dépend largement des ressources naturelles sensibles au climat, en particulier des parcelles agricoles alimentées en eau de pluie, du bétail. Une grande partie de la zone de l'investissement a été soumise à la sécheresse, à la désertification et aux criquets très récemment. La variabilité climatique, y compris la sécheresse imprévue occasionnée par des précipitations et des températures imprévisibles, peut affecter l'impact de l'investissement, la durabilité et le retour sur investissement. Cependant, le programme a le potentiel d'intégrer des mesures de résilience au climat sans coûts supplémentaires importants grâce à des programmes de renforcement des capacités dans les stratégies agricoles intelligentes face au climat et grâce à une forte collaboration avec les agences de vulgarisation et de surveillance météorologiques et climatiques (informations agro-climatiques régulières et utilisation des bons cultivars / variétés, techniques et technologies d'adaptation).

Mali

Catégorie environnementale et sociale

5. Les risques environnementaux et sociaux potentiels posés par le programme sont limités à la production agricole, y compris la restauration des sols, la gestion de l'eau, l'agriculture de conservation, le développement de l'irrigation intelligente, les produits du jardin pour une alimentation diversifiée, la gestion rationnelle des engrais et d'autres pratiques agricoles intelligentes pertinentes pour le climat et l'eau, (construction d'infrastructures de marché) y compris la réhabilitation des routes de desserte connectées aux marchés). Les autres activités prévues sont liées aux activités de renforcement des capacités, notamment les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, les capacités de gestion des risques, les plans d'affaires, l'éducation civique, la consolidation de la paix communautaire dans les zones sujettes aux conflits, en particulier entre les éleveurs et les agriculteurs.
6. La plupart de ces impacts pourraient être facilement corrigés et / ou considérablement réduits avec des plans de mitigation. À ce stade de la conception, le programme n'aura pas d'impacts négatifs graves tels que la prise ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant un déplacement physique ou économique, une gestion massive des terres de plus de 100 ha et la construction de routes pour plus de 10 km. Il n'est pas envisageable d'affecter négativement les peuples autochtones ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé comme un programme de « catégorie B ».**

Classification du risque climatique

7. En termes d'évaluation des risques climatiques, **le programme est classé à haut risque.** Le groupe cible du programme dépend largement des ressources naturelles sensibles au climat, en particulier des parcelles agricoles alimentées en eau de pluie, du bétail. Une grande partie de la zone du sous-programme a été soumise à la sécheresse, à la désertification et aux criquets très récemment. La variabilité climatique, y compris la sécheresse imprévue occasionnée par des précipitations et des températures imprévisibles, peut affecter l'impact du sous-programme, la durabilité et le retour sur investissement. Cependant, le programme a le potentiel d'intégrer des mesures de résilience au climat sans coûts supplémentaires importants grâce à des programmes de renforcement des capacités dans les stratégies agricoles intelligentes face au climat et grâce à une forte collaboration avec les agences de vulgarisation et de surveillance météorologiques et climatiques (informations agro-climatiques régulières et utilisation des bons cultivars / variétés, techniques et technologies d'adaptation).

Mauritanie

Catégorie environnementale et sociale

8. Les risques environnementaux et sociaux potentiels posés par le programme sont limités à la production agricole, y compris la restauration des sols, la gestion de l'eau, l'agriculture de conservation, le développement de l'irrigation intelligente, les produits du jardin pour une alimentation diversifiée, la gestion rationnelle des engrais et d'autres pratiques agricoles intelligentes pertinentes pour le climat et l'eau, (construction d'infrastructures de marché) y compris la réhabilitation des routes de desserte connectées aux marchés). Les autres activités prévues sont liées aux activités de renforcement des capacités, notamment les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, les capacités de gestion des risques, les plans d'affaires, l'éducation civique, la consolidation de la paix communautaire dans les zones sujettes aux conflits, en particulier entre les éleveurs et les agriculteurs.

9. La plupart de ces impacts pourraient être facilement corrigés et / ou considérablement réduits avec des plans de mitigation. À ce stade de la conception, le programme n'aura pas d'impacts négatifs graves tels que la prise ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant un déplacement physique ou économique, une gestion massive des terres de plus de 100 ha et la construction de routes pour plus de 10 km. Il n'est pas envisageable d'affecter négativement les peuples autochtones ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé comme un programme de « catégorie B ».**

Classification du risque climatique

10. **Le programme est classé à risque élevé.** Le groupe cible du programme dépend largement des ressources naturelles sensibles au climat, en particulier des parcelles agricoles alimentées en eau de pluie, du bétail. Une grande partie de la zone du sous-programme a été soumise à la sécheresse, à la désertification et aux criquets très récemment. La variabilité climatique, y compris la sécheresse imprévue occasionnée par des précipitations et des températures imprévisibles, peut affecter l'impact du sous-projet, la durabilité et le retour sur investissement. Cependant, le programme a le potentiel d'intégrer des mesures de résilience au climat sans coûts supplémentaires importants grâce à des programmes de renforcement des capacités dans les stratégies agricoles intelligentes face au climat et grâce à une forte collaboration avec les agences de vulgarisation et de surveillance météorologiques et climatiques (informations agro-climatiques régulières et utilisation des bons cultivars / variétés, techniques et technologies d'adaptation).

Niger

Catégorie environnementale et sociale

11. Le programme SD3C développe des activités qui auront de fortes retombées sociales et économiques (i) à court terme grâce aux approches à haute intensité de main d'œuvre, au transfert monétaire pendant la période de soudure et grâce à des kits et des micro-entreprises pour recapitaliser les ménages limitant l'exode rural et les recrutements des jeunes, (ii) en diminuant les conflits agriculteurs et éleveurs (iii) en améliorant l'accès à l'eau pour le cheptel sur les tracés de transhumance, diminuant le surpâturage et la divagation des animaux. Le programme cible les personnes les plus vulnérables - les jeunes et les femmes - et se concentre sur l'origine de l'instabilité et des conflits locaux. En outre, grâce à des investissements structurels sur le marché et à un dialogue politique transfrontalier renforcé, le programme réduira les effets des chocs, en particulier ceux dus à la COVID19 et à la fermeture des frontières.
12. Le programme aura des effets positifs sur l'environnement grâce à la restauration des ressources naturelles (sol, eau et couvert végétal) grâce aux activités du CES/DRS, ainsi que certaines écosystèmes (savane et mares), à la formation par le biais du CEAP sur les techniques d'agroécologie, la RNA et l'agroforesterie. La formation soutiendra l'utilisation rationnelle des engrais et des intrants limitant la pollution et les problèmes sanitaires. Le programme contribuera donc à limiter les émissions de GES sur le secteur AFOLU. Cependant, il contribue à l'émission de GES avec le développement des infrastructures et le soutien à l'élevage.
13. Les impacts sociaux négatifs pourraient être liés à une stratégie de ciblage erronée avec la capture de l'élite pour les subventions dans les micro-entreprises et autres activités, l'augmentation de la crise sanitaire de COVID-19 du au renforcement du marché, et l'émergence de tensions et de conflits. Le régime foncier pourrait devenir un problème pour le ciblage sur le terrain des sous-programmes d'infrastructure et sera évalué dans Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES). Les impacts négatifs sur l'environnement sont principalement liés au développement des

infrastructures et seront évalués dans le cadre du CGES pour chaque sous-programme. Ils sont également liés à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et à l'expansion de l'agriculture et de la déforestation.

14. La plupart de ces impacts seront évités ou atténués par des plans de prévention et d'atténuation appropriés (PGES). Le programme ne produira aucun impact négatif tel que l'expropriation ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant des déplacements physiques ou économiques, la gestion massive de terres de plus de 100 ha et la construction de routes de plus de 10 km. Le programme découragera l'ouverture de zones humides, de forêts et de terres vierges par la sélection d'entreprises compatibles avec l'écosystème. Le risque d'impact sur les ressources physiques et culturelles est très faible et la réglementation contre l'ouverture de terres dans les zones protégées sera appliquée. Il n'y a aucune intention d'avoir un impact négatif sur les peuples indigènes ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé dans la "catégorie B"**. Cependant, en termes de risque social, le programme présente un risque élevé principalement en raison des conflits sur les ressources foncières (en particulier entre les agriculteurs et les pasteurs) et de l'insécurité humaine concomitante qui se produit dans la plupart des six pays du G5 au Sahel. Toutefois, les lieux exacts de développement du programme ne sont pas encore connus à ce stade. Le Cadre de Gestion Environnemental et Social fixe les procédures et les outils d'examen complémentaires à développer, tels que des examens environnementaux et sociaux initiaux, des études d'impact environnemental et social (EIES), l'élaboration de Plan de Gestion Environnemental et Social de travaux (PGES) et les mécanismes de gestion des griefs.

Catégorie de risque climatique

15. Les diminutions de la pluviométrie et l'augmentation des températures impactent les communautés. Des pertes globales de 9% pour la campagne de 2017 (avec des taux variant de 32% dans le District de Bamako, 24% dans la région de Kayes et 19% dans la région de Mopti) sont recensées et liées : i) aux pertes et diminutions des productions agricoles dues à l'arrêt précoce des pluies intervenus mi-septembre ; ii) aux dégâts des ravageurs de cultures (les sautereaux, les coléoptères, les chenilles). Le groupe cible est ainsi largement dépendant de l'exploitation des ressources naturelles dans des zones agroécologiques où les systèmes agro-pastoraux sont très sensibles au climat. Les inondations font partie des événements climatiques les plus récurrents notés à Saint-Louis, une des régions d'intervention du programme régional. En outre, la sécheresse et la désertification/ dégradation des sols affectent les productions. Cependant, il est possible d'adopter des mesures visant à renforcer la résilience climatique à moindre coût, voir sans coûts additionnels, à travers des programmes de renforcement de capacités sur des stratégies pour une agriculture intelligente face au climat. A cela s'ajoutent des collaborations avec les agences météo pour recevoir les informations agro-climatiques, l'utilisation de variétés appropriées, les techniques d'adaptation, etc. **Le programme est classé à risque climatique élevé.**

Sénégal

Catégorie environnementale et sociale

16. Le programme SD3C-G5 Sahel + 1 développe des activités qui auront de fortes retombées sociales et économiques à court terme grâce aux approches à haute intensité de main d'œuvre, au transfert monétaire pendant la période de soudure et grâce à des kits et pour recapitaliser les ménages. Le projet cible les personnes les plus vulnérables - les jeunes et les femmes - et se concentre sur l'origine de l'instabilité et des conflits locaux. En outre, grâce à des investissements structurels sur le marché et à un dialogue politique transfrontalier renforcé, le projet réduira les effets des chocs,

en particulier ceux dus à la COVID19 et à la fermeture des frontières. Le projet aura des effets positifs sur l'environnement grâce à la restauration des ressources naturelles (sol, eau et couvert végétal) grâce aux activités du CES/DRS, ainsi que certaines écosystèmes (savane et mares), à la formation par le biais du CEAP sur les techniques d'agroécologie, la RNA et l'agroforesterie. La formation soutiendra l'utilisation rationnelle des engrais et des intrants limitant la pollution et les problèmes sanitaires. Le projet contribuera donc à limiter les émissions de GES sur le secteur AFOLU. Cependant, il contribue à l'émission de GES avec le développement des infrastructures et le soutien à l'élevage.

17. Les impacts sociaux négatifs pourraient être liés à une stratégie de ciblage erronée avec la capture de l'élite pour les subventions dans les micro-entreprises et autres activités, l'augmentation de la crise sanitaire de COVID-19 du au renforcement du marché, et l'émergence de tensions et de conflits. Le régime foncier pourrait devenir un problème pour le ciblage sur le terrain des sous-projets d'infrastructure et sera évalué dans Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES). Les impacts négatifs sur l'environnement sont principalement liés au développement des infrastructures et seront évalués dans le cadre du CGES pour chaque sous-projet. Ils sont également liés à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et à l'expansion de l'agriculture et de la déforestation.
18. La plupart de ces impacts seront évités ou atténués par des plans de prévention et d'atténuation appropriés (PGES). Le projet ne produira aucun impact négatif tel que l'expropriation ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant des déplacements physiques ou économiques, la gestion massive de terres de plus de 100 ha et la construction de routes de plus de 10 km. Le projet découragera l'ouverture de zones humides, de forêts et de terres vierges pour les activités de construction et d'implantation d'entrepreneuriat des vulnérables. Le risque d'impact sur les ressources physiques et culturelles est très faible et la réglementation contre l'ouverture de terres dans les zones protégées sera appliquée. Il n'y a aucune intention d'avoir un impact négatif sur les peuples indigènes ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le projet est donc classé dans la "catégorie B"**. Cependant, en termes de risque social, le programme présente un risque élevé principalement en raison des conflits sur les ressources foncières (en particulier entre les agriculteurs et les pasteurs) et de l'insécurité humaine concomitante qui se produit dans la plupart des six pays du G5 au Sahel. Toutefois, les lieux exacts de développement du programme ne sont pas encore connus à ce stade. Le Cadre de Gestion Environnemental et Social fixe les procédures et les outils d'examen complémentaires à développer, tels que des examens environnementaux et sociaux initiaux, des études d'impact environnemental et social (EIES), l'élaboration de Plan de Gestion Environnemental et Social de travaux (PGES) et les mécanismes de gestion des griefs.

Classification du risque climatique

Le projet est classé à risque climatique élevé. Le groupe cible est largement dépendant de l'exploitation des ressources naturelles dans des zones agroécologiques où les systèmes agro-pastoraux sont très sensibles au climat. La sécheresse et la désertification/ dégradation des sols affectent les productions. En outre, les inondations font partie des événements climatiques les plus récurrents notés à Saint -Louis, une des régions d'intervention du programme régional. Cependant, il est possible d'adopter des mesures visant à renforcer la résilience climatique à moindre coûts, voir sans coûts additionnels, à travers des programmes de renforcement de capacités sur des stratégies pour une agriculture intelligente face au climat. A cela s'ajoutent des collaborations avec les agences météo pour recevoir les informations agro-climatiques, l'utilisation de variétés appropriées, les techniques d'adaptation, etc.

TChad**Catégorie environnementale et sociale**

19. Les risques environnementaux et sociaux potentiels posés par le programme sont limités et restreints à la production agricole, y compris la restauration de l'eau et des sols, l'agriculture de conservation, le développement de l'irrigation intelligente, les produits du maraichage pour une alimentation diversifiée, la gestion rationnelle des engrais et d'autres pratiques agricoles pertinentes en matière de climat et d'eau, la construction d'infrastructures, y compris les infrastructures de marché et la réhabilitation des routes de desserte reliant les marchés. Les autres activités prévues sont liées aux actions de renforcement des capacités, notamment les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, les capacités de gestion des risques, l'éducation civique, la prévention des conflits et la consolidation de la paix communautaire dans les zones sujettes aux conflits, en particulier entre les pasteurs et les agriculteurs.
20. La plupart de ces impacts pourraient être facilement corrigés et/ou considérablement réduits grâce à des plans d'atténuation appropriés. Le programme ne produira aucun impact négatif tel que la confiscation involontaire ou la restriction de l'utilisation des terres entraînant un déplacement physique ou économique, la gestion massive de terres de plus de 100 ha et la construction de routes sur plus de 10 km. Il n'est pas question d'impacter négativement des peuples indigènes ou des sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé dans la "catégorie B"**. Toutefois, en ce qui concerne le risque social, le programme présente un risque moyen en raison principalement des conflits liés aux ressources foncières (en particulier entre les agriculteurs et les éleveurs) et de l'insécurité humaine concomitante qui s'est produite dans les zones les plus exposées aux attaques terroristes de Boko Haram. Le programme dispose d'un PGES préliminaire et d'un cadre de gestion environnemental et social régional définissant les mesures d'ingénierie sociale ainsi que les procédures d'examen environnementales et sociales pour adapter les mesures du PGES.

Classification du risque climatique

21. En termes d'évaluation des risques climatiques, **le programme est classé à risque élevé**. Le groupe cible dépend fortement des ressources naturelles sensibles au climat, en particulier des parcelles agricoles destinées aux cultures pluviales (surtout cultures vivrières) et les zones de pâturages pour le bétail. La sécheresse et à la désertification/dégradation des sols affectent les productions, ainsi que les attaques de criquets pèlerins qui ont eu lieu dans un passé récent. La variabilité du climat, y compris les périodes de sécheresse inattendues provoquées par des changements imprévisibles des précipitations et des températures, peut avoir des répercussions sur les impacts, la durabilité et le retour sur investissement du programme. Toutefois, le programme a le potentiel d'intégrer des mesures de résilience climatique sans coûts supplémentaires importants grâce à des programmes de renforcement des capacités permettant la diffusion et adoption de pratiques agricoles intelligentes face au climat et à une collaboration étroite avec les agences de vulgarisation et de surveillance météorologique et climatique afin de recevoir régulièrement des informations agro climatiques et de diffuser des variétés et des techniques d'adaptation résilientes, etc.

Soutenabilité de la dette dans les différents pays du programme

Burkina Faso

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International daté d'avril 2020 montre que, même quand elle est testée sur un scénario très pessimiste sur les effets de la crise COVID-19, la dette du Burkina demeure viable. Le risque de surendettement reste modéré pour le Burkina. Néanmoins, comme pour les autres pays de la région, la crise déclenchée par la pandémie va avoir des effets majeurs sur l'économie nationale. De plus, la crise actuelle s'ajoute, dans le cas du Burkina à une crise sécuritaire déjà très importante avec le nombre d'attaques terroristes sur le sol national qui ont triplé entre 2018 et 2019 et qui ont obligé près de 800,000 personnes à quitter leurs propres maisons. La combinaison de ces émergences a mis sous énorme pression les finances publiques du Pays. Le Fonds Monétaire prévoit croissance économique du Burkina négative 2% en 2020 à la place du 6% estimé avant la pandémie. L'inflation devrait dépasser 2% à moyen terme, car les menaces sécuritaires et la pandémie COVID-19 limitent l'activité agricole, entraînant une hausse des prix des denrées alimentaires.

Mali

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date de mai 2020. Le risque extérieur et global de surendettement public du Mali reste modéré. La dynamique globale de la dette reste durable, avec de la marge pour absorber des chocs externes. Néanmoins, dans l'ensemble, la croissance du PIB devrait ralentir à moins de 1% en 2020, contre 5,1% projeté précédemment, reflétant l'impact de la pandémie. De plus, l'épidémie de COVID-19 a frappé à un moment où le pays fait face à une situation sociale et sécuritaire très difficile. L'incidence des attaques terroristes dans les régions du nord et du centre reste élevée, provoquant d'importants déplacements de population. Finalement, les récents développements politiques et le coup d'état militaire de ce mois d'août, qui ont entraîné des réactions et des sanctions au niveau international, compliquent d'avantage la situation du Pays et éloignent une perspective de sortie rapide du cadre économique négatif enregistré actuellement.

Mauritanie

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date d'avril 2020. La dette publique de la Mauritanie reste soutenable, même si le pays reste exposé à un risque élevé surendettement global. La crise économique liée à la pandémie de COVID-19 n'a pas épargné la Mauritanie dont le PBI une croissance négative du PIB de -2% est prévue en 2019. Le budget de l'état est aussi frappé par cette crise avec une augmentation des dépenses en santé, denrées alimentaires et sécurité prévu à la hauteur de 3.2% du PIB et une diminution des entrées fiscales équivalent à 3% du PIB.

Niger

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date d'avril 2020. La dette publique du Niger reste soutenable et le pays présente un risque modéré de surendettement. L'économie du Niger est relativement restée aux chocs externes en raison de la part importante jouée par l'agriculture de subsistance, la production pétrolière principalement destinée aux marchés intérieurs et les exportations d'uranium qui sont régies par des contrats à long terme. Néanmoins, les impacts de la crise du COVID-19 vont affecter la performance économique du pays dont le taux de croissance du PIB est estimé à 1% contre le 6% de l'avant crise. Cet effet négatif est expliqué par l'interdépendance de l'économie du Niger avec celle du Nigeria, qui, en étant très fortement intégré dans la chaîne de valeur de l'économie globale, au contraire de son voisin, sera fortement affecté par les effets économiques de la pandémie.

Sénégal

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date d'avril 2020. L'évaluation de janvier 2020 a montré que la dette du Sénégal reste soutenable avec un risque de surendettement modéré. Avec un déficit budgétaire plus élevé en raison de la pandémie COVID-19, la dette publique devrait augmenter temporairement à plus de 65% du PIB en 2020, avant de baisser à nouveau par la suite. La croissance économique a fortement ralenti à cause de la crise et les estimations des taux de croissance du PIB sont passées de 6.8% à 3%. L'économie du Sénégal a été particulièrement impactée par : l'interruption soudaine des flux

touristiques et des voyages internationaux (le tourisme représentant le 5.5 pourcent du PIB en 2018) ; une réduction importante de la demande externe (-1% du PIB en termes d'exportations) et une réduction du flux de fonds provenant de la diaspora sénégalaise qui représente 10% du PIB national et une source de revenue fondamentale au niveau des ménages. De plus, l'engagement financier de l'état pour faire face à la crise, a déclenché une augmentation du déficit fiscale qui s'atteste actuellement à 5.6%.

TChad

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date de juillet 2020. Le risque de surendettement du Chad reste élevé mais la dette demeure soutenable à l'heure actuelle. Le rapport montre les effets négatifs majeurs sur la situation économique du Pays dus à la combinaison des effets de la pandémie et de la dégradation des termes d'échange du pays qui sont affectés largement par la baisse du prix des hydrocarbures. Une croissance négative du PIB de -0.8% est attendue en 2020 avec un taux d'inflation du 3.7% et un impact majeur sur la situation fiscale du pays. La tenue des banques a aussi été impactée avec des vulnérabilité accrues dans le secteur. Finalement, la pandémie a augmenté la pression sur une situation sociale et sécuritaire déjà difficile. La lutte contre les attaques de Boko Haram a également contraint le Tchad à suspendre le déploiement de troupes promises au sommet de Pau (sommet du G5 Sahel-France) en janvier, dans le cadre de l'effort régional de lutte contre le terrorisme (G5 Sahel).

Matrice intégrée des risques de projet

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
Contexte du pays		
Engagement politique		
Risque : Les gouvernements peuvent considérer les investissements ruraux comme secondaires par rapport aux besoins militaires qui sont budgétisés pour assurer la sécurité dans les zones de conflit couvertes par le programme régional.	Élevé	Modéré
Mitigations : Les six gouvernements ont adressé une demande écrite spécifique au FIDA pour qu'il exhorte le Fonds à soutenir les investissements dans le développement socio-économique de la population, et en particulier des jeunes, vivant dans les zones frontalières qui sont les plus touchées par les attaques terroristes en cours.		
Gouvernance		
Risque : Le secrétariat du G5+ est plus expérimenté dans la coordination des programmes militaires entre les États membres que dans les programmes de développement et peut manquer des compétences nécessaires.	Élevé	Modéré
Mitigations : L'unité de liaison du programme régional qui sera hébergée au siège du secrétariat du G5 Sahel à Nouakchott, en Mauritanie, sera soutenue par 6 unités de projets référents (SPN) qui seront hébergées par les projets d'investissement expérimentés en cours cofinancés par le FIDA dans chacun des 6 pays afin de simplifier l'administration du programme.		
Macroéconomique		
Risque : La croissance économique très positive attendue dans la région du Sahel (5,9 % selon les prévisions (AFD, 2020)) pourrait être gravement affectée par les mesures de restriction visant à lutter contre la pandémie de COVID-19. La fermeture des frontières pourrait gravement affecter le commerce vital des produits agricoles et animaux dans la région.	Élevé	Élevé
Mitigations : Les infrastructures économiques existantes (marchés territoriaux), cruciales pour les économies locales, seront utilisées pour développer des comportements commerciaux sains et sûrs afin de maintenir leur fonctionnement et d'approvisionner les zones tant rurales qu'urbaines.		
Fragilité et sécurité		
Risque : Les 6 pays (à l'exception du Sénégal) sont confrontés à une situation de guerre, notamment dans leurs zones frontalières respectives, qui les place dans une situation fragile. Les attaques terroristes sont fréquentes et touchent souvent des cibles non militaires impliquant la population civile, en particulier dans les zones rurales éloignées. Le déplacement des populations crée un grand nombre de réfugiés internes et externes dont l'extrême vulnérabilité économique est encore exacerbée par la pandémie de COVID-19.	Élevé	Moyen
Mitigations : L'unité de liaison régionale est basée au secrétariat du G5 Sahel pour assurer une bonne articulation avec les opérations de sécurité et faciliter la complémentarité entre les différentes interventions. Les partenaires d'exécution, le PAM et la FAO, ont développé un réseau d'ONG et acteurs non étatiques locaux dont la proximité et la légitimité avec les populations assurent une meilleure sécurité pour la mise en œuvre des projets.		
Stratégies et politiques sectorielles		
Alignement des politiques		
Risque : Les 6 pays peuvent ne pas accorder le même intérêt à l'investissement dans les zones frontalières et donner la priorité aux autres programmes urbains et ruraux à l'intérieur des terres.	Moyen	Faible
Mitigations : Le programme est aligné sur le plan d'investissement prioritaire (PIP) du G5 Sahel comme d'autres programmes en cours réussis (PATI, CAPI) qui forment un ensemble d'activités régionales complémentaires coordonnées au niveau du secrétariat du G5 Sahel.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques		
Risque : Chaque pays développe l'approche de mise en œuvre de la politique à son propre rythme, essentiellement par le biais de divers projets d'investissement soutenus par des donateurs qui peuvent ne pas se compléter de part et d'autre d'une frontière.	Modéré	Faible
Mitigations : La plupart des projets nationaux de collaboration ont déjà ou vont développer un cadre spécifique pour traiter des activités commerciales transfrontalières et, à terme, de la gestion commune des ressources naturelles.		
Contexte de l'environnement et du climat		
Vulnérabilité du programme aux conditions environnementales		
Risque : La région est extrêmement vulnérable au changement climatique. Le Sahel connaît des températures extrêmes, des précipitations variables et des sécheresses, ce qui met en péril la sécurité alimentaire et peut avoir un impact négatif sur la sécurité et les migrations.	Élevé	Modéré

Mitigations : Le programme lui-même est une réponse aux défis posés par le contexte environnemental et climatique. Des mesures d'adaptation et d'atténuation ont été définies avec un ensemble d'activités d'adaptation et d'atténuation qui seront affinées lors de la conception et contextualisées par pays		
Vulnérabilité des projets aux impacts du changement climatique		
Risque : Le Sahel connaît une dégradation de l'environnement et de ses écosystèmes fragiles, ce qui entraîne une dégradation des terres, une modification des modes de pâturage et une réduction de l'approvisionnement en eau pour les animaux et les hommes	Moyen	Moyen
Mitigations : Dans les 6 pays, des mesures de gestion durable de l'environnement seront intégrées dans le programme.		
Portée du programme		
Pertinence du programme		
Risque : Le champ d'application du programme est assez large pour un investissement plutôt modeste ce qui peut entraîner une perte de contact avec l'évolution de la situation sur place.	Faible	Faible
Mitigations : Le programme complète et élargit les interventions existantes mises en œuvre par les principaux partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO) et pilotées par le biais d'accords spécifiques avec les gouvernements respectifs. Le FIDA doit rejoindre ce dispositif d'ici décembre 2020. Les zones d'intervention du programme seront sélectionnées le long des frontières des pays et correspondront aux zones où les partenaires d'exécution sont déjà actifs (FAO, PAM et ONG).		
Viabilité technique		
Risque : Les interventions deviennent moins adaptées aux besoins des populations dans les zones cibles.	Faible	Faible
Mitigations : Le programme soutient et renforce les interventions techniques existantes et éprouvées dont les principaux partenaires de mise en œuvre (PAM et FAO) sont familiers. Les mécanismes d'examen de la qualité existants (incluant des missions de supervision conjointes) au niveau national seront complétés par un mécanisme régional basé dans l'unité de liaison régionale. D'autres interventions régionales soutenues par le FIDA (FO4ACP, FARMTRAC) seront également mobilisées pour assurer les synergies et la pertinence des activités.		
Capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la durabilité		
Modalités de mise en œuvre		
Risque : Les zones d'intervention dans 6 pays peuvent induire des processus de gouvernance lourds et retarder la mise en œuvre effective	Moyen	Faible
Mitigations : Le programme sera mis en œuvre dans les 6 pays dans le cadre des programmes existants du PAM et de la FAO et sera directement supervisé par les projets d'investissement nationaux du FIDA qui seront renforcés par du personnel d'appui. Les activités de coordination régionale seront mises en œuvre par une unité spécifique hébergée par le secrétariat du G5 Sahel à Nouakchott, dont le mandat est de coordonner les projets de sécurité et de développement dans les zones de conflit des États membres.		
Dispositions en matière de suivi et d'évaluation		
Risque : Les outils de suivi et d'évaluation peuvent varier d'un pays à l'autre en fonction des partenaires de mise en œuvre	Moyen	Faible
Mitigations : Les principaux partenaires de mise en œuvre sont les mêmes dans les six pays et un système commun de suivi et d'évaluation axé sur les indicateurs du cadre logique sera élaboré pour alimenter une base de données commune.		
Passation de marchés		
Cadre juridique et réglementaire		
Risque : La passation de marchés dans les zones de conflit est difficile et présente des risques élevés en termes de livraison et de qualité, et les cadres nationaux de passation de marchés peuvent ne pas être respectés	Importante	Faible
Mitigations : Dans le cadre des prêts du FIDA, la passation des marchés se fera conformément aux règles nationales et sous réserve de la non objection du FIDA pour les activités du gouvernement. Quant aux activités du PAM et de la FAO, elles seront entreprises selon les règles du PAM/FAO et contrôlées régulièrement par des audits puisque les principaux contrats doivent être négociés directement avec les agences d'exécution (FAO et PAM) qui se conforment strictement aux exigences en matière de passation de marchés et qui ont adopté un cadre réglementaire adapté et approuvé par les autorités réglementaires nationales respectives.		
Responsabilité et transparence		
Risque : La sélection des partenaires d'exécution de première ligne (OSC, ONG) n'est pas claire et manque de preuves pour documenter la responsabilité et la transparence.	Importante	Faible
Mitigations : Des modèles de documents d'appel d'offres basés sur ceux qui sont déjà utilisés seront détaillés et inclus dans le manuel de mise en œuvre en tenant compte de la spécificité de l'intervention dans les zones de conflit. Les procédures de passation de marché des agences d'exécution seront évaluées afin de recruter un responsable des marchés publics si nécessaire.		

Capacité en matière de marchés publics		
Risque : Les capacités en matière de passation de marchés publics diffèrent d'un partenaire de mise en œuvre à l'autre	Moyen	Faible
Mitigations : Les capacités de passation de marchés ont été renforcées et évaluées dans le cadre de tous les projets d'investissement nationaux qui seront chargés de superviser le programme. Au début, des sessions de formation seront organisées avec les principaux organismes d'exécution pour s'assurer que leur personnel spécialisé connaît bien les exigences du FIDA.		
Procédures de passation des marchés publics		
Risque : Les différences entre les systèmes de marchés publics nationaux peuvent retarder la mise en œuvre d'un pays à l'autre.	Moyen	Faible
Mitigations : Outre l'alignement sur leurs manuels de passation de marchés respectifs, des missions internationales d'assistance technique de court terme ainsi qu'un soutien par les pairs des différents SPN seront prévus. Par ailleurs, les marchés publics constitueront une part mineure des achats effectués dans le cadre du programme, car la plupart des articles seront achetés par l'intermédiaire de la FAO et du PAM.		
Gestion financière	Elevé	Substantiel
Organisation et dotation en personnel	Elevé	Substantiel
Risques: 1) Faibles capacités des ressources humaines dans l'implémentation du programme ; 2) Manque de coordination au niveau régional;		
Mitigations: 1) La gestion du programme sera confiée au niveau national aux équipes de projets FIDA déjà actif dans les différents pays, ce qui réduira le délai de lancement des activités et permettra de capitaliser sur l'expérience de gestion de ces équipes ; 2) Une unité de coordination régionale sera aussi créée afin de garantir une coordination des projets nationaux et un reporting financier consolidé au niveau du Programme		
Budgétisation	Elevé	Substantiel
Risques: 1) Retards dans l'approbation des budgets nationaux 2) Différence dans les lignes budgétaires des budget nationaux comportant des difficultés dans le suivi de la performance du Programme au niveau Régional		
Mitigations: 1) Les équipes nationales des projets FIDA se chargeront de la préparation et soumission des Budget nationaux qui seront discuté au sein du Comité existant au niveau du programme qui sera élargi à l'occasion pour permettre la participation des acteurs principaux du Programme ; 2) L'unité de coordination national sera impliqué dans le processus de formulation des PTBA au niveau national afin de garantir une cohérence au niveau du Programme ;		
Flux de fonds et procédures de décaissement	Elevé	Substantiel
Risques: 1) La nature multinational du Programme fait que, la mauvaise performance et les problèmes spécifiques au portefeuille FIDA dans chaque pays affectera nécessairement sa performance globale. 2) La disponibilité immédiate (sous le cycle IFAD11) des fonds nécessaires à financer ce Programme pose un problème pour plusieurs des Pays concernés ; 3) L'Unité de Coordination Régionale, sera financée à travers un don FIDA d'une durée de 36 mois et d'un montant d'environ 2 millions de dollars. Ce montant et la durée d'implémentation du don pourraient se révéler insuffisants dans le cas d'un lancement en plusieurs phases du Programme.		
Mitigations: 1) Même si une telle éventualité ne comportera pas un blocage de l'ensemble du programme, étant donné qu'un accord de Financement séparé sera signé pour chaque composante nationale, ce risque ne peut pas être ultérieurement mitigé en phase de conception. 2) Introduire un phasage dans le lancement des opérations dans certains Pays qui viendraient s'ajouter au Programme ou compléter leur allocation dans une deuxième phase. 3) Prévoir un financement additionnel pour l'Unité de gestion régionale et/ou étendre la période d'implémentation du Don FIDA.		
Contrôles internes	Elevé	Substantiel
Risques: 1) L'implémentation d'une partie importante des activités du Programme sera confiée à des partenaires d'implémentation dont les principaux seront le PAM et la FAO. Cela comporte des risques pour le Programme liés à sa gouvernance et à la capacité de reporting et de justification des dépenses de ses partenaires. 2) Manque de clarté en termes de procédures concernant la gestion financière;		
Mitigations: 1) Contracter les partenaires directement par les Project nationaux FIDA sous la coordination de l'Unité régional et en structurant les paiements en plusieurs tranches, qui seront décaissées sous réserve du respect d'obligations de reporting précisés dans les protocoles d'accord.		

2) Le manuel administratif financier de chaque projet référent sera mis à jour pour inclure des procédures spécifiques adaptées au Programme Régional. Un manuel spécifique sera créé au profit de l'Unité régionale.		
Information comptable et financière	Elevé	Substantiel
Risques: 1) Les normes et procédures comptables ne sont pas conformes aux exigences du FIDA; 2) L'unité Régionale ne sera pas en mesure de consolider les états financiers du Programme ;		
Mitigations: 1) Le logiciel de comptabilité des projets nationaux sera personnalisé pour répondre aux besoins de reporting et de comptabilité du Programme Régional et afin de faciliter les tâches de consolidation; 2) Tous les projets nationaux utilisent le même logiciel comptable qui sera installé aussi au niveau de la Coordination Régionale. Les catégories, les composantes et la monnaie des prêts et dons liés au Programme seront uniformisés afin de faciliter la tâche de consolidation.		
Audit externe	Elevé	Substantiel
Risque: Un audit des comptes globaux du Programme ne pourra pas être réalisé à cause de la dispersion de ses unités de gestion au niveau national et de la petite taille du financement global.		
Mitigations: Chaque prjet référent sera audité séparément et les comptes audités seront consolidés au niveau régional.		
Impact environnemental, social et climatique		
Conservation de la biodiversité		
Risque : Impact négatif des animaux et de l'utilisation de produits chimiques sur la biodiversité terrestre	Faible	Faible
Mitigations : Innover sur les techniques traditionnelles de contention des oiseaux telles que l'utilisation d'épouvantails dans les fermes, l'utilisation de filets dans les étangs à poissons, etc. ; Formation sur l'utilisation durable des pesticides et introduction aux pesticides biologiques comme l'huile de Neem ;		
Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution		
Risque : L'utilisation de produits chimiques et de substances potentiellement dangereuses, la pollution de l'eau et des cultures due à l'utilisation de produits agrochimiques	Faible	Faible
Mitigations : Directives sur les normes de la FAO, ainsi que formation et sensibilisation		
Patrimoine culturel		
Risque : Le patrimoine culturel est menacé dans la région en raison de la présence de groupes armés, de groupes terroristes et du désir d'émigrer	Moyen	Moyen
Mitigations : Le programme lui-même offre des opportunités et travaille au lien entre la paix et le développement		
Peuples indigènes		
Risques : Exclusion sociale des femmes et des jeunes en raison d'un accès limité à la terre, capture du programme par les élites	Élevé	Moyen
Mitigations : Une stratégie de ciblage est élaborée ainsi qu'un plan d'action sur l'égalité des sexes pour faire face à ces risques		
Santé et sécurité de la Communauté		
Risque : Le COVID- 19 est une menace réelle pour la santé humaine et les habitants de la région. Des conditions de travail dangereuses et insalubres	Élevé	Moyen
Mitigations : Le programme sera inclus dans le plan de gestion sociale du Cadre de gestion environnementale et sociale. Les activités à envisager sont les suivantes : outils de télédétection pour mieux comprendre les impacts immédiats de COVID 19 sur la sécurité alimentaire et la productivité agricole, formations sur les pratiques de travail sûres, accès à davantage d'équipements de protection tels que masques et gants, restrictions imposées aux travailleurs sur le terrain du producteur, utilisation de drones et d'autres outils de vulgarisation numérique pour les pratiques d'économie de main-d'œuvre et d'intrants, mécanisation partagée. Autres mesures : les mécanismes de partage des risques tel que l'assurance, y compris l'assurance pandémique, les plateformes de marketing et la logistique numériques, les contrôles et les bonnes pratiques sanitaires et phytosanitaires, la dimension de genre par rapport au COVID-19 pour réduire l'exposition des femmes		
Travail et conditions de travail		
Risque : Travail des enfants et mauvaises conditions de travail	Important	Moyen
Mitigations : Intégration du travail et des conditions de travail décentes dans la note SECAP (Procédures d'évaluation environnementale et climatique)		
Relocalisation physique et économique		

Risque : En raison des travaux d'infrastructures et des marchés régionaux, certaines populations pourraient être déplacées physiquement ou économiquement	Moyen	Moyen
Mitigations : Au stade du design, ces mesures seront évaluées et intégrées dans Cadre de gestion environnementale et sociale et dans l'Évaluation des impacts environnementaux et sociaux		
Émissions de gaz à effet de serre		
Risque : Les émissions de CO2 de cette opération sont limitées et peuvent contribuer au changement climatique	Moyen	Moyen
Mitigations : L'outil Excat de la FAO aidera à évaluer le volume de CO2 réduit ou évité et les activités d'adaptation dans le cadre de ce programme sont la réponse à ce risque		
Vulnérabilité des populations et des écosystèmes cibles à la variabilité et aux risques climatiques		
Risque : Les communautés rurales et les écosystèmes dont elles dépendent sont extrêmement vulnérables aux risques naturels, qui sont fréquents dans la région. Sécheresses, inondations, tempêtes de sable, criquets et pandémies	Élevé	Moyen
Mitigations : Le programme lui-même est une réponse à la variabilité du climat et aux risques naturels. Des activités d'adaptation et d'atténuation sont identifiées pour renforcer la résilience des communautés et de leurs écosystèmes face à la variabilité et aux risques climatiques		
Parties prenantes		
Engagement des parties prenantes/coordination		
Risque : Les diverses initiatives nationales diffèrent et manquent de cohésion régionale.	Moyen	Faible
Mitigations : Toutes les parties prenantes - gouvernements, agences multilatérales onusiennes, OSC, y compris les organisations agricoles - ont exprimé leur engagement et participent à la conception du programme. Des mécanismes de coordination réguliers aux niveaux national et régional permettront aux décideurs de saisir les défis et les réalisations mutuelles et d'agir en conséquence.		
Doléances des parties prenantes		
Risque : Dans un environnement de conflit, le programme peut être confronté à : i) de grandes attentes de la part des populations ciblées dans les zones de mise en œuvre qui ne peuvent être satisfaites et ii) un risque de désengagement des communautés qui souffrent d'un manque de stabilité/sécurité.	Moyen	Moyen
Mitigations : La gouvernance du programme est associée à une procédure de réclamation qui permettra de faire connaître les réactions des bénéficiaires avec la facilitation des partenaires de mise en œuvre de première ligne (ONG locales, OSC comme les organisations de femmes et de jeunes, les organisations agricoles, qui renforcent toutes les liens sociaux au sein des communautés). Cette procédure permettra d'atteindre les mécanismes de coordination. Les deux principales agences de mise en œuvre (PAM et FAO) utiliseront ces retours d'information pour ajuster et développer des programmes complémentaires à leurs interventions en cours.		

Stratégie détaillée de retrait

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ⁵²	Mesures de pérennisation
Composante A. Augmentation de la productivité et de la production		
Sous-composante 1.1. Amélioration du capital productif et de la résilience		
Régional		
Optimisation et harmonisation des approches d'intervention	<u>Phase over</u> : Atelier régional de capitalisation et de partage.	Participation des OPR Diffusion des guides de capitalisation agriculture, pastoralisme, adaptation changement climatique
Pays		
<i>Plans d'actions opérationnelle par zone</i>	<u>Phase over</u> : Appropriation du processus méthodologique	Plan d'action intégré aux PTBA. La FAO et le PAM contracteront les opérateurs, seront chargés de leur formation sur les pratiques d'intervention, leur assistance technique tout au long de la mise en œuvre. L'unité de coordination contractera les services techniques pour toutes les activités prévues aux plans d'action. Le plan d'action sera révisé à chaque étape de planification communautaire pour prendre en compte les besoins prioritaires locaux
Mise en œuvre : kits de production	<u>Phase out</u> : Délégation de mise en œuvre FAO : UTF et plan d'action Supervision avec activités 4, conjointe avec PAM et Unité de coordination	Définition participative des priorités tenant compte des besoins de communautés
Mise en œuvre : aménagement	<u>Phase out</u> : Délégation de mise en œuvre PAM : UTF et plan d'action	Gouvernance communautaire participative à la mise en œuvre des activités
Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités et consolidation de la paix		
Appui institutionnel aux trois principales organisations professionnelles régionales (APESS, RBM, ROPPA)	<u>Phase out</u> : Financement d'actions visant le renforcement des fonctions institutionnelles <u>Phase over</u> : Mobilisation d'expertises spécifiques pour l'accompagnement	Exécution autonome par les OPR avec de la facilitation externe

⁵² La stratégie de sortie est définie suivant 3 modalités possibles : (i) Phase out: retrait des ressources du projet sans prendre de dispositions pour qu'une autre organisation continue la mise en œuvre des activités du projet ; (ii) Phase down : réduction progressive des activités du projet en s'appuyant sur les organisations locales pour maintenir les acquis du projet ; (iii) Phase Over : un transfert de tous les objectifs, responsabilités et activités d'un projet à une institution pérenne, institution qui bénéficiera de renforcement des capacités institutionnelles de la part du projet.

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ⁵²	Mesures de pérennisation
Appui aux plateformes et cadres de concertation, plateformes d'innovation	<u>Phase out</u> : Accompagnement des initiatives des OPR	Renforcement des fonctions de gestion des plateformes et cadres de concertation
Renforcement du Comité de veille Covid-19	<u>Phase over</u> : Mise en œuvre du plan d'action spécifique Covid-19 défini par les OPR	Appropriation du plan d'action par les démembrements pays des OPR à travers des sessions de formation et des ateliers Implication des faïtières-pays dans la mise en œuvre.
Mise en place de mécanisme inter OPR de gestion des conflits	<u>Phase over</u> : Capitalisation et promotion des outils éprouvés de gestion de conflits Organisation de consultations régionales sur les conflits en zones transfrontalières	Gestion des conflits inscrite au rang des fonctions principales des OPR
Pays		
Plan de renforcement de capacités par zone d'intervention	<u>Phase over</u> : Formation et suivi de mise en œuvre des acquis	Plan de renforcement intégré dans la planification stratégique et opérationnelle
	<u>Phase out</u> : Exécution d'activités ciblées	
Promotion des pratiques améliorées et résilientes	<u>Phase over</u> Approche champs écoles agropastoraux (CEAP)	Réplication des savoir acquis Mise à l'échelle
Inclusion socioéconomique et éducation civique	<u>Phase out</u> Promotion d'initiatives économiques Promotion des corridors d'échanges commerciaux Financement de microprojets	Réponse à la demande et accompagnement à la mise en œuvre autonome
Composante 2. Intégration économique régionale		
Sous-composante 2.1. Renforcement des marchés transfrontaliers		
Régional		
Stratégie ciblage infrastructures en zone transfrontalières et manuel	<u>Phase over</u> Atelier régional avec Assistance technique spécialisée Préparation de manuel sur les modes de gestion des infrastructures dans les espaces transfrontaliers	Diffusion dans les pays et suivi de l'appropriation
Exploration des gisements d'emplois	<u>Phase out</u> Etude <u>Phase over</u> Approche participation impliquant les OP	Sensibilisation et promotion sur les opportunités d'emploi dans les secteurs agrosylvopastoraux et halieutiques
Appui à la mise en œuvre des stratégies OPR pour l'intégration économique	<u>Phase out</u> Mise en œuvre de plans stratégiques	Exercice de la maîtrise des OPR
Pays		

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ⁵²	Mesures de pérennisation
Plan d'action infrastructure	<u>Phase out</u> Facilitation à l'élaboration de plan d'action	Approche de learning by doing
Développement des infrastructures	<u>Phase out</u> Implication communautaire dans la réalisation des travaux	Gouvernance communautaire pour la gestion
Partenariats d'affaires	<u>Phase over</u> Approche à la demande	Mise en œuvre des partenariats et des plans d'affaires par les bénéficiaires
Initiatives économiques des femmes et des jeunes		
Sous-composante 2.2. Sécurisation des transactions aux frontières		
Régional		
Système régional d'information sur les marchés (SIM)	<u>Phase over</u> : Partenariat avec les instances régionales	Ancrage dans les dispositifs existants
Développement des flux d'échanges dans les corridors transfrontaliers	<u>Phase out</u> Etude des flux financiers aux frontières Etude de la demande et de l'offre de SFN	Méthodologie inclusive impliquant les OPR, les opérateurs de marché, les agrobusiness, etc.
Promotion des SFN	<u>Phase over</u> : Partenariat avec les systèmes financiers décentralisés	Offre de produits numériques adaptés aux activités économiques et aux modalités d'échanges commerciaux
Dispositif favorable à circulation sécurisée des personnes et des biens aux frontières	<u>Phase out</u> Partenariat avec la Cellule de coordination régionale et coordination sécurité du G5 Sahel	Concertation institutionnalisée avec les FDS
Pays		
SIM transfrontalier	<u>Phase out</u> Partenariat avec les chambres d'agriculture et réseaux d'OP	Ancrage dans des dispositifs ou systèmes existants à l'instar des observatoires des prix des marchés agricoles
Système d'alerte à l'insécurité	<u>Phase over</u> Partenariat stratégique avec la coordination régionale des forces de défense et de sécurité du G5 Sahel et leurs démembrements dans les pays	Concertation institutionnalisée avec les unités nationales des FDS
Transactions financières dématérialisées	<u>Phase over</u> . Partenariat avec les OTM et les SFD	Mise en œuvre assurée par les OTM en partenariat avec les systèmes financiers décentralisés
Composante 3. SC 3.1 Dialogue politique et coordination régionale		

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ⁵²	Mesures de pérennisation
Renforcement des instruments régionaux de dialogue politique avec les pays	<p><u>Phase over</u> :</p> <p>Actions ciblant les instruments régionaux de dialogue suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme des femmes du G5 Sahel • Plateforme des jeunes du G5 Sahel • Réseaux régionaux des OP • Union du secteur privé 	<p>Information et communication régulières</p> <p>Participation active des organes régionaux dans les actions de plaidoyer</p>
Animation du dialogue politique avec les organisations régionales et sous-régionales	<p><u>Phase over</u></p> <p>Partenariat stratégique axé sur le dialogue politique avec les institutions régionales</p>	<p>Promotion de leaders au sein des OPR et de leurs démembrements régionaux</p> <p>Dialogue politique inscrit dans les fonctions stratégique des OPR</p>
Renforcement de la communication externe du Secrétariat exécutif du G5 Sahel	<p><u>Phase over</u></p> <p>Gestion en régie par le Secrétariat exécutif du G5 Sahel</p>	<p>Mise en place et maîtrise des instruments de communication externe</p>

Appendix X: Joint action with G5Sahel+1 by Rome Based Agencies

The project is part of the United Nations Integrated Strategy for the Sahel (UNISS) at the level of the "Resilience" pillar. It will help promote regional integration in West Africa through G5Sahel.

The creation of the G5 Sahel in 2014 to address the current security crisis in the region was followed by the definition of the development and security strategy (SDS) of its member countries. This strategy identifies several areas of intervention and the necessary investments in each of them. It implements operational measures through priority investment programs (PIP).

The "resilience and development" axis of the SDS aims at the acquisition of production capacities, the rational management and development of natural resources, the creation of wealth and access to basic social services as well as the sustainable improvement of the food and nutritional situation.

The Rome-based United Nations (RBA) agencies of the World Food and Agriculture Organization (FAO), the International Fund for Agricultural Development (IFAD) and the World Food Program (WFP) have a common goal strengthen the subsistence resources and production systems of rural, vulnerable and food insurgent populations. Their complementary fields of action have led these institutions to initiate a rapprochement, in order to coordinate their interventions and increase their impact on the beneficiary populations.

In view of the many challenges facing the populations of the Sahel, the RBA is committed to adopting a coherent and coordinated approach in this region, developed within the framework of a common strategy based on the following objectives:

- 1) Strengthen the living conditions of vulnerable populations through better access to food, quality basic services and infrastructure;
- 2) Address the root causes of vulnerabilities in rural communities, including vulnerabilities to disasters and climate risks to improve resilience of livelihoods, food security and nutrition; and
- 3) Improve social inclusion and gender disparities, peaceful dialogue and the management of conflicts related to natural resources in order to contribute to the building and maintenance of peace.

In February 2018, the Permanent Secretariat of the G5 Sahel, FAO and WFP signed a 3-year Letter of Understanding to form a coalition to support the implementation of the actions of the Resilience and Human Development Axis of the G5 Sahel. . The objective of the agreement is to combine efforts, applying the principle of subsidiarity, with actors working in the field of resilience, food and nutritional security. Their collaboration promotes efficiency and sustainability in the implementation of G5 Sahel resilience programs in order to facilitate decision-making and catalyze the efforts of member countries and partners in scaling up interventions.

By 2020 IFAD will join this agreement by co-signing an expanded MOU involving IFAD, FAO, WFP and the G5 Sahel Secretariat for the period 2021-2024. IFAD's involvement in this formal agreement is justified in particular by its involvement in building the production capacities, income and resilience of poor rural populations in the Sahel region.

This regional initiative will be implemented in the five G5 Sahel countries as well as in Senegal. As part of the “resilience and development” axis of the SDS, it will target border areas where there are conflicts, crises and serious environmental challenges and will aim to improve the economic opportunities of rural producers by focusing on focus on the most vulnerable groups (women and youth, landless, transhumant pastoralists) by adopting sustainable production practices and social cohesion approaches.

Element 1. The joint action of the G5Sahel+1 (6 governments) and the three agencies (FAO-WFP-IFAD) implements the UNISS strategy in favor of resilience, which constitutes a major axis of the priority investment program (PIP) of the G5 Sahel and the member countries. The SD3C program materializes the tripartite coalition formalized for the period 2018-2020 between the Executive Secretariat of the G5 Sahel, FAO and WFP to support the implementation of actions of the Resilience and Human Development Axis of the G5 Sahel. IFAD is in the process of joining this LoI for period 2021-2024. During implementation each partner (G5+1, government, FAO, IFAD, WFP) will have clear tasks and responsibilities as described in project documents and project implementation manual.

Element 2. The approaches developed in the Sahel by the three agencies make it possible to meet the challenges of emergency, development and peace by combining their mandates and comparative advantages, and by organizing them territorially according to a phasing based on complementarity, but also on synergy with other stakeholders and actors. The program is based on a strong integration of lessons learned from the implementation of projects supported by the three agencies in the six countries.

Element 3. The program's strategy is based on the rapid scaling up of proven and documented solutions and approaches in the context of the G5 Sahel. The FAO-WFP-IFAD experiences in the Sahel offer reasonable guarantees for the rapid and controlled start of SD3C program activities under the 3 challenges addressed: COVID19, climate change and conflicts. This synergetic approach of 3 RBM and alliance of partners will also help to raise more funds for Sahel rural areas from a variety of government partners and to complement government efforts.

Element 4. The targeting strategy will be enriched by the methodology and practices implemented by agencies in the Sahel for: (i) the analysis of livelihoods in relation to the dynamics of shocks and threats to resilience; and (ii) household economic analysis for the identification of households eligible for productive support as well as the identification of young people particularly subject to the risk of migration or aspiration into trafficking networks.

Element 5 The area of intervention exposes the program to the risk of insecurity given the recurrence of armed attacks, particularly in cross-border areas. The experiences acquired by the three agencies in similar contexts will help to moderate this risk in compliance with United Nations security guidelines. The establishment of the insecurity alert system in which the local partners will be associated will help to anticipate events that threaten the life of target groups and to take preventive measures, if necessary.

Element 6. *SDGs:* The joint action is a concrete and demonstrable outcome of the joint call by members of the WPF, FAO and IFAD for greater collaboration among the three Rome-based agencies to support the Sustainable Development Goals. This call for action led to a Memorandum of Understanding, endorsed by the broad membership, that specifically

encouraged joint/complementary projects utilizing each Party's resources, at a regional level.